

CHRONIQUE
D'UNE TRAHISON BANALISÉE

*

Dossier sur le secteur de l'électricité

articles publiés dans la presse
& notes de travail
1999 - 2017

par ERIC DE KEULENEER

Bruxelles, le 9 mars 2017

SOMMAIRE

Introduction : Pourquoi cette publication impertinente ?

- I Régulation, *cost-plus* et variantes
- II Des investissements considérables et des amortissements trop rapides
- III La rente nucléaire
- IV Les communes et les intercommunales
- V Relations avec le Groupe Suez

Introduction

POURQUOI CETTE PUBLICATION IMPERTINENTE ?

Le lecteur trouvera dans ce dossier une sélection de mes notes et articles rédigés depuis près de 20 années sur le secteur de l'électricité et que j'ai trouvé « pertinent » de republier aujourd'hui. (À suivre...)

*

Le secteur de l'électricité en Belgique se distingue par la qualité de ses prestations, ainsi que par la capacité historique de nombreuses entreprises belges du secteur à se projeter dans le reste du monde ; et ce, dès la fin du 19^e siècle.

Après la seconde guerre mondiale, plusieurs de ces entreprises internationales ont souffert de nationalisations de leurs filiales étrangères et du nationalisme économique qui s'était répandu dans le monde ; et elles ont recentré leurs investissements en Belgique, tout en gardant une activité importante de prestation de services à l'international.

Quantité d'ingénieurs, de techniciens, d'ouvriers spécialisés, de gestionnaires de haute qualité et dévoués ont durant les décennies de l'après-seconde-guerre aidé à construire un des réseaux de production, de transport et de distribution d'électricité parmi les meilleurs au monde. Son fonctionnement était cher mais il promettait de fonctionner à moindre coût *lorsque les importants investissements dans les centrales nucléaires et dans le réseau de transport seraient payés*. Par « prudence », le secteur a demandé et obtenu dans les années 1970-1980 de facturer aux consommateurs de façon très rapide ces investissements, argumentant que les consommateurs, après avoir supporté le coût élevé de ces amortissements rapides, bénéficieraient « plus tard » de baisses de prix durables. Mais « plus tard » n'est jamais venu.

A partir de la fin des années 1990, victime de la conjonction d'un capitalisme cupide et peu avisé et d'un manque de compréhension des enjeux par les pouvoirs publics, ce pan très important de l'activité économique belge a perdu son indépendance.

Tractebel, qui en était la Holding de contrôle et la société d'ingénierie et de services et Electrabel sa filiale de Production et Transport sur le marché belge ont été progressivement absorbés par le groupe international Suez, devenu GDF-Suez, puis Engie — aux activités fluctuantes et souvent déficitaires, que Tractebel-Electrabel ont souvent dû renflouer grâce à des bénéfices très élevés en Belgique. Une obsession de la rentabilité au mépris des conventions de secteur est apparue, conjuguée à une surveillance devenue très complaisante de la part du Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz (CEEG). Celui-ci, et en tout cas sa principale « partie contrôlante », la Fédération des Entreprises de Belgique, FEB, donnait souvent l'impression que sa définition de l'intérêt général consistait surtout en la maximisation des profits des opérateurs et dans l'équilibre des intérêts particuliers autour de la table.

Le problème s'est encore aggravé depuis la libéralisation de certaines activités du secteur dans les années 2002-2007, quand on a assisté à une appropriation abusive des bénéfices du passé : par Electrabel pour la Production et le Transport haute tension ; et par les intercommunales pour la distribution (dont Electrabel à nouveau prélevait une large part dans les intercommunales mixtes) ainsi qu'une socialisation de divers coûts, par un report sur les consommateurs, particuliers et entreprises, de tous les coûts du passé — notamment les charges de pension non provisionnées par les opérateurs — et le coût de la nécessaire transition vers une production plus respectueuse de l'environnement.

La gestion du secteur et la supervision par les pouvoirs publics sont tels : que l'électricité est beaucoup trop chère en Belgique ; que sa fourniture devient moins fiable et que les risques sont considérables et croissants ; que les coûts des réacteurs et déchets nucléaires et le moindre accident nucléaire devront à l'avenir être largement supportés par l'économie belge — consommateurs et entreprises qui en ont

déjà généreusement financé l'investissement, sans jamais en bénéficier. Les enjeux énergétiques futurs concernent largement l'électricité, les réseaux électriques et leur gestion intelligente. Si ces enjeux importants pour le pays sont toujours gérés à l'avenir comme dans le passé, en privilégiant avant tout les jeux de pouvoir et la maximisation de la rentabilité des partenaires plus ou moins privés — présents à divers étages — le citoyen va rester dupe du système.

En regard des conventions du secteur, la trahison est grande.

Tant la trahison des opérateurs, surtout Electrabel et les intercommunales de distribution, que de leurs contrôleurs jusque 2002-2007, le CCEG et divers niveaux de pouvoirs publics.

La très grande rentabilité résultant des surfacturations passées et des tarifs exagérés est systématiquement présentée par Electrabel et divers responsables publics comme le résultat de leur bonne gestion, et à ce titre méritant plutôt de la reconnaissance. Ils veillent aussi à encourager les commentaires très laudatifs de leur gestion. Tous s'étonnent de l'ingratitude de certains commentaires comme ceux présentés dans les perspectives ci-dessous, qu'ils prétendent injustement critiques.

*

Les Perspectives

Le gouvernement fédéral devrait le plus rapidement possible réévaluer les provisions nécessaires pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour le traitement des déchets — et imposer enfin une couverture adéquate du risque civil.

Mais il apparaît que les normes belges dans ces matières sont insuffisantes, en regard des expériences et des normes établies dans des pays voisins comparables comme l'Allemagne — et qu'en fait, les normes existant en Belgique ne sont même pas satisfaites.

Il est donc indispensable qu'une révision de ces normes ait lieu ; et que les prélèvements soient effectués dans les années qui viennent. La rentabilité élevée du secteur nucléaire le permet encore, pour le moment.

Il est nécessaire aussi que l'argent de ces provisions soit géré de manière prudente ; et non, comme c'est le cas, prêté au Groupe Suez-Engie. La viabilité financière de ce Groupe est régulièrement problématique. Elle pourrait être « douteuse » à plus long terme : quelle sera la viabilité à 50 ans d'une société comme Engie quand les transferts financiers de Belgique diminueront ?

Engie annonce aujourd'hui vouloir un « ancrage belge » ; c'est-à-dire une ouverture du capital d'Electrabel à des actionnaires belges. Ce sera probablement un « Electrabel nouveau » ; non plus la vache à lait qui a, à maintes reprises ces dernières 25 années, sauvé de la déconfiture le groupe Suez-GDF-Engie. Mais probablement une version « citron pressé » : avec peu de fonds propres et beaucoup de dettes... et tout le passif nucléaire.

De sorte que si un futur gouvernement demande de capitaliser correctement les provisions nucléaires, l'ancrage belge servira de premier bouclier, tapant des pieds pour que leurs dividendes soient maintenus — et donc que le gouvernement renonce à augmenter les exigences de provisions supplémentaires. *Quand le passif nucléaire deviendra trop évident et dépassera la valeur d'une production nucléaire déclinante*, Engie pourra simplement « laisser tomber » et « offrir » à l'Etat de nationaliser un *Electrabel possédant plus de dettes que d'actifs* — laissant en fait le passif nucléaire non provisionné à l'Etat.

I

Régulation, *cost-plus* et variantes

*Des conventions et des principes. En cas de doute, l'intérêt général.
Mais quand l'intérêt général est confié à des intérêts particuliers,
il n'est plus très général.*

« Formation des prix et contrôle des prix »	Note de réflexion en marge du Groupe d'experts - 17.12.1999
« Rentabilité et maquillage »	Note de réflexion en marge du Groupe d'experts - 20.03.2000
« Libéralisation de l'électricité et intérêt général »	Carte blanche – <i>Le Soir</i> , 24.03.2001
« A propos des mesures relatives au marché de l'électricité »	<i>L'Echo</i> , 17.06.2006

FORMATION ET CONTROLE DES PRIX

NOTE DE REFLEXION GROUPE D'EXPERTS 17/12/1999

1) LE CADRE

Le transport et la production d'électricité ont été et sont dans de nombreux cas encore assurés en monopole (ou oligopole de divers producteurs agissant avec répartition de territoire et accord tarifaire, que nous appelons ci-après, par facilité, monopole), soit pour des raisons politiques liées à une volonté de service public, soit pour des raisons de risque économique ou économies d'échelle (le "monopole naturel"), ou encore pour les deux raisons.

Le monopole sur le transport est probablement appelé à subsister durablement. Celui sur la production évolue dans de nombreux pays, parfois rapidement, parfois plus lentement. Ces monopoles, tant qu'ils subsistent doivent faire l'objet d'un contrôle, pour éviter que le monopoliste (ou les oligopolistes) ne pratiquent des prix supérieurs à l'optimum économique. De tels prix sont néfastes pour les utilisateurs et pour l'économie en général.

Dans de nombreux pays, et particulièrement lorsque le monopoliste est privé, une procédure de contrôle (les anglo-saxons parlent de "regulation", ce qui est plus large que le strict contrôle) des prix doit veiller à éviter des situations de prix abusifs. Parmi les méthodes de contrôle, on peut distinguer la méthode du cost plus, qui a traditionnellement été pratiquée aux Etats-Unis, et la méthode de price cap, pratiquée depuis une dizaine d'années en Angleterre.

La méthode de cost plus vise à contrôler les coûts et à assurer au monopoleur une rémunération stable. Dans cette optique, le monopole sait qu'il ne pourra pas maximiser sa rentabilité, mais il est par contre assuré d'une rentabilité.

Les missions essentielles du contrôleur sont donc de bien définir cette rémunération garantie, ainsi que de veiller à ce que les coûts du contrôlé ne soient pas exagérés, ni du fait d'inefficacité de gestion, ni du fait d'un gonflement anormal de ses coûts, qui pourraient profiter directement ou indirectement au contrôlé ou à des parties qui lui sont liées.

En Belgique, c'est le Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz qui assume le contrôle dans le cadre de conventions, les plus anciennes datant de 1955. Dans une déclaration formelle le 23 avril 1983, les sociétés privées et publiques du secteur ont signé la convention entérinant la transformation du Comité de Contrôle en un établissement d'utilité publique, et qui comporte en annexe les statuts de cet établissement. Extrait de cette convention :

"L'article 4 des statuts précités dispose que :

... le Comité de Contrôle est chargé :

- a) *De veiller à ce que les tarifications et les conditions de fourniture de tous les clients en électricité et en gaz en ce compris les redevances, péages et frais à payer, soient établies en fonction de l'intérêt général ;*

...

Dans l'esprit des organisations signataires de la présente déclaration, la notion d'intérêt général doit s'entendre comme impliquant que les tarifications et les conditions de fourniture, en électricité et en gaz, en ce compris les redevances péages et frais payés par les clients, établissent la transparence des coûts et conduisent aux prix les plus bas compatibles avec la qualité du service, tout en assurant l'équilibre financier des entreprises.

Cet équilibre financier requiert notamment que, pour assurer le financement des investissements nécessaires, les entreprises puissent avoir recours de façon normale aux marchés des capitaux national et/ou international tant pour leurs emprunts que pour la collecte de capitaux à risque.

Ce principe est, du reste, consacré dans sa convention du 29 janvier 1981 intervenue entre les secteurs public (dont la SPE) et privé (dont le C.G.E.E.) de l'électricité, et approuvée par le Gouvernement au nom de l'Etat belge qui s'est engagé à y apporter sa collaboration. Il doit être admis que ce même principe est applicable à toutes les entreprises, qu'elles soient publiques, mixtes ou privées, appartenant aux secteurs de l'électricité et du gaz."

Cet article 4 définit pas de façon précise une formule établissant des prix, mais établit de façon claire les principes : les coûts doivent être transparents, les prix doivent être les plus bas, donc les plus près possible des coûts (avec la réserve de qualité de service) déterminés en fonction des coûts, tout en laissant aux entreprises du secteur une rémunération qui doit leur permettre de faire appel aux marchés des capitaux. Ces conventions ont été actualisées, la dernière fois en 1997, en réaffirmant les principes de transparence de prix et de coûts, et de gestion dans l'intérêt général..

La réalité chiffrée du système belge mérite ce un examen à cet égard; nous n'avons pu nous livrer qu'à un examen sommaire sur base de données publiées, mais il nous semble que certaines observations sont intéressantes.

2) LA RENTABILITE DES FONDS PROPRES DE L'ACTIVITE CONTROLEE EN BELGIQUE

		1994	1995	1996	1997	1998	MOYENNE '94-'98
1)	Coût des fonds propres source : Kredietbank : bulletin hebdomadaire)	10,90%	11,10%	10,60%	9,60%	8,80%	10,20%
2)	Rendement des Fonds propres autorisés aux "Utilities", UK et US	6 à 8%					
3)	Coût du capital défini par Electrabel pour calculer le "coût évité" en co-génération	8%					
4)	Suez Lyonnaise des Eaux S.A.			7,60%	8,40%	9,30%	8,43%
5)	Activité contrôlée des sociétés PIT	15,54%	18,15%	18,69%	18,74%	20,68%	18,36%
6)	Rentabilité de la distribution	12,87%	12,55%	13,84%	14,79%	15,41 %	13,89%
7)	Electrabel S.A.	12,10%	13,40%	13,80%	13,60%	14,00%	13,38%

La ligne 1 indique le rendement sur fonds propres adéquat en fonction des conventions.

La ligne 2 représente le coût du capital normalisé par Electrabel même, logiquement inférieur au rendement exigé par le marché et proche de la ligne 3, les rendements octroyés à l'étranger

La ligne 4 montre que les autres activités de Suez-Lyonnaise des Eaux qui sont à travers le monde des activités régulées par des régulateurs nettement moins généreux qu'en Belgique. N'oublions pas en effet que Tractebel et Suez-Lyonnaise des Eaux consolident les résultats d'Electrabel, et que Tractebel bénéficie de diverses largesses de la part d'Electrabel.

La ligne 5 est le rendement réel sur les activités PIT ; le rendement d'Electrabel est probablement plus élevé que celui de SPE, et donc que la moyenne.

La ligne 6, distribution. Fonds propres pas très fiables. Actifs réévalués.

La ligne 7 donne la rentabilité d'Electrabel après maquillage, sans plus-value.

La réalité chiffrée du système belge mérite un examen. Nous n'avons pu nous livrer qu'à une analyse sommaire sur bases de données publiées, mais il nous semble que certaines observations sont intéressantes. Le rendement sur fonds propres de l'activité contrôlée du secteur devrait en principe se situer assez près du coût des fonds propres exigé par le marché. Ce rendement sur fonds propres est nettement supérieur, en particulier pour l'activité production/interconnexion/transport. "Le secteur" consiste en deux entreprises, Electrabel et SPE ; d'après des informations crédibles, la rentabilité d'Electrabel est au moins égale et probablement supérieure à celle de SPE, et donc à celle du secteur. Le tableau indique que les autres activités d'Electrabel sont nettement moins rentables. Tractebel et Suez-Lyonnaise des Eaux consolident comptablement les profits d'Electrabel ; leurs autres activités sont également nettement moins

rentables que les activités contrôlées d'Electrabel, et même que l'ensemble d'Electrabel. Tractebel est active dans des entreprises régulées en électricité dans le monde entier ; Suez-Lyonnaise des Eaux développe des activités régulées en France et progressivement dans le reste du monde. Toutes ces activités semblent nettement moins rentables que les activités contrôlées d'Electrabel en Belgique. Ceci semble indiquer que les régulateurs à travers le monde sont à l'égard des filiales de Tractebel et de Suez-Lyonnaise des Eaux nettement moins généreux que le Comité de Contrôle ne l'est en Belgique à l'égard des activités contrôlées d'Electrabel.

Le rendement sur fonds propres du Bel 20 est indiqué ici également, car le Comité de Contrôle semble l'utiliser comme référence pour juger de la rentabilité des activités d'Electrabel. Il est curieux que le Comité de Contrôle semble se préoccuper de la rentabilité de l'ensemble d'Electrabel, et ne parle pas de la rentabilité des activités contrôlées d'Electrabel. Le rendement des entreprises du Bel 20 consiste en un échantillon d'entreprises qui n'est ni très stable ni très indicatif de l'ensemble des entreprises belges, mais le Comité de Contrôle semble s'en contenter.

Electrabel utilise en 1998 un taux de 8 % comme référence du coût du capital pour calculer les coûts évités de la cogénération. Ceci est également un argument intéressant dans les débats.

La rentabilité d'Electrabel est en tout cas très supérieure aux exigences des marchés des capitaux. L'activité contrôlée lui laisse une rentabilité bien supérieure à son activité non contrôlée.

La proportion de fonds propres utilisée dans le financement des activités contrôlées d'Electrabel mérite également un examen attentif. Cette proportion a fortement augmenté au cours des dernières années, ce qui a tendance à accroître la composante "coût des fonds propres" dans le prix de l'électricité. En effet, le coût d'emprunts à long terme serait très nettement plus faible que le rendement octroyé actuellement aux fonds propres d'Electrabel. Ceci mérite certainement un débat.

3) AMORTISSEMENTS ET AUTRES COÛTS

Le tableau ci-dessous est extrait des rapports annuels d'Electrabel. En moyenne, les amortissements représentent plus de 10 % des actifs immobilisés. Il nous est impossible de dire si ces amortissements sont normaux, ou s'ils sont excessifs. Une analyse financière serait nécessaire, ainsi qu'une comparaison avec d'autres pays. Le choix des autres pays devrait être judicieux, car il semblerait qu'en Allemagne par exemple, où au cours des dernières années l'électricité était particulièrement chère également, les politiques d'amortissement autorisées aux producteurs ont également été particulièrement élevées.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants (en %) :

	PRODUCTION		TRANSPORT	DISTRIBUTION			R&D
	Thermique	Hydr.		Electricité	Gaz	TVD	
Bâtiments industriels et génie civil	5	2	4	4	4	5,56	
Bâtiments administratifs	3	3	3	3	3		3
Immeubles d'habitation	3	3	3	3	3		
Installations et machines	5	3	4	4	4	5,56	5
Lignes, câbles et conduites			2,5	4	4	5,56	
Antennes						20	
Fibres optiques			10	10			
Dispatchings et télétransmission			10				
Installations de cogénération et d'énergie de récupération d'énergie	10						
Conteneurs de matières fissiles	10						
Outillage et mobilier	10	10	10	10	10	10	10
Simulateurs de conduite de centrales	10						
Matériel de labo				10	10		33,33
Autres immobilisations	20	20	20	20	20	20	20

En tout cas deux éléments objectifs semblent indiquer que les amortissements dépassent ce qui est économiquement nécessaire :

- La valeur de reconstruction du réseau de transport serait, aux dires mêmes d'Electrabel, deux fois supérieure à sa valeur comptable, c'est-à-dire 140 milliards par rapport à 70 milliards.
- Les centrales nucléaires devraient être totalement amorties entre 2001 et 2003, alors que leur durée de vie est résiduelle économique semble se situer encore entre 15 et 20 ans.

Les amortissements effectués par Electrabel ont suscité de notre part des questions auprès du Comité de Gestion et du Comité de Contrôle. L'un et l'autre nous ont dit qu'ils les considéraient

tout à fait normaux. Le Comité de Contrôle a même précisé que les équipements de production étaient amortis en 20 ans, et les équipements de transport en 50 ans. Ils ont rajouté que les réviseurs jugeaient ces amortissements normaux, et que de toute façon ils étaient conformes aux normes internationales. La réalité est en tout cas très différente des déclarations du Comité de Contrôle.

La rémunération des fonds propres et les politiques d'amortissement sont deux paramètres essentiels dont l'analyse doit faire l'objet d'un examen constant de la part des contrôleurs. A tout le moins, on peut dire que le Comité de Contrôle ne semble pas y consacrer de très longs débats.

Quant aux autres coûts, ils devraient également faire l'objet d'un examen détaillé. Les frais d'entretien et de réparation, à 25 milliards par an, soit 10 % des actifs, semblent relativement élevés, et on peut se demander, dans la mesure où certains de ces frais ont un caractère de gros entretien ou d'extension de capacité, s'il n'est pas plutôt indiqué de les activer. La non activation de ce type de frais (tout comme l'amortissement rapide) a pour résultat de sous-évaluer l'actif. Les postes de provisions et de coûts de services et biens divers sont également relativement élevés chaque année. L'entreprise est en tout cas généreuse pour elle-même en dotation aux amortissements et aux provisions ainsi qu'en prestations de services et biens divers. Elle a été moins prudente quant à ses obligations de pensions.

Remarque : les "gains de productivité"

La notion souvent évoquée de "gain de productivité" mérite un débat : une société comme Electrabel, qui amorti de façon rapide, voit régulièrement et automatiquement certains équipements tomber à 1 franc dans son bilan. Ces équipements étant en parfait état de marche (grâce entre autres à des entretiens soigneux) produisent toujours des revenus et n'occasionnent plus de coûts d'amortissement. Cela ne représente pas un gain de productivité au sens économique du terme, mais bien une réduction de coût (des amortissements). Parler de gains de productivité est dans cette mesure quelque peu fallacieux, mais on comprend que cela permet plus facilement de justifier que ces réductions de coûts puissent légitimement faire l'objet de marchandages, plutôt que d'être automatiquement ristournés en réduction de tarif aux consommateurs. Une application correcte des statuts du Comité de Contrôle, dès lors que la rémunération du capital permet l'équilibre financier des entreprises, semble pourtant signifier que toute réduction de coût doit bénéficier à l'obtention des "prix les plus bas compatibles avec la qualité du service".

4) COST PLUS OU PRICE CAP

- Le principe de cost plus utilisé jusqu'à présent a donc permis des dotations très généreuses aux amortissements et devrait se traduire automatiquement par des réductions de prix dans les années à venir.
Cet automatisme a été confirmé par certaines parties contrôlantes du Comité de Contrôle, et il est explicite dans le courrier indigné que l'Administrateur délégué de la FEB a envoyé au Gouvernement pour se plaindre de ce que le Comité de Contrôle qu'il préside ait été interpellé par le Groupe d'Experts. Il faudrait cependant vérifier s'il est bien appliqué dans les plans à court terme du Comité de Contrôle.
- Un système de price cap fixe des prix maxima, valables durant une certaine période (3 ans, 5 ans, ...), qui laisse aux industriels une rentabilité sur fonds propres raisonnable ; tous les gains de productivité futurs sont pour les industriels. Ce système a été utilisé par les utilities (eau, gaz, électricité) anglaises; il est

probablement responsable des conséquences sociales les plus brutales et des niveaux de profits souvent jugés excessifs dans le système anglais au cours des premières années d'application. Ce système serait à notre avis encore plus éloigné des principes d'intérêt général du Comité de Contrôle, et nécessiterait une modification de ses statuts. Nous croyons qu'un tel changement serait particulièrement peu avisé. En effet, il risque de priver définitivement les consommateurs (particulièrement les ménages), qui ont le plus souffert des inconvénients du système dans le passé, des avantages que le système pourrait leur offrir dans un avenir proche. Un système de price cap aurait également pour effet d'encourager subitement une modification en profondeur de la politique sociale d'Electrabel, qui serait à tout le moins en contradiction avec la tradition du secteur, et pourrait représenter un risque pour la sérénité dont le secteur a besoin.

- L'abandon d'un système de cost plus en ce moment ferait ressembler les consommateurs d'électricité captifs à un particulier qui a acheté une voiture en leasing en acceptant de payer des mensualités élevées, parce qu'on lui a dit qu'il en profiterait plus tard sous forme d'une valeur de rachat très bon marché, et à qui l'on dirait à l'échéance de son contrat qu'il n'avait pas bien lu celui-ci et que le bénéfice de ses mensualités élevées antérieures reviendra plutôt à sa banque.

Nous croyons cependant qu'un tel système de cost plus, conforme aux principes définis dans les statuts du Comité de Contrôle, devrait être appliqué avec des moyens beaucoup plus larges d'investigation et de contrôle par une instance de Contrôle beaucoup plus efficace.

CONCLUSIONS

Cette brève analyse est bien sûr trop superficielle, mais elle est destinée à illustrer notre conviction que la Belgique représente bien un des cas (fort répandu) où le contrôlé a capturé son contrôleur. Le métier de contrôleur est de toute façon difficile et notre propos n'est en rien de jeter la pierre sur qui que ce soit, mais bien d'illustrer quelques-unes de nos convictions : le système de contrôle doit être revu en profondeur, non pas tellement quant à ses objectifs, que quant à la méthodologie poursuivie et plus encore quant à la capacité des responsables du contrôle de résister à des pressions et de gérer leurs propres conflits d'intérêt.

De plus, il semblerait qu'une politique d'amortissement rapide et d'entretien soigneux a conduit à sous-évaluer comptablement l'actif; il semble aussi que les consommateurs en ont jusqu'à présent payé le prix. Il est logique qu'ils en profitent à l'avenir et il faut en tenir compte de diverses façons :

- La demande de réévaluation d'actifs amortis rapidement lors de leur transfert dans une société de gestion du réseau est peu crédible.
- La forte réduction de prix de revient de l'électricité nucléaire doit permettre dans les années à venir de substantielles réductions de prix ainsi qu'une forte dotation à un fonds de démantèlement et de garantie de risque nucléaire.

- Il convient de voir dans quelle mesure un concept de stranded benefit ne devrait pas être introduit afin de permettre une concurrence correcte au sein du marché belge.
- Des réductions de prix significatives peuvent provenir de réduction de besoins d'amortissements dans les années à venir, ainsi que d'un meilleur contrôle sur les coûts facturés à l'activité contrôlée d'Electrabel. Une correction sur la rentabilité ou le rendement octroyé aux fonds propres ainsi qu'au volume des fonds propres utilisés dans l'activité contrôlée peut également permettre une réduction de prix, mais cela devra être fait d'une façon progressive, en permettant à la société de se redéployer et surtout d'assurer à ses actionnaires l'information nécessaire.

RENTABILITE ET MAQUILLAGE

(Note personnelle en réponse à une question posée après la fin de la mission du groupe d'experts)

1) Une norme de 13 %, trop élevée, mais tenace

- Depuis le début des années 80, il est une norme non écrite qui semble s'être établie, au terme de laquelle les sociétés productrices d'électricité (fusionnées depuis 1990 en Electrabel) auraient droit à une rentabilité de 13 % sur fonds propres. Ceci était assez généreux pour une rentabilité garantie après impôt, et elle devrait aujourd'hui être plutôt de 8 à 10 % en fonction des conventions du secteur dont des extraits sont présentés ci-joints, mais acceptons-la comme telle. Notons quand même que ce niveau est d'autant plus excessif que le faible niveau d'endettement financier d'Electrabel lui procure un coût du capital très désavantageux pour les consommateurs, et très excessif en comparaison internationale, comme l'indique le tableau ci-joint.

2) Des dérapages qui visent à favoriser un actionnaire et encore gonfler les bénéfices futurs

- Dans un système de cost plus, l'entreprise régulée a la garantie d'une rentabilité raisonnable, et on espère qu'elle minimisera ses coûts ; afin de ne pas espérer en vain, il convient que ceci soit bien contrôlé. Il apparaît aujourd'hui qu'Electrabel n'a pas vraiment minimisé ses coûts :
 - Certains achats de biens et services (et de conseils) auprès de Tractebel mériteraient un examen approfondi.
 - Des infrastructures d'Electrabel (le réseau de fibre optique entre-autres) semblent avoir été mises à disposition de Tractebel sans aucune mise en concurrence ;
 - Les dotations aux amortissements d'Electrabel semblent avoir été fort élevées ; de nombreux actifs valent en conséquence plus que leur valeur comptable. Ces amortissements de l'ordre de 12,7 % des actifs en 1998 (ce qui suppose un amortissement moyen en moins de 8 ans), apparaissent supérieurs à ceux pratiqués par des sociétés comparables, malgré les affirmations d'Electrabel à cet égard.
 - La fin de l'amortissement (en 20 ans) des centrales nucléaires devrait entraîner depuis 1994 et plus encore à partir de 2000 de substantielles réductions de prix dans le cadre des conventions. Un cost-assement permettrait d'identifier d'autres sources de réduction de coût. Les conventions sont claires : les consommateurs supportent les coûts, mais bénéficient des réductions de coûts, que ces réductions proviennent de vrais gains de productivité ou de réductions d'amortissement (qu'Electrabel appelle des « gains de productivité », afin peut-être de se les approprier plus aisément). Ni le secteur ni le CCEG ne semblent préoccupés d'appliquer vraiment ces conventions.

3) Un maquillage grossier au moyen d'achats d'actions

- Depuis quelques années, la rentabilité sur fonds propres d'Electrabel est manipulée. La rentabilité des activités régulées a allègrement quitté la zone (déjà contestable) des 13 % pour atteindre en 1998 plus de 20 % car les réductions de coûts n'ont jusqu'à présent pas suffisamment bénéficié aux consommateurs, contrairement aux conventions. Cette rentabilité est masquée par des achats d'actions, de Petrofina et ensuite d'autres titres achetés semble-t-il pour rendre service à Tractebel. Le rendement immédiat de ces actions étant faible (seuls les dividendes de 3 à 5 % du prix d'achat sont comptabilisés), ces investissements permettent de faire redescendre la rentabilité courante totale d'Electrabel vers les 14 % atteints en 1998. Les plus-values réalisées sur ces actions dans le passé et à l'avenir n'entrent pas dans la rentabilité courante, et le tour est ainsi joué ; en tout cas cela permet à Electrabel de prétendre que sa rentabilité n'est « que de 13 à 14 % ».

Un tel maquillage pourrait sembler trop contraire à l'esprit et à la lettre des conventions, ainsi qu'à la correction la plus élémentaire, que pour être vrai, mais il est incontestable, et jusqu'à présent pas suffisamment critiqué au sein du Comité de Contrôle. Les activités contrôlées doivent être isolées des autres activités d'Electrabel, et le Comité de Contrôle n'y a pas encore suffisamment veillé. Ceci est d'autant plus crucial que les investissements étrangers, à faible rendement immédiat, d'Electrabel, vont s'accroître.

4) L'illustration que le GRT (Gestionnaire du Réseau de Transport : Elia) doit être hors du Groupe Electrabel

Il semblerait que le Conseil d'administration d'Electrabel ait jusqu'à présent traité ses responsabilités vis-à-vis de l'intérêt général régissant les conventions, de l'assemblée générale des actionnaires d'Electrabel, et de la loi, avec une certaine légèreté. Le volumineux chapitre Corporate Governance figurant dans le rapport annuel d'Electrabel démontre qu'en Belgique les problèmes de confusion d'intérêt au sein de groupes au détriment de « filiales » sont trop profonds que pour être traités par de simples mesures de Corporate Governance. Il est peu probable qu'un Gestionnaire de Réseau de Transport, filiale d'Electrabel, soit géré dans l'intérêt général et l'intérêt du marché, conformément à la loi et aux directives.

Eric De Keuleneer.
20/03/2000

Carte blanche |

Libéralisation de l'électricité et intérêt général

Eric De Keuleneer
Ex-président du groupe d'experts pour la libéralisation du marché de l'électricité

Le secteur électrique belge est à divers points de vue un monopole de fait, qui fonctionne en «cost plus», c'est-à-dire en facturant tous ses coûts, plus une marge bénéficiaire.

Dans le passé, les coûts ont été influencés à la hausse par une politique d'amortissement très prudente. Cette prudence était censée bénéficier «dans l'avenir» au consommateur qui en a payé le prix.

Sans vigilance de la part du comité de contrôle, le fruit de cette prudence pourrait être détourné. Au-delà d'un problème de respect de convention, il s'agit aussi d'un problème d'éthique dans lequel les responsables économiques devraient s'impliquer.

Diverses conventions et comités ont en 50 ans produit un système de contrôle au sein du Comité de contrôle de l'électricité et du gaz, dont l'objectif déclaré est de servir l'intérêt général, dans le cadre du mécanisme de concertation en vigueur en Belgique. Ces conventions sont signées par toutes les sociétés du secteur.

L'éthique des affaires n'est-elle rien de plus qu'un slogan de marketing ?

Le système a privilégié les efforts immédiats, afin d'assurer des avantages futurs, définis comme une stabilité d'approvisionnement, et des prix devant régulièrement baisser «à l'avenir». Les efforts ont été payés par les consommateurs, sous forme de tarifs — intégrant tous les coûts plus une rémunération, soit un système appelé un «cost plus» — fort élevés par rapport aux pays voisins. Ces efforts n'ont en tout cas pas été supportés par les actionnaires des sociétés du secteur qui ont joui d'une rémunération élevée (devenue ces dernières années une des plus élevées au monde pour des activités contrôlées) ni par les fournisseurs de biens et services en tout genre, (très) correctement rémunérés.

Le comité de contrôle a accepté que les consommateurs payent ces surpris, du fait qu'ils en profiteraient plus tard; ces surpris ont entre autres été la conséquence d'une politique d'investissements élevés et d'amortissements rapides, dont le coût était intégré dans les tarifs; en témoigne le fait que la plupart des centrales nucléaires, qui ont encore une durée de vie de 15 à 20 ans, sont presque totalement amorties; en témoigne également le fait que les infrastructures de transport semblent receler des possibilités

de plus-value (ou reprise d'amortissement). Le secteur a pu convaincre le comité de contrôle que cette politique était normale, et que, de toute façon, s'il y avait dans l'immédiat certains excès d'amortissements, les consommateurs pourraient en bénéficier à l'avenir.

La technologie a abaissé la taille optimale des centrales électriques et justifie aujourd'hui la libéralisation et la concurrence entre producteurs.

Le gouvernement belge a défini une politique de libéralisation progressive et régulée du marché de l'électricité; la libéralisation sera rapide pour les entreprises moyennes et grandes (ces dernières bénéficient déjà depuis de nombreuses années de tarifs de faveur), celle des clients de la «basse tension», approvisionnés par les intercommunales de distribution sur base de prix définis par le comité de contrôle, se fera plus tard.

La libéralisation nécessite la mise en place d'un système de transport indépendant et bon marché, ce qui est tout à fait possible grâce aux efforts passés des consommateurs. La libéralisation, comme dans les autres pays libéralisés, fera l'objet d'une surveillance spécifique appelée régulation: des commissions de régulation fédérale (Creg) et régionales reprendront progressivement les responsabilités du comité de contrôle et devront éviter les comportements abusifs, surveiller les tarifs et les bénéfices des opérateurs.

Il est possible — bien que ce soit contraire aux conventions — que les producteurs belges (aujourd'hui regroupés au sein d'Electrabel) cherchent à acter à leur profit des plus-values sur cession d'actifs (les actifs de transport, ainsi que des portefeuilles d'actions dont le financement a semble-t-il été payé dans le passé par les consommateurs et par la provision nucléaire), et à se réserver l'usage des centrales nucléaires à prix de revient faible pour accroître leurs bénéfices immédiats et/ou vendre plus facilement de l'électricité à des entreprises étrangères (qui bénéficieraient alors des efforts passés des particuliers et PME belges).

Une libéralisation sans règles serait de nature à aider les producteurs dans cet objectif éventuel. Le danger semble exister, qu'après une collectivisation des coûts dans le passé, on tente une privatisation des bénéfices futurs. Le comité de contrôle doit viser à empêcher cette éventualité.

Le fait de demander un effort aux consommateurs pour renforcer un système qui «dans l'avenir» aura des prix de revient faibles peut être conforme à l'intérêt géné-

ral, à condition qu'il en soit tenu compte quand le système change. Le traitement correct des «bénéfices échoués» (1) du passé et la transition vers un nouveau système libéralisé et correctement régulé, qui couvre correctement les risques nucléaires, est en tout cas une tâche d'intérêt général, et une tâche essentielle pour le comité de contrôle, les régulateurs et les pouvoirs publics dans les mois et les années à venir. Des expertises confiées à des spécialistes indépendants devraient les aider dans cette tâche.

Pour un traitement correct des bénéfices «échoués», une tâche d'intérêt général

Les surcoûts provenant des relations entre Electrabel et le groupe Tractebel devraient aussi être examinés par le comité de contrôle (et les autres actionnaires d'Electrabel).

Il faudrait que soient réalisées et annoncées au plus tôt les baisses de prix pour les consommateurs captifs qui doivent intervenir en application des conventions, car ces informations seraient utiles pour évaluer le calendrier optimal de libéralisation.

Les communes veulent jouer à divers endroits un rôle d'utilité publique à l'avenir; elles pourraient démontrer cette ambition en gérant l'avenir de leurs activités de distribution de façon à encourager une vraie amélioration du service aux consommateurs, plutôt qu'en renforçant la domination d'Electrabel. Le service aux consommateurs est la mission première des intercommunales, et leur capacité de contribution au budget des communes et des mandataires communaux ne devrait être qu'une conséquence du bon accomplissement de cette mission.

De nombreux décideurs économiques sont concernés directement ou indirectement par le comité de contrôle et les conventions du secteur de l'électricité. On devrait bientôt savoir si l'éthique est pour eux un slogan publicitaire ou un contrepoids efficace, qui maintient au capitalisme un visage acceptable, qui inspire confiance par le respect des engagements. ●

(1) Les avantages d'outils très performants entièrement amortis sont constitutifs d'un «bénéfice du passé», «bénéfice échoué» à traiter d'une façon similaire aux «coûts échoués» que le secteur a présenté comme charge anormale héritée du passé afin de les faire supporter par les consommateurs. La différence nette entre les bénéfices échoués et les coûts échoués devrait alors revenir aux consommateurs.

POINT DE VUE |

A propos des mesures relatives au marché de l'électricité



Le gouvernement belge aurait intérêt à privilégier les mesures réglementaires et légales plutôt que la négociation, estime **Eric De Keuleneer**, professeur à la Solvay Business School (ULB).

L'ABSORPTION d'Electrabel par Suez, en 2005, le projet de fusion Gaz de France-Suez, la hausse des prix du gaz, la «libéralisation» en Belgique de l'électricité et du gaz dans un marché fermé dominé par des monopoles persistants, amènent le gouvernement belge à envisager une intervention dans le secteur. Il aurait intérêt à privilégier les mesures réglementaires et légales plutôt que la négociation. Les «négociations» ont dans le passé eu tendance à être coûteuses pour les consommateurs et à ne bénéficier qu'à Electrabel et à des structures peu légitimes et plutôt opaques.

Contexte

Depuis 50 ans, le marché belge de l'électricité est organisé et contrôlé, à la demande des entreprises du secteur, dans un régime censé être de transparence de coûts et de prix, et de bénéfice garanti (le «cost plus»), supervisé par les partenaires sociaux au sein du Comité de contrôle et, depuis 2004, au sein de la CREG, sous la responsabilité du gouvernement belge. Depuis au moins 15 ans, Electrabel a «préparé» la libéralisation en accélérant au maximum ses amortissements, qui étaient (sur)facturés au consommateur, avec l'accord du Comité de contrôle, en promettant systématiquement que le consommateur bénéficierait plus tard de réductions de prix. De ce fait, 85% de la production belge d'électricité (nucléaire, plus charbon, plus

une partie du gaz) se fait aujourd'hui à un coût très faible, peu sensible au prix du pétrole, justifiant des prix stables ou même en réduction pour tous les consommateurs, car les (rares) baisses de prix depuis 1995 ont été insuffisantes.

La production

Les autorités belges doivent faire un choix pour la transition vers la libéralisation.

Option A: on considère que la transition doit se faire dans la continuité et que tant que la concurrence n'est pas suffisante, les prix doivent restés contrôlés. Cette option a prévalu dans divers autres pays, où, après libéralisation, les contrôles de prix à la production n'ont été supprimés que lorsque la concurrence était jugée suffisante. La France la prépare par diverses mesures législatives. Elle serait logique en Belgique.

Conséquences: les prix à la production doivent rester basés sur les coûts. Comme les coûts du nucléaire et du charbon sont très faibles du fait des surfacturations d'amortissements du passé, la concurrence est faussée. Le coût de production d'un MWh nucléaire en Belgique est probablement de 10 à 15 euros, alors que le coût d'un MWh à base de gaz au prix de marché actuel est plutôt de 60 à 70 euros.

Suggestion: il faudrait un mécanisme de mutualisation de ces coûts réduits (que l'on appelle un mécanisme de «stranded benefit»). Un tel mécanisme don-

nerait accès à tous les producteurs à cette production à coût réduit et, in fine, à tous les consommateurs si la concurrence est suffisante; en attendant cette concurrence, un système de contrôle des prix pourrait assurer que ces bénéfices du passé reviennent bien au consommateur, comme promis. Electrabel pourrait encore dégager une rentabilité très confortable de ses activités belges.

Les mécanismes sont divers: pooling des productions concernées, mécanisme compensatoire de prix, création d'une société spécifique pour le nucléaire...

Option B: on considère que, du jour au lendemain, il n'y a plus de contrôle de prix et que les prix sont fixés «par la concurrence». Ceci serait surréaliste mais donc possible en Belgique. Dans ce cas, la seule limite pour les prix à la production serait le prix des Bourses d'électricité, aujourd'hui largement dépendant des prix du gaz.

Conséquences: les consommateurs seraient spoliés et gravement trompés en fonction des surcoûts et des promesses du passé; de plus toute concurrence serait impossible car les coûts réduits dont bénéficie un seul producteur contrôlant 90% de la production belge sont très inférieurs aux coûts de production que pourrait atteindre un nouvel entrant.

Suggestion: un prélèvement compensatoire sur les unités de production de plus de 20 ans d'âge en 2005 (c'est-à-dire celles qui ont été entièrement amorties aux frais du consommateur



Les infrastructures de transport d'électricité (Elia) et de gaz (Fluxys) doivent être gérées de façon indépendante des intérêts des sociétés de production et de commerce.

dans le régime de cost plus) ramènerait les coûts au niveau du marché. De ce fait, la concurrence serait possible. De ce fait aussi, ces prélèvements pourraient servir à financer divers coûts du passé et autres surcoûts aujourd'hui payés par les consommateurs (charges de pension, financement des communes, certificats verts...), financer des programmes ambitieux d'économies d'énergie et d'énergie renouvelable, etc. Cette

hausse (injustifiée) des prix à la production serait ainsi largement neutralisée pour les consommateurs belges et les montants investis en économie d'énergie et nouvelles capacités bénéficieraient directement à l'économie.

Ce prélèvement peut prendre la forme d'une taxe spécifique sur les équipements de plus de 20 ans d'âge, ou des accises sur l'uranium et sur le charbon, ou encore, pour les centrales nu-

cléaires, un droit pour la prolongation de permis d'exploitation (qui était de 30 ans, et récemment expiré pour les plus anciennes centrales), ainsi qu'une prime pour le risque inassurable supporté par la collectivité.

Fourniture

On peut ici aussi envisager une mesure avec effet rapide, s'inspirant de ce qui est pratiqué par le

régulateur belge en matière de télécoms; dans ce domaine, afin de favoriser la concurrence, le régulateur a souhaité tenir compte des avantages de couverture dont jouissaient les deux principaux opérateurs du fait de leur base de clientèle: il a accordé des tarifs d'interconnexion nettement plus avantageux pour les appels allant des plus petits opérateurs vers les plus grands, pour compenser les avantages liés aux positions historiques et encourager la concurrence.

En matière de fourniture d'électricité au détail (particuliers et PME), des tarifs d'interconnexion (haute et basse tension) avantageux pour les petits opérateurs seraient justifiés non seulement du fait des avantages du passé dont bénéficie l'acteur dominant, mais aussi du fait des avantages opérationnels que lui donne sa part de marché en termes de coût et risque lié à la fluctuation de charge («balancing»).

Le contrôle des infrastructures

Les directives européennes et lois belges prévoient que les infrastructures de transport d'électricité (Elia) et de gaz (Fluxys) doivent être gérées de façon indépendante des intérêts des sociétés de production et de commerce.

En pratique, les lois belges sont insuffisantes ou mal appliquées, Fluxys n'est pas du tout indépendante d'Electrabel et Elia insuffisamment. Des mesures simples peuvent résoudre le problème, en prévoyant qu'aucun actionnaire ne peut voter avec plus de 10% des actions de ces sociétés et qu'une large majorité de leurs administrateurs et leur président doivent être libres de tout conflit d'intérêts. Il faut aussi

renforcer les pouvoirs de la CREG en tant que régulateur du marché, régulateur professionnel, doté de l'autonomie de fonctionnement nécessaire pour échapper aux compromis et compromissions.

En définitive

Toutes ces mesures peuvent être prises quelle que soit l'attitude d'Electrabel, ou du gouvernement français ou italien à leur égard. Il suffit que le Parlement belge légifère, à l'initiative du gouvernement, dans l'intérêt du pays, comme nous sommes en droit de l'attendre. Les économies modernes nécessitent une bonne régulation. Les responsables politiques belges sont timides en matière de régulation. Les uns préfèrent ne rien faire, car «le marché peut tout résoudre», d'autres se contentent d'incantations, très peu ouvrent pour une régulation efficace et professionnelle; beaucoup aiment une bonne négociation politique débouchant sur un «deal». En électricité et gaz en Belgique, ce sont alors Electrabel et des structures municipales et autres plus ou moins transparentes et plus ou moins légitimes qui s'échangent des avantages, et les consommateurs et les (petites) entreprises qui payent.

Tout cela a coûté très cher à l'économie. Les contrôles déficients des prix de l'électricité depuis 15 ans coûtent aujourd'hui près de 1 milliard d'euros par an à l'économie belge, montant qui pourrait doubler si on libère sans conditions les prix à la production. Porter remède nécessite des règles claires et efficaces, plutôt que de nouveaux marchandages. ■

II

Des investissements considérables & des amortissements trop rapides

*Une transition vers un marché libéralisé.
Les consommateurs ont payé pour une gestion prudente.
Qui doit en profiter ?*

« La rente nucléaire ou la trahison d'Electrabel! » Revue *CSCE* n° 71 , 06.2011

« Capital virtuel, mensonges solennels et
Contrôles défailants » *L'Echo*, 28.03.2006

La rente nucléaire ou la trahison d'Electrabel !

JUIN 2011

Dans son analyse consacrée au secteur de l'électricité en Belgique (voir l'article précédent), Éric De Keuleneer met le doigt sur les dysfonctionnements existant au sein des différents maillons de cette filière industrie-service.

Dans l'interview qui suit, le professeur précise les conséquences de son analyse sur la rente nucléaire, qui est de nature exceptionnelle car "issue des amortissements accélérés dans la période réglementée et pour laquelle les engagements ont été ultérieurement trahis".

Le même mécanisme d'amortissements accélérés - et même multiples - a modifié les comptes lors de la transformation du secteur du transport - qui a donné naissance à Elia SA -, avec comme résultat des tarifs excessifs.

Dans le sous-secteur de la distribution, géré par des intercommunales à prédominance mixte et le partenaire privé Electrabel SA, Éric De Keuleneer dénonce le "catch 22" qui privilégie les intérêts des communes et de l'opérateur privé au détriment de ceux des consommateurs.

► **Ensemble! : La CREG (deux milliards d'euros par an) et Electrabel (652 millions d'euros par an) campent sur leurs positions. Faut-il se lancer dans une bataille de chiffres?**

LE DÉBAT SUR LA RENTE NUCLÉAIRE ET LE MONTANT EXACT À Y ASSOCIER EST ARRIVÉ JUSQU'À LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS[®]. LE RÉGULATEUR FÉDÉRAL MAINTIENT SON CALCUL D'UNE RENTE NUCLÉAIRE ANNUELLE DE DEUX MILLIARDS D'EUROS, ALORS QU'ELECTRABEL AVANCE, POUR LA PREMIÈRE FOIS, LE CHIFFRE DE 652 MILLIONS D'EUROS PAR AN[®]. LE DEGRÉ DE TAXATION QUI S'ENSUIVRA DIFFÈRE SELON LES PARTIS POLITIQUES MAIS LE PRINCIPE DE CETTE TAXATION SEMBLE GAGNER DU TERRAIN. ÉRIC DE KEULENEER, PROFESSEUR À LA SOLVAY BRUSSELS SCHOOL OF ECONOMICS (ULB) ET ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE CREDIBE SA, REVIENT SUR CETTE PROBLÉMATIQUE.

Propos recueillis par Paul Vanlerberghe
CSCE

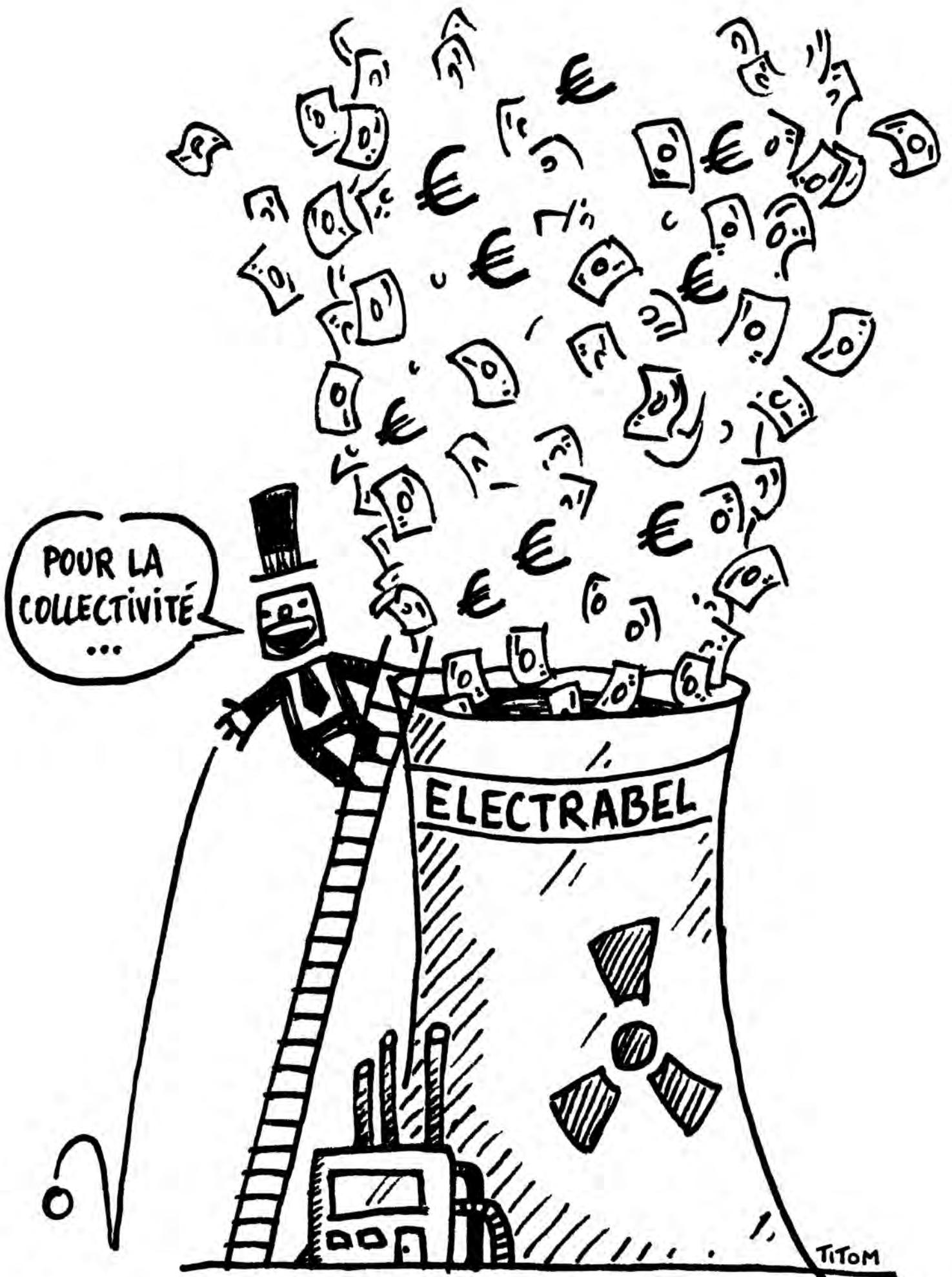
Éric De Keuleneer : Ma conviction demeure que la rente nucléaire est d'un montant élevé, de l'ordre de ce que mentionne la CREG. J'en suis convaincu parce que tout ce que j'ai vu m'incite à penser que les coûts de production nucléaire sont de l'ordre de quinze à vingt euros par mégawattheure et que les prix de vente en moyenne sont de l'ordre de soixante euros. Donc il y a une marge bénéficiaire considérable et je crois qu'effectivement la rente nucléaire doit être de l'ordre de 1,5 milliard d'euros.

Electrabel essaye de ne pas argumenter sur ces deux paramètres essentiels que sont le prix de revient et le prix de vente, parce qu'ils savent qu'ils sont très faibles là-dessus et leur seule défense c'est qu'ils ne font que 800 millions de bénéfices en Belgique... alors qu'on sait que depuis 20 ans ils manipulent leurs chiffres et leur rentabilité et que depuis 2005, ils ont la possibilité de manipuler leurs chiffres puisqu'ils sont une filiale à 100 % de GDF-Suez et qu'ils ont eux-mêmes quantité de filiales. Donc, ils peuvent très facilement

passer des contrats avec des sociétés sœurs ou des filiales qui logent leurs bénéfices plutôt dans d'autres sociétés.

► **Est-ce qu'un audit complet des comptes pourrait clarifier les choses?**

Absolument. Il faudrait demander que le fisc procède à ce type d'audit. Il y a d'ailleurs fort à parier que certaines de ces transactions sont très limites quant à la législation sur les prix de transfert. Mais en Belgique, je crois que le fisc →



→ n'a pas toujours les moyens, que ce soit pour Electrabel ou pour d'autres sociétés, de contrôler les transactions faites par des sociétés très rentables et qui ont pour but de déloger ou de délocaliser leurs bénéficiaires. Mais oui, il y aurait certainement moyen de faire faire des audits, soit par le fisc soit par la Cour des comptes ou par des auditeurs spécialisés.

La Commission de la Chambre peut aussi demander un audit. D'abord, il y a ici une affirmation par la CREG qui est suffisamment claire. Si le Parlement ne croit pas le régulateur qu'il a désigné, je trouverais cela déjà un peu dommage. Mais, en face de la propagande d'Electrabel qui a toujours été très efficace, le Parlement pourrait demander qu'un audit accompagne l'analyse de la CREG. Et si Electrabel veut contester ces chiffres, il doit également le faire avec des chiffres contrôlés.

► Electrabel avance un profit net de 850 millions d'euros comme preuve qu'il ne peut pas y avoir une rente de deux milliards. Est-ce que le profit net est encore un concept utile? Ou doit-on se référer à la marge opérationnelle avant taxe, investissement et amortissement?

De toute façon, la différence entre les bénéficiaires nets et le concept élargi de l'EBITDA devient importante surtout à cause des amortissements et on sait qu'ici il n'y a plus grand-chose à amortir. On a toujours eu tendance à amortir très rapidement, et parfois on a eu tendance à le faire deux ou trois fois. Mais dans le nucléaire, il ne reste plus grand-chose à amortir et, en plus, il n'y a plus de grands frais financiers relatifs à ce type d'activité. Donc, ça ne va pas changer grand-chose. Il vaut mieux agir là-dessus parce qu'Electrabel, dont l'activité industrielle en Belgique doit probablement représenter entre cinq et six milliards d'euros, a néanmoins une dette de près de

trente milliards d'euros. Cela parce qu'Electrabel porte une grande partie des filiales du groupe GDF-Suez. Cet état de fait est d'ailleurs justifié par le fait qu'une grande partie de la rentabilité du groupe GDF-Suez provient d'Electrabel. C'est pour cela qu'on a logé une grande partie de la dette dans Electrabel.

► Jean-Pierre Hansen, ex-PDG d'Electrabel, argumente dans son nouveau traité-manuel "Énergie. Économie et politiques" qu'en économie, la rente est un phénomène naturel et qu'il serait imprudent de vouloir la capter par la taxation parce que cela risque de chasser les investissements. Qu'en pensez-vous?

Cela est totalement faux, étant donné que la rente ici n'est pas la suite d'une innovation ou d'un mérite particulier de gestion. La rente provient de ce qu'Electrabel a renié ses engagements depuis trente ans. Electrabel s'était engagé, à l'époque du Comité de contrôle, à gérer le système électrique avec les coûts les plus bas. C'est dans les conventions qu'Electrabel a signées. On sait maintenant qu'Electrabel n'a pas géré avec les coûts les plus bas puisqu'il amortissait en vingt ans des outils qui vont certainement durer quarante ans, et peut-être soixante ans.

Or, déjà dans les années 90, Electrabel savait que ces outils allaient avoir une durée de vie beaucoup plus longue que vingt ans. Donc, il aurait pu amortir sur une plus longue période et il ne l'a pas fait. Donc pendant toute cette période, il a renié ses engagements. La rente nucléaire ne provient donc pas du tout de la productivité ou d'une innovation technologique ni de la qualité de gestion. Elle provient avant tout d'une trahison par Electrabel de ses propres engagements. Il est tout à fait normal que les pouvoirs publics captent ces rentes. Cela ne va certainement pas déranger d'autres entreprises qui font des

bénéfices sur leurs mérites et pas sur de fausses factures.

► Comment la taxation éventuelle de la rente nucléaire peut-elle améliorer le paysage énergétique?

On peut imaginer diverses choses. La taxation peut servir à financer les énergies renouvelables. Aujourd'hui, ce sont les consommateurs qui payent les énergies renouvelables à travers les certificats verts. C'est tout à fait anormal.

On peut imaginer que la rente nucléaire serve à alimenter un fonds pour les assurances en cas d'accident nucléaire. Aujourd'hui, les assurances en cas d'accident nucléaire ne sont pas vraiment de la responsabilité d'Electrabel, qui limite sa responsabilité à un montant qui oscille entre 500 et 700 millions d'euros. On peut imaginer également qu'une partie de la rente serve à alimenter le budget de l'État, ce qui est le meilleur moyen de la faire revenir à la collectivité, puisque c'est la collectivité qui a supporté les frais excessifs que la politique d'amortissement pratiquée par Electrabel pendant trente ans a provoqués.

► Cet ensemble de mesures est-il réalisable sachant que le parc de production en Belgique fait partie d'un vaste domaine industriel aux mains de deux conglomérats français?Ⓞ

Bien sûr. Cela se fait partout. Gaz de France-Suez a des filiales partout dans le monde et elles sont sujettes à des réglementations spécifiques. Electrabel lui-même a des filiales en Amérique latine, au Moyen-Orient et même en Europe qui font l'objet de réglementations spécifiques nationales. Avec un régulateur disposant de moyens législatifs nécessaires, cela ne pose aucun problème. La CREG actuelle a beaucoup plus de compétences que ne l'avait le Comité de contrôle jusqu'en 2005. Aujourd'hui, ce n'est pas un

problème de compétences, mais trop souvent la CREG ne dispose pas de moyens législatifs pour faire appliquer l'intérêt général.

► Cette situation de monopole a-t-elle eu des conséquences dans les autres maillons de la filière énergétique? Par exemple, quelles sont les conséquences dans le métier du transport?

Je trouve que les tarifs sont exagérés. Pour une partie, les tarifs constituent une rémunération pour la plus-value qu'Electrabel a pu prendre lorsqu'il a apporté son réseau à Elia. Cela n'est pas la faute d'Elia en tant que telle, la faute revient au gouvernement qui, en 2001 et 2002, a autorisé Electrabel à récupérer une plus-value de 1,8 milliard d'euros. Tous les chiffres dans ce débat et dans cet article sont basés sur les données pour 2007.

Et concernant cette plus-value, de nouveau, M. Hansen à l'époque tenait le même genre de raisonnement économique tout à fait fallacieux en prétendant que "puisque le réseau de transport avait une valeur estimative de 2,5 milliards d'euros et qu'il n'était dans les livres d'Electrabel que pour une valeur de 700 millions d'euros, c'était la preuve d'une plus-value créée par les activités d'Electrabel dans le transport". Cela était une affirmation mensongère, il ne faut pas avoir peur de le dire, car cette plus-value provenait uniquement d'une politique d'amortissement trop rapide d'Electrabel. Et on le sait maintenant avec certitude, alors qu'Electrabel amortissait les équipements de transport sur une durée moyenne de l'ordre de huit à dix ans, ces mêmes équipements - qui dix ans plus tard existent encore - sont, en réalité, amortis en moyenne sur une durée de vingt à vingt-cinq ans, comme pour les autres équipements de transport en Belgique. Donc, le matériel qu'Electrabel a transféré à Elia était

presque entièrement amorti, mais il était en parfait état de marche. Donc, la plus-value était tout à fait anormale.

En exergue : "La rente nucléaire provient d'une trahison par Electrabel de ses propres engagements depuis trente ans!"

C'est là que je vous dis que le consommateur belge paie une deuxième fois. Il avait déjà supporté très largement l'amortissement accéléré, et il paie une deuxième fois en déboursant via Elia le coût réel de ces installations déjà amorties.

Par ailleurs, il y a d'autres éléments qui entrent dans les tarifs d'Elia qui sont tout à fait anormaux. Par exemple, l'amortissement des centrales nucléaires de Mol et de Dessel est facturé via les tarifs d'Elia, et c'est tout à fait anormal. Les pensions non financées : Electrabel n'avait pas suffisamment provisionné les pensions des travailleurs avant le transfert et cela aurait dû venir en déduction des valeurs qui ont été apportées, mais cela n'a pas été le cas. Donc, on aurait dû avoir des tarifs beaucoup plus bas pour le transport. Hélas, cela n'est pas le cas.

► Quelles sont les répercussions sur l'organisation de la distribution ?

Dans la distribution également, les tarifs sont très élevés, entre autres parce qu'une grande partie du matériel est régulièrement réévaluée. Là aussi, les capitaux de pensions non financées ont été entièrement mis à la charge des consommateurs, alors qu'ils auraient dû venir à charge des actionnaires qui n'avaient pas suffisamment provisionné.

Encore à propos de la distribution, on a pratiqué des réévaluations d'actifs et des amortissements trop rapides. Une grande partie des excès tarifaires tourne autour d'amortissements multiples. Cela veut dire qu'on a amorti deux

fois certains équipements. Et par la suite, on n'a pas pris en compte ces amortissements du passé, comme pour les centrales nucléaires par exemple.

Donc, on peut chiffrer de façon assez précise ce qu'a coûté la politique passée d'amortissement excessif dans la production et dans le transport également. Mais, au niveau des intercommunales de distribution, cela devient plus difficile parce qu'avec les tarifs des intercommunales, ce sont les citoyens qui doivent payer. Et l'argumentation des communes pour justifier des tarifs très élevés est que cela leur fait des revenus.

Mais, dans la pratique, ces intercommunales sont gérées par Electrabel. Donc, les communes qui contrôlent très mal leurs intercommunales confient à Electrabel le soin de pratiquer et de modeler cette espèce de taxation qui ne dit pas son nom. Et Electrabel en prend une grande partie et en donne une partie aux communes. Donc, c'est une forme de privatisation de l'impôt.

En plus, Electrabel va bientôt vendre ses participations dans les intercommunales et celles-ci seront valorisées compte tenu... de la rentabilité très élevée et causée par des tarifs exagérés. La boucle est bouclée.

► Et c'est à cause de cela qu'on assiste régulièrement à des combats juridiques entre les intercommunales de distribution et la CREG ?

Oui, certains disent parfois que le fait que des centaines de recours en justice sont faits par les opérateurs (les intercommunales et Elia, qui sont soumises à la régulation de la CREG) contre la CREG serait un signe qu'elle ne fait pas bien son travail. Alors, je crois que là il faut plutôt que l'on s'interroge sur une disposition tout à fait perverse de la tarification en Belgique, qui fait que les opérateurs, que ce soit

les intercommunales ou Elia, peuvent répercuter les frais juridiques qu'ils encourent dans les tarifs, donc sur le dos des consommateurs.

Je trouve cela tout à fait pervers parce que cela les encourage évidemment à faire le plus possible de recours en justice. Deuxièmement, il est quand même assez anormal de penser que presque tous ces recours sont destinés à augmenter les tarifs, donc, ils sont contre notre intérêt, à vous et moi comme consommateurs, mais ils sont payés par nous.

Ces opérateurs sont donc de très bons clients pour les avocats et ces avocats ne peuvent pas défendre la CREG. Ils savent très bien qu'ils pourront gagner beaucoup d'argent avec ces clients, qui n'ont aucune raison de limiter leurs frais juridiques, alors que pour la CREG, les pouvoirs publics limitent de diverses façons les budgets de fonctionnement et de défense de leurs intérêts. Il faudrait corriger ce mécanisme plutôt que voir dans cet état de fait matière à faire des reproches à la CREG. ■

Ⓐ Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture. La Chambre. Session du 9 février 2011, PM.

Ⓣ Tous les chiffres dans ce débat et dans cet article sont basés sur les données de 2007.

Ⓞ Énergie. Économie et politiques. Jean-Pierre Hansen et Jacques Percebois. Ouvertures économiques. Éditions De Boeck Université. Bruxelles, 2010.

Ⓞ Le parc de production nucléaire en Belgique est propriété d'Electrabel SA, filiale de Suez-Gaz de France, et exploité par cette dernière avec SPE SA, filiale d'Électricité de France.

POINT DE VUE |

Capital virtuel, mensonges solennels et contrôles défailants



La rémunération du capital d'Elia est une illustration intéressante des surcoûts anormaux que supportent les consommateurs d'électricité en Belgique, souligne **Eric De Keuleneer** (*).

LES PRODUCTEURS d'électricité belge Electrabel (90% du total) et SPE ont apporté leur activité de transport électrique (haute tension) à Elia en 2001. Cette activité s'appuie sur une infrastructure pouvant difficilement fonctionner en concurrence; il s'agit donc d'un «monopole naturel», dont les tarifs étaient contrôlés par le Comité de contrôle depuis les années 1950 jusqu'en 2003 et par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) depuis lors. Il s'agissait d'un sys-

tes s'étaient engagés sur l'honneur et contractuellement à le faire, par diverses conventions entre 1955 et 1997; le Comité de contrôle devait contrôler tant la pertinence des coûts facturés aux clients que l'application des conventions. Durant les années 1990, le matériel servant au transport était amorti en moyenne en 10 années (c'est-à-dire que chaque année, 10% du prix d'achat du matériel était inclus dans le prix de revient). Electrabel et le Comité de contrôle

de contrôle ont toujours affirmé que si d'aventure l'amortissement était trop rapide, les consommateurs en profiteraient «plus tard», les prix de revient diminuant lorsque l'amortissement est terminé. La création d'Elia s'inscrivait dans une parfaite continuité de fonctionnement et de contrôle, et dans la continuité de conventions où Electrabel s'engageait à gérer le système dans l'intérêt général. En 2001, pourtant, Electrabel a voulu apporter les actifs transport sur-amortis à Elia non pas à leur valeur comptable (1,6 milliard) mais à leur valeur «de reconstruction», soit 3,3 milliards d'euros, et disposa à cet effet du soutien de divers responsables privés et publics.

Le consommateur risquait donc de payer deux fois. Grâce à la résistance d'un seul membre du Comité de contrôle (la FGTB), un compromis fut décidé. Le montant de la réévaluation ne pourrait être amorti une deuxième fois au détriment du consommateur via une répercussion dans les tarifs, mais la valeur «de reconstruction» de 3,3 milliards serait bien le montant sur lequel porterait la base conventionnelle des immobilisations, en anglais Regulated Asset Base ou RAB, c'est-à-dire le montant conventionnel sur lequel on calcule maintenant la rémunération du capital incluse dans les tarifs (une dette d'environ 500 millions d'euros relative aux

pensions sous-financées est mise à charge d'Elia mais pas déduite de la RAB). Cette réévaluation de 1,7 milliard, qui en termes comptables s'appelle aussi un «goodwill», devrait maintenant être progressivement amortie en fonction du vieillissement du matériel. Un rythme basé sur une extinction en 10 ans serait logique, cohérente avec le passé. Mais comme l'amortissement de ce goodwill ne peut maintenant être répercuté dans les tarifs, il ne peut que réduire les bénéfices d'Elia, et la RAB. Elia aujourd'hui semble considérer que ce goodwill ne doit être amorti que très lentement, parce que le matériel en question vieillit très lentement. Ceci signifie qu'Electrabel a trompé les consommateurs durant de nombreuses années quant au rythme réel de vieillissement et d'amortissement de ce matériel et, donc, que la réévaluation de la RAB en 2001 était abusive. La cohérence avec les années 1990 exigeait au moins que la RAB soit réduite de 200 millions par an; on en est loin. Cette réduction semble être de l'ordre de quelques dizaines de millions en 2005, une bonne indication des mensonges passés. (Les tarifs étant liés au goodwill et le goodwill aux tarifs, un raisonnement circulaire pourrait figer ce goodwill si le régulateur n'est pas vigilant.) Ces mensonges ont été rémunérés par une plus-value importante, contraire aux conventions et engagements d'Electrabel. Contraire à l'éthique que aussi bien sûr, mais certains diront peut-être que l'éthique n'importe que si elle est rentable... On ne peut reprocher à Elia d'argumenter que son matériel a une durée de vie longue, même si cela contredit ce qu'en disait



Lignes, pylônes et stations subissant peu d'usure, des amortissements en 10 ans étaient trop rapides, accroissant anormalement les coûts supportés par les consommateurs.

Electrabel et le Comité de contrôle ont toujours affirmé que si d'aventure l'amortissement était trop rapide, les consommateurs en profiteraient «plus tard».

tème dit de «cost plus», dans lequel les entreprises du secteur pouvaient récupérer tous leurs coûts plus un bénéfice pour rémunérer le capital investi. Cette rémunération était définie et garantie par des conventions (durant les années 90, le plafond a été systématiquement dépassé alors pourtant que les taux de marché étaient en baisse). Dans un tel système, les entreprises du secteur n'ont naturellement pas intérêt à minimiser leurs coûts, mais les acteurs bel-

ont toujours prétendu que la politique d'amortissement était normale, alors que diverses voix affirmaient que, ce matériel (lignes, pylônes, stations) subissant peu d'usure, des amortissements en 10 ans étaient trop rapides, accroissant anormalement les coûts supportés par les consommateurs. Electrabel y trouvait un moyen d'accroître ses cash-flows et de réduire ses prix de revient futurs, mais prétendait «gérer prudemment le système». Electrabel et le Comité

Electrabel il y a encore quelques années. Elia est même plutôt victime de ce goodwill, qui pèsera tôt ou tard sur ses comptes. Seuls ses actionnaires d'avant 2001 en ont bénéficié. On peut certainement le reprocher à Electrabel et se demander comment on en est arrivé là, car rien ne prédisposait Electrabel à manquer à ses engagements formels de gérer le système au moindre coût et dans l'intérêt général. La raison vient probablement de diverses causes: le pouvoir dominant de la société et sa capacité à manipuler des structures de décisions publiques lui

ont peut être donné un sentiment d'impunité. Les organes de contrôle ont été souvent défailants, ce qui a encouragé les abus; certains «contrôleurs» avaient des conflits d'intérêts, parfois aussi étaient rémunérés par les «contrôlés» avant ou après leur office, etc. Il faut tirer de cette expérience les leçons qui s'imposent. Les questions concernant la pertinence d'une réévaluation du matériel et son amortissement (mais aussi la prise en compte de dettes telles que les pensions) dans l'établissement de la RAB doivent en tout cas être examinées avec soin, car

les coûts de transport en Belgique devraient être plus bas. La valorisation des actifs et des passifs des intercommunales de distribution pose les mêmes problèmes que chez Elia, ce qui risque d'être particulièrement néfaste pour les particuliers et PME, pour qui les tarifs de transport et distribution représentent 60 à 70% de leur facture d'électricité. Les subsides donnés à Electrabel sont encore plus importants en matière de production: les centrales nucléaires ont été amorties depuis 1975-1980 en 20 ans malgré une durée de vie probable d'au moins 40 ans, avec les

mêmes promesses, non tenues. Cette situation est injuste pour les consommateurs et fausse la concurrence. D'autres ventes avec plus-values ne résoudraient pas le problème. Un contrôle des prix de transport efficace et un transfert vers tous les concurrents et tous les consommateurs — avec des mécanismes simples — des bénéfices du système passé sont nécessaires pour rendre le marché concurrentiel. ■

(*) Ancien président du groupe d'experts chargé de préparer la libéralisation du marché de l'électricité en Belgique.

III

La rente nucléaire

*La rente nucléaire belge : elle existe !
Quel niveau ? Et pour qui ?*

- | | |
|---|---|
| « Electrabel n'a pas tenu ses promesses, la rente nucléaire doit revenir aux Belges » | <i>Le Soir</i> , 27.02.2008 |
| « Hansen ' étonné ' par la taxe Electrabel » | <i>Le Soir</i> , 29.02.2008 |
| « La rente nucléaire belge : évaluation » | Note de réflexion - 25.09.2009 |
| « Rente nucléaire » | Complément et précisions en commentaire aux études CREG et Banque Nationale sur la rente nucléaire – 23.05.2011 |
| « Rente nucléaire (suite) » | <i>Idem</i> – 27.10.2011 |
| « A Levy On Nuclear Producers Is Right » | <i>Financial Times</i> , 25.08.2010 |

forum

A bout portant



Eric De Keuleneer

Aministrateur délégué de la Fondation universitaire, professeur de finances à la Solvay Business School

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNIS

« Electrabel n'a pas tenu ses promesses, la rente nucléaire doit revenir aux Belges »

Le gouvernement souhaite que les producteurs d'électricité, principalement Electrabel (qui représente 80 % du marché) et SPE, contribuent à l'équilibrage du budget de l'État, via une contribution de 250 millions d'euros. Est-il normal que l'État fasse ainsi payer des entreprises privées ?

Le prix de revient de l'électricité nucléaire reste très bas en Belgique, et les consommateurs n'en profitent toujours pas. Les producteurs d'électricité nucléaire bénéficient d'une rente de situation considérable grâce aux efforts fournis dans le passé par les consommateurs et par les pouvoirs publics. Les consommateurs, via des prix plus élevés de 15 à 30 % par rapport aux pays voisins, ont permis à Electrabel, dans le cadre d'un régime régulé, d'amortir ses centrales nucléaires en 20 ans, alors que dès le début, il avait été prévu de les faire fonctionner plus longtemps. Ce ne sont pas les actionnaires d'Electrabel qui ont supporté le coût de ces amortissements accélérés.

En contrepartie, l'entreprise s'était engagée à faire baisser ses prix durablement une fois que les centrales auraient été amorties. Mais elle n'a pas respecté ses promesses : les prix n'ont pas baissé autant qu'ils l'auraient dû, et depuis 2003, ils ont augmenté pour les particuliers et surtout pour les entreprises. Ajoutons encore que depuis 40 ans, les pouvoirs publics ont subi

divers coûts, entre autres la recherche en matière nucléaire, et qu'ils supportent une grande partie du risque civil (NDLR : en cas d'accident nucléaire), inassuré, parce que jugé « inassurable ».

Cette rente nucléaire a donc, pour l'essentiel, alimenté les profits de Suez, la maison mère française d'Electrabel ?

Oui. Depuis très longtemps, Electrabel est la principale (parfois la

seule) source de bénéfices de Suez. Il n'y a aucun mal à voir Suez faire des bénéfices, mais le problème, c'est qu'Electrabel n'a pas respecté ses engagements. Il me paraît donc normal qu'une partie de la rente nucléaire revienne aux consommateurs belges, soit sous la forme d'une électricité meilleur marché, soit sous la forme d'une taxe spécifique sur la rente nucléaire, soit sous la forme d'une combinaison des deux.

À votre avis, cette taxe devrait-elle être récurrente – donc être exigée chaque année ?

Bien sûr.

Et quel devrait, être à votre avis, son montant ? 250 millions d'euros comme annoncé ?

Cela serait de toute façon insuffisant pour compenser le non-respect des engagements. Une taxe de 15 euros par mégawatt/heure représenterait 900 millions d'euros par

ans et ne nuirait en rien à la compétitivité de la production nucléaire en Belgique, dont le prix de revient resterait très faible, beaucoup plus faible que les prix à la production pratiqués par Electrabel.

Vous parlez d'une taxe annuelle, alors qu'il n'est question encore que d'un montant unique. Par ailleurs, il se dit que libéraux et sociaux-chrétiens, du nord comme du sud, seraient d'avis de suivre l'exemple néerlandais : proposer un report de la fermeture des centrales – donc revoir la loi qui prévoit leur fermeture définitive entre 2015 et 2025 – en échange d'une contribution annuelle du secteur au budget de l'État. Qu'en pensez-vous ?

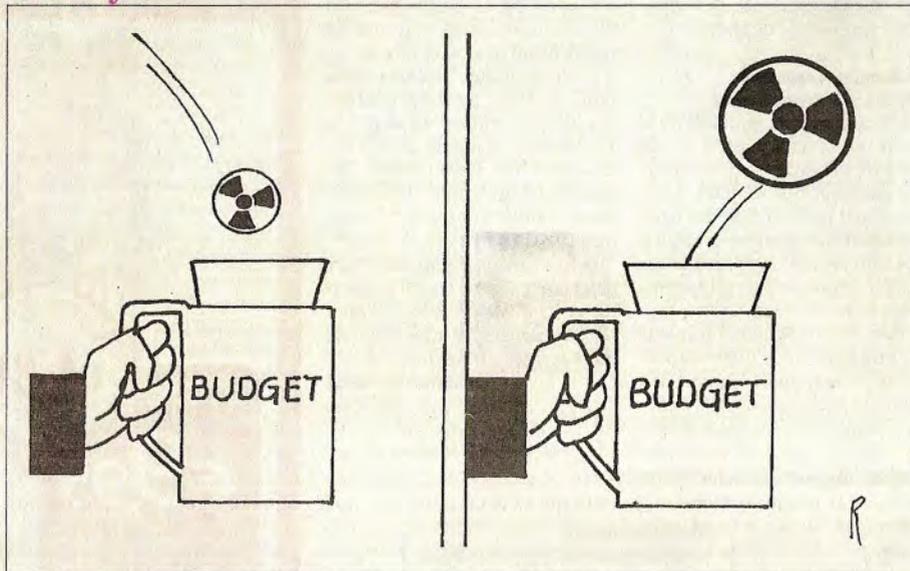
La vie comptable des centrales était de 20 ans. On sait qu'elles vivront au moins 40 ans, et l'absence de mesures de transition crée un vide quant à la gestion de cette prolongation-là. Réglons cette question avant d'envisager une nouvelle prolongation de la durée de vie des centrales. Ce sont deux choses séparées.

De plus en plus, on évoque une révision de la loi qui prévoyait la sortie du nucléaire. Est-ce inévitable que la durée de vie des centrales nucléaires soit à nouveau prolongée ?

C'est une question politique. Mais c'est aussi une responsabilité politi-

que de veiller à ce que la transition vers un marché libéralisé ne se fasse pas contre l'intérêt général, et ne provoque pas une socialisation des coûts et une privatisation des bénéfices de l'ancien régime régulé. Une éventuelle taxe annuelle sur la rente nucléaire ne devrait pas servir uniquement à boucher les trous du budget, mais devrait financer certaines charges du passé mises aujourd'hui à charge des consommateurs via les frais de transport de l'électricité (des charges de pensions, le financement des communes, le démantèlement des centrales de Mol et de Desel...), une politique musclée d'économie d'énergie, et le développement des énergies alternatives, y compris le nucléaire du futur (la fusion) d'ailleurs. ■

Le Royer



► P.4 NOS INFORMATIONS

VOUS AVEZ UN AVIS ?

Exprimez-vous

Par courriel : forum@lesoir.be

Par la poste : Le Soir, service Forum Rue Royale, 100 1000 Bruxelles Par fax : 02-225.59.14

Ou réagissez sur nos forums en ligne http://forums.lesoir.be

Hansen « étonné » par la taxe Electrabel

CONDIJTS,JOAN

Page 1

Vendredi 29 février 2008

Jean-Pierre Hansen, patron d'Electrabel, a accordé un entretien exclusif au *Soir* pour faire part de son étonnement à l'égard de la taxe (250 millions) que prévoit le gouvernement comme « juste » retour de l'amortissement accéléré des centrales nucléaires. Paul Magnette (PS), ministre de l'Energie, parle de taxe récurrente. « *Je n'ai pas tout compris* », dit Hansen.

P.23 l'entretien

Electrabel démonte la taxe

Energie Le patron de l'électricien dit « ne pas comprendre »

Jean-Pierre Hansen répond au gouvernement, qui veut lui imposer un impôt de 250 millions d'euros.

ENTRETIEN

Mercredi, le ministre de l'Energie, Paul Magnette (PS), détaillait la contribution que le gouvernement belge entend exiger du secteur électrique : 250 millions d'euros en 2008, présentés comme le « juste » retour de l'amortissement accéléré des centrales nucléaires payé par les consommateurs. Paul Magnette précisait que cette taxe serait récurrente. Principal contributeur visé, le patron d'Electrabel (qui exploite l'essentiel du parc atomique), Jean-Pierre Hansen réplique.

Paul Magnette vous convie à une table de négociations et vous annonce une taxe de 250 millions d'euros...

Les déclarations du ministre m'ont étonné. Je n'ai pas tout compris.

Vous êtes invité à discuter. De quoi ?

Nous n'avons encore reçu aucune notification ou information officielle sur les décisions dont on parle. Sur base de ce que je lis et entends, il semble d'ailleurs qu'il existe quelques différences dans les propos publics tenus par les participants au conclave budgétaire. Je lis que le ministre est partisan d'un « prélèvement pur et simple » et qu'il a été « amené à passer par une négociation » qui sera en fait une « discussion sur la politique énergétique ». Ce sera sans doute intéressant et nous sommes prêts à y participer. Ceci dit, si « négociation » il doit y avoir – et c'est ce que j'ai compris –, il est curieux de la voir tellement contrainte que l'on se demande ce qu'il reste à négocier ! Le ministre ayant enseigné les sciences politiques, je rappellerai une phrase du livre de notre compatriote Francis Walder, *La Négociation*, qui disait : « Notre mandat nous bridait au point que l'insuccès était probable »...

La prédiction d'un échec ?

Nous verrons bien. Evidemment, nous restons disponibles.

Une disponibilité qui va jusqu'au paiement de la taxe ?

Tout gouvernement peut toujours décider d'une taxe. C'est son droit régalien.

Taxe que vous répercuterez sur vos tarifs ?

Tout impôt, comme toute charge supplémentaire, alourdit les coûts de production. En janvier, j'avais proposé quelques mesures réalisables à court terme, comme la simplification des factures, la mise en œuvre de cent millions d'euros disponibles pour l'économie d'énergie dans les bâtiments publics, etc. Dans ce cadre, Electrabel avait proposé un principe de stabilité tarifaire pour 2008. Pour fixer les idées, la nouvelle mesure envisagée augmenterait quand même de dix milliards de francs par an les coûts de tous les producteurs belges, après d'ailleurs que les récentes décisions en matière de CO₂ leurs ont déjà imposé une forte hausse des coûts pour cette même année.

Les coûts augmentent. Et les tarifs ?

Tout ça sera donc à apprécier. Mais que je sache, personne ne dispose d'une baguette magique qui transforme des « mauvais coûts » en des « bons prix ».

Le ministre de l'Energie, rejoint par Eric De Keuleneer, professeur à Solvay (*Le Soir* du 27/2), justifie le prélèvement par l'amortissement accéléré des centrales nucléaires. En quelque sorte, un « juste retour » vers le consommateur. Vrai ?

Il faut reconnaître à M. De Keuleneer la constance de ses opinions. Ça n'en assure pas l'exactitude. Longtemps on a répété que le soleil tournait autour de la terre. Ce n'est pas pour ça que c'est vrai. Encore ces astronomes étaient-ils, eux, de bonne foi. Je passe sur les éléments factuellement faux ou biaisés, comme le financement de la recherche nucléaire ou le système international d'assurances. Mais je ne peux laisser passer le fait qu'Electrabel n'aurait « pas tenu ses engagements », puisque « les prix n'ont pas baissé autant qu'ils auraient dû ».

Est-ce faux ?

Evidemment. Primo, l'amortissement accéléré des centrales nucléaires n'a rien rapporté à Electrabel ; notre marge bénéficiaire n'a pas bougé. Secundo, lorsqu'en 1999, la libéralisation des marchés énergétiques a débuté, nous avons proposé de ristourner l'avantage économique à la clientèle. Le gouvernement a refusé et fixé un objectif plus ambitieux : aligner les tarifs sur la moyenne des prix de nos voisins. Entre 1999 et 2004, nous avons, selon les chiffres du régulateur (la Creg, NDLR), ristourné 402 millions d'euros à la clientèle alors que nos charges d'amortissements nucléaires ne baissaient que de 254 millions.

Les clients auraient donc été « rétribués » ?

Electrabel a même appliqué une diminution de ses tarifs à la clientèle résidentielle supérieure au gain d'amortissement réalisé. On peut également constater que cette baisse a été appliquée à un moment où les prix résidentiels augmentaient chez nos voisins néerlandais et allemands. Il est faux de prétendre qu'Electrabel n'a pas respecté ses engagements. En outre, il faut souligner, depuis 2003, l'extrême stabilité des prix de l'électricité au résidentiel en Belgique, comme l'a confirmé l'étude récente de la BNB (+ 6 % cumulé, inférieur à l'inflation qui a atteint 19 % sur la période 2003-2007). Les faits contredisent obstinément M. De Keuleneer. Faudrait-il nier les faits ?

Cette taxe ne risque-t-elle pas de freiner les investissements ?

On ne peut pas dire que ce soit un incitant à investir, pour quelque opérateur que ce soit. Si je lis bien, ce serait « la position dominante » d'Electrabel qui freinerait les investisseurs, puisque les autres producteurs « se demandent comment ils pourraient produire moins cher ». L'idée serait-elle donc de fermer trois centrales nucléaires pour voir construire d'autres unités plus chères et donc de conduire à une hausse des prix ? Un tel objectif me laisserait perplexe. Au surplus, je note les intentions de nombreux concurrents d'investir en Belgique : Nuon, Enel, Eon, SPE, ce qu'on oublie de dire.

Que proposez-vous au gouvernement alors que la Belgique est en « pré-pénurie » électrique ?

Je l'ai souvent indiqué : la prolongation des centrales est une bonne chose pour le pays et aussi, c'est évident, pour Electrabel. Les Pays-Bas ont réglé très intelligemment cette question pour la centrale de Borssele en affectant conjointement (exploitants et Etat) le produit de la prolongation à l'économie d'énergie et au renouvelable. Nous sommes prêts à discuter d'un « Borssele à la Belge ».

Les socialistes n'en veulent pas...

La barque est fort chargée pour les électriciens belges : après les surcoûts de CO₂ de cet hiver, une taxe pour l'été ? Je pense qu'il y a plutôt matière à négocier un accord global sur l'avenir énergétique du pays. Bien sûr, c'est plus difficile si on commence par des ukases.

LA RENTE NUCLEAIRE BELGE ; EVALUATION

Un « retour » sur la rente nucléaire est justifié à deux titres au moins :

- *Les consommateurs belges (particuliers et entreprises) ont depuis 1970 supporté tous les risques et coûts des centrales nucléaires, amorties en 20 ans, donc 2 fois (si durée de vie de 40 ans) ou 3 fois (si 60 ans) trop vite, et payé leur électricité 20 à 25 % trop cher pendant tout ce temps, sans réelle compensation, malgré les conventions du secteur.*
- *Le nucléaire est fortement subsidié, via la recherche, et la limitation de responsabilité civile : au delà de 700 millions d'euros de dégâts nucléaires, le contribuable belge supporte tous les risques de sinistre, et le secteur bénéficie donc d'une assurance gratuite.*

Quantifions:

- *Approche comptable : amortissement 2 fois (ou 3 fois en cas de prolongation à 60 ans de toutes les centrales, ce qui est peu probable) trop rapide de 7,5 milliards dans les centrales, livrées entre 1975 et 1985 ; l'excès représente donc un montant de 3,750 milliards (ou 5 milliards), étalé entre 1975 et 2005, soit en date médiane 1990 ; une partie de cet excès a été reflété dans des baisses de prix, malheureusement temporaires, qui représentent par rapport à cette estimation un montant ne dépassant pas 1 milliard, à déduire. Un montant de 2,75 milliards (ou 4 milliards) en 1990 vaut aujourd'hui, actualisé au taux d'intérêt de 8 % prévalant en 1990, un montant de 13 milliards (ou 18,5 milliards). Notons aussi que la valeur du subside assurance va croître avec le temps, comme le risque technique.*
- *Approche opérationnelle : le prix de revient du nucléaire belge est probablement de l'ordre de 15 euro/mgwh, alors que le prix de marché (long terme) est de l'ordre de 45-50 euros. Si on prend 30 euro de "rente" annuelle pour 40 Twh (la production nucléaire et assimilée varie entre 40 et 50Twh par an), cela revient au minimum à 40 millions X 30 = 1,200 millions par an ; Electrabel bénéficie encore d'autres rentes héritées du régime régulé.*

Remarquons : l'argument d'Electrabel selon lequel son bénéfice ne serait "que de 800 millions", plaidant l'inanité de la rente, ne tient pas. Le bénéfice opérationnel de l'électricité en Belgique est pour Electrabel probablement supérieur (ou très supérieur) à 2 milliards en année courante, mais est réduit par divers transferts et charges visant probablement l'optimisation fiscale, ou l'aide à d'autres sociétés moins rentables du groupe GDF Suez.

La rente nucléaire en Belgique ; tentative d'évaluation

Les analyses ci-après sont basées sur des estimations personnelles à partir de données publiques, insuffisantes ; elles montrent cependant l'importance économique et morale de l'enjeu, qu'il serait grave de galvauder.

La rente nucléaire vient de nombreux subsides directs et indirects régulièrement octroyés au secteur nucléaire (voir point 3) et de l'amortissement accéléré des centrales nucléaires entre 1975 et 2005 (les centrales furent livrées entre 1975 et 1985). En gestion correcte, l'amortissement aurait dû être réalisé sur la durée de vie économique des centrales. Bien

que la durée économique prévue fut de minimum 30 à 40 ans, et que la durée d'amortissement en France par exemple fut fixée à 30 ans- pour des centrales du même type, la durée d'amortissement fut fixée au départ (en 1975) à 20 ans, ce qui était "très prudent"; cette "prudence" était en fait payée par les consommateurs (particuliers et entreprises, surtout PME). Rappelons que durant toute la période 1955-2005, le secteur était organisé en monopoles (régionaux puis nationaux) de production et transport, dans le cadre de conventions leur permettant de facturer tous leurs coûts et de faire des bénéfices garantis (d'un niveau défini par convention), à charge pour eux de gérer en "pratiquant la transparence et en visant les prix les plus bas". Il devint évident dans les années 90 que la durée de vie des centrales serait supérieure à 20 et même à 30 ans, mais la durée d'amortissement à 20 ans fut maintenue, malgré le surcoût de facturation de 20 à 30% que subissaient les clients, sans compensation réelle. Essayons de quantifier la valeur de la rente nucléaire ainsi accumulée par les producteurs, malgré les conventions.

1) la valeur financière des amortissements accélérés et rien d'autre

Les investissements réalisés et amortis durant les années de 1975 à 2005, furent au minimum de 300 milliards de francs belges, soit 7,5 milliards d'euros ; les amortissements excessifs furent donc de 3,750 milliards, répartis entre 1975 et 2005, ce qui équivaut environ à 3,750 milliards en 1990, date médiane entre 1975 et 2005 (en cas de prolongement à 60 ans de toutes les centrales, l'excès d'amortissement durant la première période de 20 ans fut alors de 5 milliards, en 1990 toujours). Selon les règles, les amortissements accélérés auraient dû bénéficier ultérieurement au consommateur sous forme de prix bas et stables ; la fin progressive des amortissements entre 1995 et 2005 a amené quelques baisses de prix (surtout entre 2000 et 2003) corrigées ensuite par des hausses, à cause d'une indexation devenue après 2003 opaque et peu justifiée. Au vu des prix relatifs entre les marchés belges et voisins durant cette période, on peut évaluer l'impact de l'ensemble des baisses temporaires de 1995-2003 à un maximum de l'équivalent de 25% du total, soit 1 milliard. Restent 2,750 milliards (ou 4 milliards). Combien valent ces milliards de 1990 aujourd'hui? La réponse dépend du taux d'intérêt choisi pour l'actualisation; le taux des emprunts d'état belge en 1990 était de environ 8%, ce qui donne une valeur actuelle de 13 milliards (dans le scénario 60 ans : 18,5 milliards).

Récupérer ces 13 milliards de valeur actuelle sur la durée de vie moyenne restante des centrales (environ 12 ans) équivaudrait en annuité future (à 4%) à près de 1,4 milliards par an ; en cas de prolongation de toutes les centrales, il faudrait récupérer 18,5 milliards sur 32 ans, ce qui représente (à 5%) environ 1,2 milliard par an.

2) l'avantage opérationnel actuel

Le coût de production nucléaire n'est pas communiqué par Electrabel, officiellement pour des raisons de concurrence, ce qui est curieux quand on sait qu'il n'y a pas de concurrence en production en Belgique, et que dans des secteurs comparables et plus concurrentiels (Télécoms par exemple), les prix de revient des acteurs dominants sont connus, au moins par les régulateurs.

Tentons quelques approximations.

- Les chiffres de coûts de production d'électricité en Belgique étaient connus jusque 2001-2002, dans le cadre du reporting (l'"affectation de la recette") imposé au secteur (en échange de son monopole et de ses bénéfices garantis). Les coûts étaient à ce moment en diminution régulière du fait de la fin des amortissements nucléaires; les coûts (hors combustible) de Production et Interconnexion-Transport étaient encore de +/- 23 euros/ mgwh. Si l'on retire

le coût de 8-10 euros de Interconnexion-Transport et les 6 euros que coûtaient encore les amortissements, on atteint des coûts directs de production hors combustible de l'ordre de 10 euros par mégawatt/heure (mgwh) pour l'ensemble de la production belge en 2002. Pour le nucléaire dont les coûts de combustible sont très faibles, on peut donc estimer un coût direct de 12 à 13 euros par mgwh à cette époque comme un maximum, et depuis ce coût n'a probablement pas beaucoup augmenté (le personnel a été significativement réduit). Les amortissements de base sont terminés depuis 2005, mais quelques nouveaux investissements nucléaires (faibles) doivent être amortis, pour probablement moins de 120 millions par an, soit 2 à 3 euro/mgwh; estimons un coût actuel du nucléaire en Belgique de 15 euros/mgwh.

- En France ; les coûts totaux de production du nucléaire français sont probablement plus élevés qu'en Belgique, puisque les centrales (datant aussi des années 80) y sont amorties en 30 ans ; mais notons qu'en 1999-2002 EDF vendait son électricité (aussi majoritairement nucléaire) dans le marché de gros à long terme au prix de 20-22 euros du mgwh, et était rentable. Des coûts directs (hors amortissements) du nucléaire de 10 à 15 euros par mgwh sont donc vraisemblables là aussi, et sont d'ailleurs estimés à ce niveau dans une étude récente (revue de l'énergie n° 581, janvier 2008, pg 5 à 16).

Un coût de production du nucléaire belge pour les années à venir autour de 15 euros par mgwh est donc une estimation plausible. Electrabel pourrait souhaiter le démentir, mais devrait apporter des chiffres vérifiables, ce qui aiderait à la transparence du secteur.

Les prix de l'électricité à long terme en Europe sont aujourd'hui de l'ordre de 50 euros par mgwh (Electrabel semble vendre aujourd'hui son électricité plus cher que cela en Belgique à cause d'une autre rente, la rente de monopole...). Si, à nouveau par souci de conservatisme, on prend 45 euros comme prix de référence, la rente nucléaire représente un avantage de prix de 30 euros par mgwh, sur une production "nationale" de 40 à 50 Twh soit 40 à 50 millions de mgwh par an (le chiffre exact dépend des pannes et entretiens, ainsi que de la manière dont on considère la part belge de la production de Chooz, et de la station de pompage de Coo, aussi héritées du régime régulé). On est donc au minimum à 1,2 mia par an de rente nucléaire, sur base des prix prospectifs.

3) de plus : les autres composants de la rente nucléaire

En plus des amortissements accélérés, le secteur nucléaire a bénéficié de subsides de recherche considérables et bénéficie depuis le début d'un subside important découlant de la déresponsabilisation sur le risque civil. En clair, en cas d'accident nucléaire, qui pourrait coûter des milliards d'euros, la responsabilité du secteur privé est limitée à 600-700 millions, et le reste sera supporté par le contribuable. Cette assurance implicite donnée par l'état vaut beaucoup d'argent, l'équivalent de la prime que devrait payer le secteur pour s'assurer lui-même. La valeur de ce subside augmente d'ailleurs avec le temps, puisque la quantité de déchets augmente, et la vétusté des centrales accroît le risque d'accident (qui semble rester faible, même après 40 ans, mais n'est certainement pas nul). Ce système est répandu dans la plupart des pays nucléaires, mais dans divers autres pays l'économie et l'Etat bénéficient directement ou indirectement de la rente nucléaire, ce qui n'est pas le cas en Belgique, où les prix sont élevés et le producteur paye (très) peu d'impôts.

Le nucléaire a aussi l'avantage de ne dépendre que très faiblement des coûts de combustible. On estime que le carburant nucléaire, l'uranium enrichi, ne compte que pour quelques % du prix total, et la matière première encore moins. Il présente aussi des avantages en matière de CO2. Ces avantages sont aussi accaparés aujourd'hui par le producteur, alors que dans les conventions et les promesses, il était clair que le système devait être géré dans l'intérêt général ; tout le risque économique des coûts de construction, de financement et de production ont été supportés par l'économie belge, ainsi que le coût des échecs divers et variés (Kalkar, le surgénérateur et autres utopies...)

4) la prolongation au-delà de 40 ans

Celle-ci est encore un autre enjeu, qui pourrait peut-être se régler par appel d'offre, mais exige aussi une révision du statut anormal des provisions de démantèlement et retraitement nucléaires payées par les consommateurs mais toujours contrôlées par Electrabel.

5) En conclusion

Quelle que soit la manière dont on l'approche, on peut donc justifier une rente équivalente à 1,2-1,4 milliards par an, sans même tenir compte de la valeur de la prime d'assurance, quelle que soit la durée restante des centrales. Le "retour" de la rente nucléaire vers l'économie belge par une combinaison de prélèvement et de mutualisation de l'avantage de coût, est un impératif économique encore plus que d'équité. Il devrait permettre tout à la fois de stabiliser les prix (ce qui serait bienvenu pour la compétitivité des entreprises belges, qui payent aujourd'hui leur électricité beaucoup plus cher que leurs concurrentes françaises, et pour le pouvoir d'achat des ménages), d'encourager les indispensables investissements de production, de créer un fonds d'assurance nucléaire, et financer la recherche dans les énergies du futur, sans à nouveau charger le contribuable ou le consommateur. Electrabel n'aime pas cette idée, malgré les conventions qu'ils ont signées. Elle prétend entre autres que ses bénéfices, de 800 millions par an apparemment, ne lui permettraient pas de supporter une telle charge. Depuis l'abandon du reporting réglementaire en 2001-2002, et plus encore après le retrait d'Electrabel de la Bourse en 2006, il n'est plus possible de chiffrer clairement la rentabilité de leurs activités opérationnelles belges. Electrabel déclarait plus de 1,5 milliards de bénéfices opérationnels en 2004-2005, venant essentiellement de l'électricité belge. Ses coûts opérationnels en électricité belge n'ont probablement pas beaucoup augmentés, et ses prix de vente fortement augmentés depuis 2005; il est donc probable que ses bénéfices opérationnels relatifs à l'électricité belge ont fortement augmentés entre 2005 et 2008. Son chiffre d'affaire opérationnel réel en Belgique est de l'ordre de 6 à 7 mia d'euros et ses actifs industriels de l'ordre de 2 milliards d'euros, alors que son endettement est de l'ordre de 30 milliards, parce qu'il porte une grande partie des participations du groupe GDF-Suez, précisément parce que l'électricité belge est l'activité la plus rentable (depuis de longues années) de tout le groupe, et que de plus cet arrangement, ainsi que des opérations et transferts probables au bénéfice d'autres parties du groupe permettent d'"optimiser" les impôts en Belgique. Il n'est donc pas anormal d'estimer que la rentabilité opérationnelle réelle d'Electrabel sur l'activité gaz-électricité en Belgique est actuellement un multiple du bénéfice apparent de 800 millions. Quant à l'"indignation" d'Electrabel/GDF-Suez face à l'"arbitraire public" de l'état belge qui veut obtenir un retour en Belgique de la rente nucléaire, elle est cocasse face à la passivité des mêmes devant l'arbitraire public français, qui, sans aucune des raisons mentionnées ci-dessus, ponctionne entre 2008 et 2009 GDF-Suez de 1 à 2 milliards pour soulager le consommateur français de gaz (voir « Le Soir » du 19 septembre 2009). Sous prétexte peut-être qu'ils font suffisamment de bénéfices en Belgique...

Complément et précisions en commentaire aux études CREG et Banque Nationale sur la rente nucléaire

Rente nucléaire 2.0 suite de ma note du 26 septembre 2009 (voir www.dekeuleneer.com)

Les analyses ci-dessous sont livrées dans le but d'aider le lecteur à se faire un opinion sur la rente nucléaire belge. Les chiffres sont puisés aux meilleures sources, mais sont parfois ambigus ou imprécis pour des raisons de faible transparence du secteur, je le regrette sincèrement.

Résumé : confirmation et timide admission de la rente nucléaire, et autres découvertes

L'étude de la CREG et celle de la Banque Nationale (BNB) apportent d'une part une confirmation de mes chiffres de 2009 relatifs au prix de revient nucléaire, et d'autre part de très utiles informations complémentaires relatives à la rente nucléaire et à la rentabilité du secteur électrique en Belgique. Je confirme donc que mon estimation de la rente nucléaire en Belgique en 2009, à 1,2-1,4 milliard d'euros, était-comme annoncé-très conservatrice (j'avais utilisé des prix de marché à court terme à un moment où ils étaient très faibles), et que je l'évaluerais maintenant plutôt à 1,6-1,8 milliard.

Je confirme aussi mon estimation du bénéfice sur la production belge d'électricité d'Electrabel. en 2009 (et 2008, et 2010) à un niveau de l'ordre de 2,7 milliards d'euros, sans tenir compte de leurs considérables revenus et plus values sur participations dans d'autres parties du secteur électrique en Belgique. Je sais que ces chiffres seront démentis par Electrabel. Il faut se souvenir qu'Electrabel en 2007-2008 affirmait avec force qu'il n'y avait pas de rente nucléaire, et soutien aujourd'hui qu'elle est « seulement » de 900 millions en 2007. Réjouissons nous donc qu' Electrabel ait fait la moitié du chemin, mais en trois ans tout de même.

Les chiffres récemment publiés confirment que les consommateurs belges en moyenne payent pour leur électricité des prix pour l'énergie (production) basés sur les prix de marché-pour certains même très supérieurs à ces prix de marché-, plutôt que sur les prix de revient qui sont considérablement plus faibles. Les consommateurs ne bénéficient donc aujourd'hui pas de l'efficacité du système de production qu'ils ont largement financée dans le passé, ni des avantages et subsides dont les producteurs bénéficient encore aujourd'hui (dont des quotas CO2 et des certificats verts très généreusement alloués). Sans oublier qu'une partie des prix élevés du transport et de la distribution vient de coûts du passé qui, contrairement aux bénéfices du passé, sont transférés aux consommateurs.

Les bénéfices ici calculés sont très supérieurs aux bénéfices déclarés par Electrabel ces dernières années (de l'ordre de 850 millions par an) ; une incohérence dans les prix de transfert communiqués entre Electrabel et Electrabel Customer Solutions pourrait expliquer une partie au moins de cette différence.

Cette incohérence dans les prix de transfert et le niveau apparemment très élevé des prix de l'énergie pratiqués par ECS vis-à-vis de ses clients (qui représentent plus de 75 % du marché des particuliers et PME en Belgique) appellent dans le marché belge de l'électricité plus de transparence, ainsi que des mesures de surveillance des prix à la production, au moins tant que subsistent des indications d'abus de position dominante(une « rente de monopole »...).

A. Développement sur la rente: les enseignements des rapports de la CREG et de la BNB

1. Mes estimations du **prix de revient nucléaire** en Belgique en 2009 étaient de 15 euros par mwh, ce qu'à l'époque Electrabel qualifiait de « fantaisiste ».

Selon les études de la CREG et de la BNB, le prix de revient du nucléaire belge en 2007 était respectivement de l'ordre de 16 à 20 euros, ou de 22 euros par mwh. Pas loin. Les divergences ont

diverses origines : les coûts d'exploitation annoncés par Electrabel, à 14 euros/mwh sont probablement trop élevé (près de 40% d'augmentation par rapport aux chiffres contrôlés de 2002, alors que depuis lors le régime régulé de cost-plus a pris fin, et qu' Electrabel a pratiqué de fortes réductions de coûts, entre autres de personnel). Les coûts annoncés de contribution au démantèlement (payés à Synatom, une filiale d'Electrabel et de GDF-Suez sa maison mère) de 3 euros par mwh sont peu probables, les provisions ayant déjà été constituées, en tout cas en 2009. De plus, les « coûts » du combustible sont aussi fort élevés en comparaison internationale, et sont de plus payés également à leur filiale Synatom. Le prix de revient réel en 2009 en fonction de ces chiffres est donc probablement de 16, maximum 20 euros/mwh, ce qui est cohérent avec mes propres estimations de 2009. Retenons par prudence le chiffre de 20 euros/mwh, qui inclut probablement une solide marge bénéficiaire pour Electrabel.

2. Quant aux **prix de vente à la production pour calculer la rente nucléaire en 2008-2010**, on peut se simplifier la vie et utiliser les **prix de vente de marché**. Le mérite d'utiliser les prix de marché est que c'est une donnée facile à vérifier, et que c'est assez réaliste puisque Electrabel annonce baser ses prix de vente sur les prix de marché. Les prix de marché en 2008-2009-2010 doivent être calculés en moyenne et vont l'être bientôt, mais étaient probablement de l'ordre de 50-55 euros par mwh en 2009, et de plus de 60 en 2008 et 2010 ; supposons en moyenne 55- 60 euros par mwh. La **rente en 2008-2009-2010** était donc dans ce cas, de l'ordre de **1,6-1,8 milliards d'euros**, soit de 35 à 40 euros par mwh, sur une production de 45 millions de mwh.
3. Les chiffres relatifs aux **prix facturés** deviennent alors secondaires, mais ils contiennent des éléments qui méritent un examen :
 - Electrabel revendique apparemment (rapport de la BNB) une déduction du chiffre d'affaire nucléaire (ou un complément du prix de revient du nucléaire) d'un montant de 5 euros/mwh pour les prix plus élevés du non-nucléaire, présentés comme des « **coûts** » **liés à l'entretien et autres interruptions des réacteurs**, lorsque le courant vendu à ces clients n'est pas du nucléaire. Cette déduction serait logique si on cherchait à déterminer la rentabilité des grands clients industriels « tout nucléaire », mais pas pour le calcul de la rentabilité du nucléaire en elle-même, car le nucléaire qui n'est pas vendu aux grands clients industriels est vendu ailleurs, à un prix plus élevé d'ailleurs. Il est donc anormal de prendre cela en compte lorsqu'on cherche à calculer la marge bénéficiaire nucléaire d'Electrabel, car cela n'est en rien un coût ou un manque de revenu pour Electrabel. Au contraire, le back-up constitue une source de revenu pour Electrabel. Si Electrabel est en mesure de fournir cette garantie, c'est parce qu'elle dispose de **centrales au gaz entièrement amorties**, payées par les consommateurs dans le régime régulé avant 2007, et surtout **de la station de pompage de COO**, outil de stockage extrêmement précieux, d'une capacité de pointe équivalente à une tranche de nucléaire, entièrement payée par les consommateurs aussi dans le régime régulé, et qui devrait logiquement appartenir à Elia, et fonctionner dans l'intérêt général comme prévu dans les conventions du secteur. Il arrive à Electrabel de présenter des coûts fictifs, il faut y être attentif.
 - L'examen des **prix de vente d'Electrabel** en 2007 est moins important dès lors qu'on utilise les prix de marché (ces prix de vente sont probablement en moyenne supérieurs au prix de marché d'ailleurs), mais fait apparaître une curieuse incohérence. La CREG et la BNB donnent des détails sur les prix de vente (« base-load ») aux grands industriels (environ 45-48 euros/mwh en moyenne en 2007, « probablement 59 » en 2008-2009), mais semblent avoir reçu des indications moins précises sur les prix de vente aux autres clients. Le principal « autre client » est une filiale

d'Electrabel, ECS (Electrabel Customer Solutions), qui fournit aux particuliers et PME. La CREG mentionne comme prix de vente payé par **les clients** de ECS un chiffre de l'ordre de 72 à 79 euros par mwh en 2007, qui ne doit guère être inférieur en 2008-2009. Les marges brutes de ECS (dans ses rapports annuels 2007-2009) sont de 10% environ, ce qui est une marge normale pour des fournisseurs (qui assurent les relations commerciales et la facturation des particuliers et PME) ; on peut donc en déduire qu'ECS achetait en 2007 (et 2008-2009) son électricité à Electrabel à environ 70 euros par mwh. Mais la CREG et la BNB parlent pour 2007, apparemment sur base d'informations venant d'Electrabel, d'un prix de vente d'électricité à ECS de 57, voire même de 52,3 euros par mwh. Si Electrabel a l'impression de vendre son courant à ECS à 52 euros, et si ECS donne l'impression d'acheter son courant à 70 euros, il y a un problème, qui est peut être simplement l'intervention d'une filiale. Ou la différence entre le prix du « base load » et le prix réellement facturé. Mais différence qui mérite un examen approfondi. En fait, en cas de calcul sur base des prix de vente réels, toutes les transactions devraient être contrôlées et les transactions intra-groupe éliminées ; l'utilisation du prix de vente réel aboutirait probablement à une rente nucléaire supérieure à celle calculée avec les prix de marché.

B. Le montant du prélèvement, ou autre utilisation de la rente

Pour aider à établir le montant du prélèvement sur cette rente nucléaire, rappelons qu'il mérite un débat en soi, car il ne s'agit pas de bénéfices ordinaires, mais de bénéfices anormaux, provenant de surcoûts et de risques assumés depuis des décennies par les consommateurs, en raison du non-respect de conventions et de promesses :

- Dans un calcul comptable sommaire et très conservateur, j'avais estimé en 2009 que le simple **remboursement au consommateur**, avec des intérêts très minimalistes, du trop-perçu de l'amortissement accéléré des centrales nucléaires correspondrait à 1,4 milliard d'euros par an pour la durée de vie restante des centrales. Ceci n'inclut pas le coût de l'assurance publique gratuite dont bénéficie le secteur nucléaire du fait du plafonnement de sa responsabilité civile (à 300millions d'euros). Le **produit de la taxe nucléaire** sur les bénéfices du passé devrait entre autres servir à financer les coûts du passé aujourd'hui payé par le consommateur, et à financer les certificats verts, et autres aides à la production du futur.
- la BNB encourage à ne pas prélever la totalité de la rente, mais son niveau actuel est clairement confortable.
- Le gouvernement britannique vient d'instaurer une taxe spéciale sur les puits de pétrole anciens à 50% des bénéfices, ce qui d'après le Financial Times est équitable et ne devrait en rien gêner les investissements. Ces 50% représentent **deux fois le taux de l'Impôt des sociétés** en Grande Bretagne. Le gouvernement norvégien taxe ses producteurs de pétrole à 78% pour les puits anciens, ce qui n'a jamais découragé l'investissement.
- Une manière complémentaire de compenser les consommateurs belges pour les surpris et risques du nucléaire est de mettre en place un mécanisme simple et équitable de **limitation des prix de production**, soit via un acheteur unique, soit via des enchères restreintes, ou via un encadrement (plafonnement) des prix à la production pour assurer que les fournisseurs puissent acheter leur électricité à un prix plus favorable qu'aujourd'hui, tenant compte des prix de marché et des subsides (quotas CO2, autres avantages,...) reçus par les producteurs.

C. La rentabilité électrique d'Electrabel en Belgique

- si l'on souhaite évaluer la rentabilité de l'électricité en Belgique pour Electrabel, on peut procéder assez simplement. Electrabel produit environ 35 millions de mwh par an d'électricité **non-nucléaire**, d'origine fossile ou renouvelable. Leur prix de revient moyen peut être évalué avec les informations récemment publiées. En effet, la plus grande part (60% environ) est produite à base de gaz naturel avec des contrats à long terme indexés sur le charbon, dont le prix de revient est probablement (Electrabel refuse de le communiquer) nettement inférieur aux prix de marché. Une indication précieuse quant au coût des centrales à gaz pour Electrabel figure dans le rapport de la BNB, qui dit fort diplomatiquement (... lijkt « aannemelijk » pg 26) que le coût de fourniture non-nucléaire en 2007, calculé en fonction d'une part de prix de revient d'unités « flexibles » et d'autre part de prix de marché, était « acceptable » à 44,8 euros ; les prix de marché étant de l'ordre de 60 euros/mwh en 2007, cela permet de penser que le prix de revient des unités « flexibles », les centrales à gaz, était au maximum de l'ordre de 35 euros/mwh en 2007. Les autres sources (charbon, centrale à charbon reconvertie au bois bénéficiant généreusement de certificats verts, hydroélectrique totalement amorti) coûtent nettement moins cher, de quelques euros à 20 ou 30 euros du mwh ; le vrai renouvelable avec certificats verts coûte plus cher, mais est très très minoritaire dans ces autres sources . Soit donc un prix de revient moyen maximum **de 30-35 euros/mwh en 2007, et probablement guère plus de 35 euros en 2009**. Par rapport à un prix de vente de 60 euros/mwh, cette production devrait alors rapporter en 2009 au moins une marge de 25 euros par mwh, et un bénéfice de 875 millions d'euros.
- on additionne alors les 90% (part d'Electrabel, en faisant l'hypothèse fautive qu'Electrabel ne fait pas de bénéfice sur les autres 10%, et en ne parlant pas de la part d'Electrabel dans la centrale nucléaire de Chooz en France, aussi amortie aux frais des consommateurs belges) de la rentabilité nucléaire, soit en 2009 environ 1620 millions, aux 875 millions du reste, et on obtient 2. 495 Millions. Il convient d'y ajouter les 200 millions pour garantie de livraison¹ qu' Electrabel facture à El ia pour assurer (en partie) le back-up du réseau à haute tension, ce qui n'occasionne pas de frais à Electrabel. Le coût de ce back up est facturé aux consommateurs. Bref, un bénéfice de l'activité électricité pour Electrabel en Belgique de **2. 695 millions d'euros**. Environ.

D. Si le groupe GDF-Suez menace à nouveau de « quitter la Belgique »

GDF-Suez semble avoir menacé de quitter la Belgique si une taxe nucléaire substantielle, ou un plafonnement des prix, lui était imposé. Ils pourraient mettre leurs menaces à exécution. Il serait judicieux de réfléchir à un schéma simple dans lequel le gouvernement (ou un consortium d'investisseurs belges) rachèterait Electrabel, et chercherait un ou plusieurs acquéreurs potentiels, peut-être en séparant le nucléaire des autres actifs, et en tout cas en séparant l'activité de fourniture ECS de l'activité de production ; la cohabitation d'un producteur dominant et d'un fournisseur dominant est clairement malsaine et contraire aux principes d'un marché libéralisé. La station de pompage de Coo et une centrale à gaz devraient être cédées à Elia pour assurer aux meilleures conditions le back-up du réseau.

En évaluant Electrabel sur base de ses bénéfices annuels déclarés de l'ordre de 850 millions avant impôts (ces dernières années), il ne devrait pas en coûter plus de 12 à 13 milliards d'euros, et la revente ou la gestion raisonnable des entités devrait rapporter beaucoup plus. La libéralisation du marché ne pourrait qu'y gagner, et l'économie belge aussi. Depuis qu'elle a pris le contrôle du secteur électrique belge (un des tout premiers au monde à avoir réussi une grande internationalisation dans les années 1990,

presque à l'insu de Suez à l'époque), Suez-GDF n'y a rien apporté, y a réduit au strict minimum les investissements, en a tout appris quant à l'activité électrique, et en a retiré et en retire encore énormément d'argent. S'ils veulent partir...

Eric De Keuleneer

23 mai 2011

N.B. :

En résumé : Estimation approximative du prix de la composante électricité en Belgique

Prix de revient 2007, et probablement 2008-2010

Nucléaire :- 16-22 €/mwh (chiffres CREG-BNB)

-15euro/mwh (estimation EDK)

Non-nucléaire :

(estimation EDK)

En 2007, probablement 30-35 €/mwh

En 2008-2009, probablement 35 €/mwh

Prix de marché en 2008-2010

Environ 60 euros/mwh(estimation EDK)

Prix de vente pratiqués par Electrabel en 2008-2010

-Aux grands industriels : +/- 55 à 60 euros/mwh (estimation EDK sur base des chiffres BNB-CREG)

Prix de vente aux fournisseurs et revendeurs pour 2007 (chiffres 2008-2010 plus difficiles à estimer, mais probablement supérieurs)

-52 à 57 euros par mwh (Chiffres Electrabel, cités par la CREG et la BNB pour ventes par Electrabel à ECS)

-environ 70 euros/mwh (estimation EDK pour ventes par Electrabel à ECS)

Eric De Keuleneer

JEUDI 27 OCTOBRE 2011

Suite à ma note sur la rente nucléaire du 27 mai dernier, j'ai revisité quelques chiffres anciens pour reconstituer d'une autre façon les mystérieux et plantureux bénéfiques d'Electrabel en Belgique.

Les prix à la production étaient en 2000 de l'ordre de 30 euros par mwh (chiffres du Comité de Contrôle du Gaz et de l'Electricité)

Les prix de vente en 2010 sont de 76 euros (chiffres Electrabel) pour une grande partie de la production (celle vendue via ECS), et probablement au minimum 60-65 euros/mwh en moyenne pour les 200 plus grands consommateurs (ceux que je connais payent beaucoup plus cher que cela, mais ce sont des entreprise moyennes, parfois consommateurs importants). Disons en moyenne 65 euros pour la production d'Electrabel en Belgique

Soit une augmentation de 35 euros/mwh depuis 2000, sur une production de l'ordre de 80 Twh (le fait qu'Electrabel vende ou échange une partie de leur production belge avec d'autres producteurs ne change rien à sa rentabilité, sauf que cela permet peut être de transférer discrètement cette rentabilité), soit environ 2,8 Milliards euro de potentiel d'augmentation de profit. Sans compter la production Electrabel de la centrale de Chooz, aussi payée par les consommateurs belges.

Les augmentations de coût que j'identifie sont plutôt limitées ; le cout du charbon et du gaz (le coût de ce gaz est lié à celui, en augmentation relativement réduite, du charbon), représentent au maximum une augmentation en moyenne de 20 à 30 euros par Mwh, sur environ 35 Twh de production non-nucléaire, soit au maximum 1milliard d'euros. Diminutions de coût probable dans les frais de personnel (forte diminution d'emploi en production depuis 2000), et diminution des amortissements. De plus Electrabel reçoit des subsides importants pour de la production peu coûteuse de vieilles centrales à charbon reconverties au bois (en grande partie importé, ... du Canada), considérée (généreusement, mais la Belgique est généreuse avec Electrabel) comme de la production « renouvelable ». Bref, des coûts en augmentation probablement de moins de 750-800 millions d'euros.

Donc une augmentation des bénéfiques de 2 milliards environ entre 2000 et 2010

Les bénéfiques en production en 2000 devaient être de l'ordre de 500 millions (on dispose de chiffres pour l'activité Production et Transport combinée). Si on ajoute 2 milliards entre temps, on arrive aujourd'hui à environ 2,5 milliards, à quoi il faut ajouter plusieurs centaines de millions qu'Electrabel obtient d'Elia pour assurer le back-up du réseau, avec la station de pompage de Coe, entièrement payée par les consommateurs belges. Bref, ici aussi, on est entre 2,5 et 3 milliards d'euros de profit annuels. Electrabel déclare 850 millions de bénéfiques, et refuse de s'en expliquer.

Face à une éventuelle taxation de ces bénéficiaires au titre de l'abus de la rente nucléaire payée par le consommateur, la maison-mère d'Electrabel, GDF-Suez s'offusque et menace de quitter la Belgique (comme si on quittait sa vache à lait). Il faut savoir que GDF-Suez doit absorber des pertes considérables (probablement plus d'1, voire 2 milliards par an) en France du fait du blocage des prix du gaz. Ces ponctions considérables du fait de décisions du gouvernement français semblent beaucoup moins émouvoir la direction du GDF-Suez.

26 octobre 2011

Eric De Keuleneer

A levy on nuclear producers is right

[Print](#)

Published: August 25 2010 02:06 | Last updated: August 25 2010 02:06

From Prof Eric De Keuleneer.

Sir, German chancellor Angela Merkel is wise to tax her nuclear producers (“**Merkel stands firm on nuclear tax plan**”, August 23) because these correspond very much to the rent seekers that plague the capitalist system, as you regularly denounce. The same applies in Belgium for nuclear producers: their rent comes from the accelerated depreciation they could impose on consumers during the 1980s and the 1990s, nuclear power plants having been built to last at least 40 years, and depreciated in 20 years. The extra costs of this accelerated depreciation were borne by electricity consumers at large, with no risk to the producers, organised in oligopolies with tariffs regulated on a cost-plus basis. This subsidy is not the only one enjoyed by nuclear producers, who enjoy a limitation of damage responsibility to a fraction of the potential costs (yes, like offshore oil producers used to).

As a result, the old, fully amortised nuclear power plants now produce electricity at a total cost of maximum €15-€17 per MWh. Since the market price is today at least about €50 per MWh for medium-term contracts, and the German levy would amount to €15 per MWh, it still leaves a very high profit margin on those power plants. The Belgian government has recently started raising a levy on those power plants, far too small at €5 per MWh, but future government parties want to increase that substantially. Nuclear producers in Belgium are screaming of course, and have also managed to produce protest reactions by “business leaders”, thanks to a combination of threats of apocalypse, selective supplies at privileged conditions, and a vast network of public and private “partners” who share a small part of the rent.

The general interest would certainly be well served if the rent accumulated by the nuclear producers in the past could be brought back to the general economy; in liberalised markets it is best to do that through taxes or a levy, which could serve to finance green electricity instead of charging its cost to consumers, and remunerate taxpayers and citizens at large who overpaid their electricity for years and who are currently providing the damage responsibility insurance at no cost. The German government should thus be ready for more lobbying propaganda, and should not be surprised if bankers, those other famous rent seekers, join the lobbying efforts, maybe as a matter of reciprocity for past lobbying in their favour.

Eric De Keuleneer

Solvay Brussels School of Economics,**Université Libre de Bruxelles, Belgium**

Copyright The Financial Times Limited 2010. Print a single copy of this article for personal use. Contact us if you wish to print more to distribute to others.

IV

Les communes et les intercommunales

En 1922, les communes belges se voient confier le monopole de la distribution d'électricité pour en assurer l'aspect de service public et protéger l'intérêt des citoyens. Qu'ont-elles fait de leur mission ?

- | | |
|---|---------------------------|
| « La rente nucléaire ou la trahison d'Electrabel ! » | Revue CSCE n° 71, 06.2011 |
| « Le gouvernement a-t-il été naïf en négociant la Pax Electrica avec Suez ? » | L'Echo, 18.10.2005 |
| « Est-ce le rôle de Tecteo d'investir dans la presse écrite ? » | La Libre, 10.09.2013 |
| « Tecteo sort de son rôle historique » | Le Soir, 24.09.2013 |
| « Publifin, le règne de l'abus et de la complaisance » | L'Echo, 24.01.2017 |

La rente nucléaire ou la trahison d'Electrabel !

JUIN 2011

Dans son analyse consacrée au secteur de l'électricité en Belgique (voir l'article précédent), Éric De Keuleneer met le doigt sur les dysfonctionnements existant au sein des différents maillons de cette filière industrie-service.

Dans l'interview qui suit, le professeur précise les conséquences de son analyse sur la rente nucléaire, qui est de nature exceptionnelle car "issue des amortissements accélérés dans la période réglementée et pour laquelle les engagements ont été ultérieurement trahis".

Le même mécanisme d'amortissements accélérés - et même multiples - a modifié les comptes lors de la transformation du secteur du transport - qui a donné naissance à Elia SA -, avec comme résultat des tarifs excessifs.

Dans le sous-secteur de la distribution, géré par des intercommunales à prédominance mixte et le partenaire privé Electrabel SA, Éric De Keuleneer dénonce le "catch 22" qui privilégie les intérêts des communes et de l'opérateur privé au détriment de ceux des consommateurs.

► **Ensemble! : La CREG (deux milliards d'euros par an) et Electrabel (652 millions d'euros par an) campent sur leurs positions. Faut-il se lancer dans une bataille de chiffres?**

LE DÉBAT SUR LA RENTE NUCLÉAIRE ET LE MONTANT EXACT À Y ASSOCIER EST ARRIVÉ JUSQU'À LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS[®]. LE RÉGULATEUR FÉDÉRAL MAINTIENT SON CALCUL D'UNE RENTE NUCLÉAIRE ANNUELLE DE DEUX MILLIARDS D'EUROS, ALORS QU'ELECTRABEL AVANCE, POUR LA PREMIÈRE FOIS, LE CHIFFRE DE 652 MILLIONS D'EUROS PAR AN[®]. LE DEGRÉ DE TAXATION QUI S'ENSUIVRA DIFFÈRE SELON LES PARTIS POLITIQUES MAIS LE PRINCIPE DE CETTE TAXATION SEMBLE GAGNER DU TERRAIN. ÉRIC DE KEULENEER, PROFESSEUR À LA SOLVAY BRUSSELS SCHOOL OF ECONOMICS (ULB) ET ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE CREDIBE SA, REVIENT SUR CETTE PROBLÉMATIQUE.

Propos recueillis par Paul Vanlerberghe
CSCE

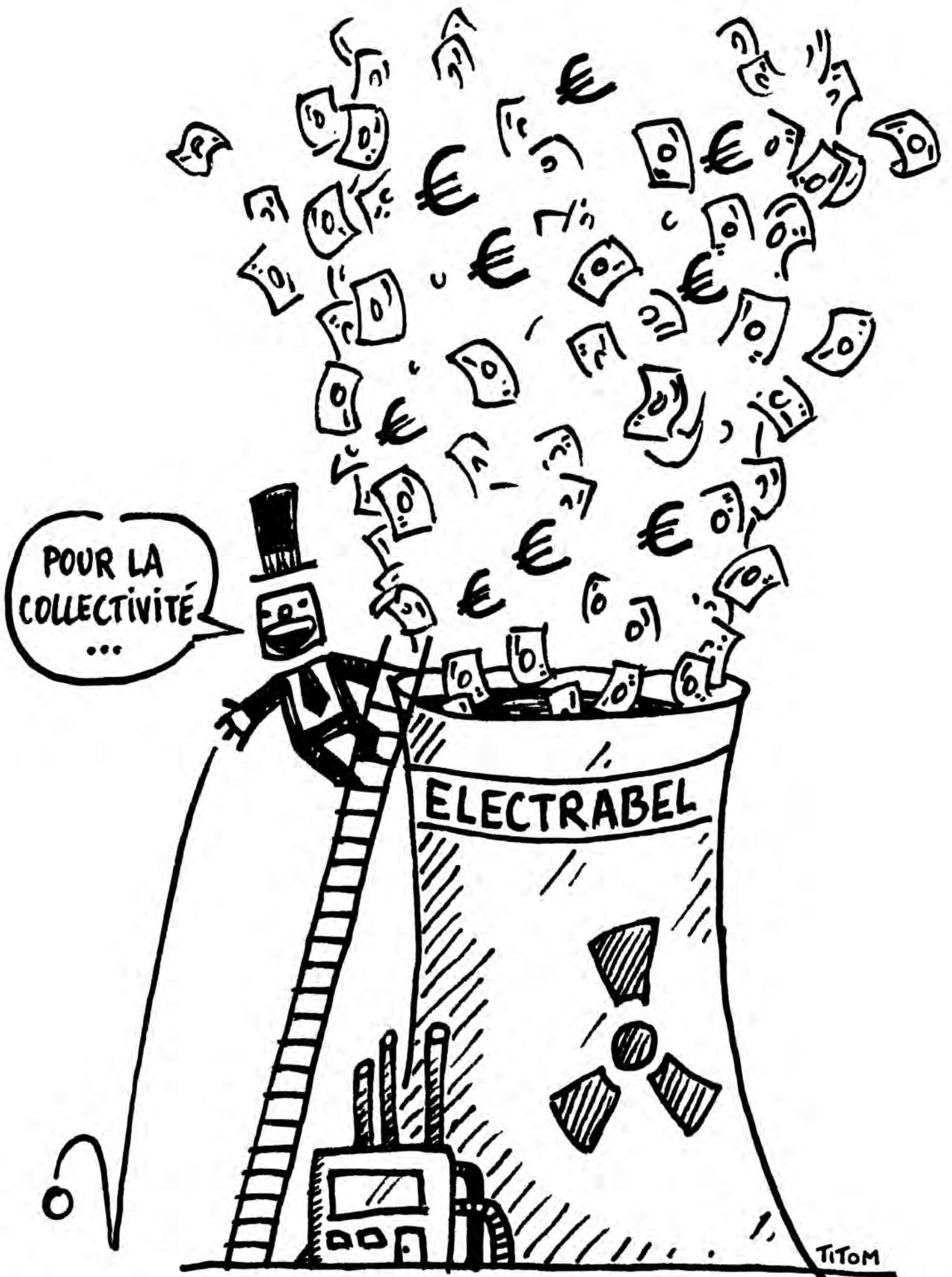
Éric De Keuleneer : Ma conviction demeure que la rente nucléaire est d'un montant élevé, de l'ordre de ce que mentionne la CREG. J'en suis convaincu parce que tout ce que j'ai vu m'incite à penser que les coûts de production nucléaire sont de l'ordre de quinze à vingt euros par mégawattheure et que les prix de vente en moyenne sont de l'ordre de soixante euros. Donc il y a une marge bénéficiaire considérable et je crois qu'effectivement la rente nucléaire doit être de l'ordre de 1,5 milliard d'euros.

Electrabel essaye de ne pas argumenter sur ces deux paramètres essentiels que sont le prix de revient et le prix de vente, parce qu'ils savent qu'ils sont très faibles là-dessus et leur seule défense c'est qu'ils ne font que 800 millions de bénéfices en Belgique... alors qu'on sait que depuis 20 ans ils manipulent leurs chiffres et leur rentabilité et que depuis 2005, ils ont la possibilité de manipuler leurs chiffres puisqu'ils sont une filiale à 100 % de GDF-Suez et qu'ils ont eux-mêmes quantité de filiales. Donc, ils peuvent très facilement

passer des contrats avec des sociétés sœurs ou des filiales qui logent leurs bénéfices plutôt dans d'autres sociétés.

► **Est-ce qu'un audit complet des comptes pourrait clarifier les choses?**

Absolument. Il faudrait demander que le fisc procède à ce type d'audit. Il y a d'ailleurs fort à parier que certaines de ces transactions sont très limites quant à la législation sur les prix de transfert. Mais en Belgique, je crois que le fisc →



→ n'a pas toujours les moyens, que ce soit pour Electrabel ou pour d'autres sociétés, de contrôler les transactions faites par des sociétés très rentables et qui ont pour but de déloger ou de délocaliser leurs bénéficiaires. Mais oui, il y aurait certainement moyen de faire faire des audits, soit par le fisc soit par la Cour des comptes ou par des auditeurs spécialisés.

La Commission de la Chambre peut aussi demander un audit. D'abord, il y a ici une affirmation par la CREG qui est suffisamment claire. Si le Parlement ne croit pas le régulateur qu'il a désigné, je trouverais cela déjà un peu dommage. Mais, en face de la propagande d'Electrabel qui a toujours été très efficace, le Parlement pourrait demander qu'un audit accompagne l'analyse de la CREG. Et si Electrabel veut contester ces chiffres, il doit également le faire avec des chiffres contrôlés.

► Electrabel avance un profit net de 850 millions d'euros comme preuve qu'il ne peut pas y avoir une rente de deux milliards. Est-ce que le profit net est encore un concept utile? Ou doit-on se référer à la marge opérationnelle avant taxe, investissement et amortissement?

De toute façon, la différence entre les bénéficiaires nets et le concept élargi de l'EBITDA devient importante surtout à cause des amortissements et on sait qu'ici il n'y a plus grand-chose à amortir. On a toujours eu tendance à amortir très rapidement, et parfois on a eu tendance à le faire deux ou trois fois. Mais dans le nucléaire, il ne reste plus grand-chose à amortir et, en plus, il n'y a plus de grands frais financiers relatifs à ce type d'activité. Donc, ça ne va pas changer grand-chose. Il vaut mieux agir là-dessus parce qu'Electrabel, dont l'activité industrielle en Belgique doit probablement représenter entre cinq et six milliards d'euros, a néanmoins une dette de près de

trente milliards d'euros. Cela parce qu'Electrabel porte une grande partie des filiales du groupe GDF-Suez. Cet état de fait est d'ailleurs justifié par le fait qu'une grande partie de la rentabilité du groupe GDF-Suez provient d'Electrabel. C'est pour cela qu'on a logé une grande partie de la dette dans Electrabel.

► Jean-Pierre Hansen, ex-PDG d'Electrabel, argumente dans son nouveau traité-manuel "Énergie. Économie et politiques" qu'en économie, la rente est un phénomène naturel et qu'il serait imprudent de vouloir la capter par la taxation parce que cela risque de chasser les investissements. Qu'en pensez-vous?

Cela est totalement faux, étant donné que la rente ici n'est pas la suite d'une innovation ou d'un mérite particulier de gestion. La rente provient de ce qu'Electrabel a renié ses engagements depuis trente ans. Electrabel s'était engagé, à l'époque du Comité de contrôle, à gérer le système électrique avec les coûts les plus bas. C'est dans les conventions qu'Electrabel a signées. On sait maintenant qu'Electrabel n'a pas géré avec les coûts les plus bas puisqu'il amortissait en vingt ans des outils qui vont certainement durer quarante ans, et peut-être soixante ans.

Or, déjà dans les années 90, Electrabel savait que ces outils allaient avoir une durée de vie beaucoup plus longue que vingt ans. Donc, il aurait pu amortir sur une plus longue période et il ne l'a pas fait. Donc pendant toute cette période, il a renié ses engagements. La rente nucléaire ne provient donc pas du tout de la productivité ou d'une innovation technologique ni de la qualité de gestion. Elle provient avant tout d'une trahison par Electrabel de ses propres engagements. Il est tout à fait normal que les pouvoirs publics captent ces rentes. Cela ne va certainement pas déranger d'autres entreprises qui font des

bénéfices sur leurs mérites et pas sur de fausses factures.

► Comment la taxation éventuelle de la rente nucléaire peut-elle améliorer le paysage énergétique?

On peut imaginer diverses choses. La taxation peut servir à financer les énergies renouvelables. Aujourd'hui, ce sont les consommateurs qui payent les énergies renouvelables à travers les certificats verts. C'est tout à fait anormal.

On peut imaginer que la rente nucléaire serve à alimenter un fonds pour les assurances en cas d'accident nucléaire. Aujourd'hui, les assurances en cas d'accident nucléaire ne sont pas vraiment de la responsabilité d'Electrabel, qui limite sa responsabilité à un montant qui oscille entre 500 et 700 millions d'euros. On peut imaginer également qu'une partie de la rente serve à alimenter le budget de l'État, ce qui est le meilleur moyen de la faire revenir à la collectivité, puisque c'est la collectivité qui a supporté les frais excessifs que la politique d'amortissement pratiquée par Electrabel pendant trente ans a provoqués.

► Cet ensemble de mesures est-il réalisable sachant que le parc de production en Belgique fait partie d'un vaste domaine industriel aux mains de deux conglomérats français?Ⓞ

Bien sûr. Cela se fait partout. Gaz de France-Suez a des filiales partout dans le monde et elles sont sujettes à des réglementations spécifiques. Electrabel lui-même a des filiales en Amérique latine, au Moyen-Orient et même en Europe qui font l'objet de réglementations spécifiques nationales. Avec un régulateur disposant de moyens législatifs nécessaires, cela ne pose aucun problème. La CREG actuelle a beaucoup plus de compétences que ne l'avait le Comité de contrôle jusqu'en 2005. Aujourd'hui, ce n'est pas un

problème de compétences, mais trop souvent la CREG ne dispose pas de moyens d'investigation et de moyens législatifs pour faire appliquer l'intérêt général.

► Cette situation de monopole a-t-elle eu des conséquences dans les autres maillons de la filière énergétique? Par exemple, quelles sont les conséquences dans le métier du transport?

Je trouve que les tarifs sont exagérés. Pour une partie, les tarifs constituent une rémunération pour la plus-value qu'Electrabel a pu prendre lorsqu'il a apporté son réseau à Elia. Cela n'est pas la faute d'Elia en tant que telle, la faute revient au gouvernement qui, en 2001 et 2002, a autorisé Electrabel à récupérer une plus-value de 1,8 milliard d'euros. Tous les chiffres dans ce débat et dans cet article sont basés sur les données pour 2007.

Et concernant cette plus-value, de nouveau, M. Hansen à l'époque tenait le même genre de raisonnement économique tout à fait fallacieux en prétendant que "puisque le réseau de transport avait une valeur estimative de 2,5 milliards d'euros et qu'il n'était dans les livres d'Electrabel que pour une valeur de 700 millions d'euros, c'était la preuve d'une plus-value créée par les activités d'Electrabel dans le transport". Cela était une affirmation mensongère, il ne faut pas avoir peur de le dire, car cette plus-value provenait uniquement d'une politique d'amortissement trop rapide d'Electrabel. Et on le sait maintenant avec certitude, alors qu'Electrabel amortissait les équipements de transport sur une durée moyenne de l'ordre de huit à dix ans, ces mêmes équipements - qui dix ans plus tard existent encore - sont, en réalité, amortis en moyenne sur une durée de vingt à vingt-cinq ans, comme pour les autres équipements de transport en Belgique. Donc, le matériel qu'Electrabel a transféré à Elia était

presque entièrement amorti, mais il était en parfait état de marche. Donc, la plus-value était tout à fait anormale.

En exergue : "La rente nucléaire provient d'une trahison par Electrabel de ses propres engagements depuis trente ans!"

C'est là que je vous dis que le consommateur belge paie une deuxième fois. Il avait déjà supporté très largement l'amortissement accéléré, et il paie une deuxième fois en déboursant via Elia le coût réel de ces installations déjà amorties.

Par ailleurs, il y a d'autres éléments qui entrent dans les tarifs d'Elia qui sont tout à fait anormaux. Par exemple, l'amortissement des centrales nucléaires de Mol et de Dessel est facturé via les tarifs d'Elia, et c'est tout à fait anormal. Les pensions non financées : Electrabel n'avait pas suffisamment provisionné les pensions des travailleurs avant le transfert et cela aurait dû venir en déduction des valeurs qui ont été apportées, mais cela n'a pas été le cas. Donc, on aurait dû avoir des tarifs beaucoup plus bas pour le transport. Hélas, cela n'est pas le cas.

► Quelles sont les répercussions sur l'organisation de la distribution ?

Dans la distribution également, les tarifs sont très élevés, entre autres parce qu'une grande partie du matériel est régulièrement réévaluée. Là aussi, les capitaux de pensions non financées ont été entièrement mis à la charge des consommateurs, alors qu'ils auraient dû venir à charge des actionnaires qui n'avaient pas suffisamment provisionné.

Encore à propos de la distribution, on a pratiqué des réévaluations d'actifs et des amortissements trop rapides. Une grande partie des excès tarifaires tourne autour d'amortissements multiples. Cela veut dire qu'on a amorti deux

fois certains équipements. Et par la suite, on n'a pas pris en compte ces amortissements du passé, comme pour les centrales nucléaires par exemple.

Donc, on peut chiffrer de façon assez précise ce qu'a coûté la politique passée d'amortissement excessif dans la production et dans le transport également. Mais, au niveau des intercommunales de distribution, cela devient plus difficile parce qu'avec les tarifs des intercommunales, ce sont les citoyens qui doivent payer. Et l'argumentation des communes pour justifier des tarifs très élevés est que cela leur fait des revenus.

Mais, dans la pratique, ces intercommunales sont gérées par Electrabel. Donc, les communes qui contrôlent très mal leurs intercommunales confient à Electrabel le soin de pratiquer et de modeler cette espèce de taxation qui ne dit pas son nom. Et Electrabel en prend une grande partie et en donne une partie aux communes. Donc, c'est une forme de privatisation de l'impôt.

En plus, Electrabel va bientôt vendre ses participations dans les intercommunales et celles-ci seront valorisées compte tenu... de la rentabilité très élevée et causée par des tarifs exagérés. La boucle est bouclée.

► Et c'est à cause de cela qu'on assiste régulièrement à des combats juridiques entre les intercommunales de distribution et la CREG ?

Oui, certains disent parfois que le fait que des centaines de recours en justice sont faits par les opérateurs (les intercommunales et Elia, qui sont soumises à la régulation de la CREG) contre la CREG serait un signe qu'elle ne fait pas bien son travail. Alors, je crois que là il faut plutôt que l'on s'interroge sur une disposition tout à fait perverse de la tarification en Belgique, qui fait que les opérateurs, que ce soit

les intercommunales ou Elia, peuvent répercuter les frais juridiques qu'ils encourent dans les tarifs, donc sur le dos des consommateurs.

Je trouve cela tout à fait pervers parce que cela les encourage évidemment à faire le plus possible de recours en justice. Deuxièmement, il est quand même assez anormal de penser que presque tous ces recours sont destinés à augmenter les tarifs, donc, ils sont contre notre intérêt, à vous et moi comme consommateurs, mais ils sont payés par nous.

Ces opérateurs sont donc de très bons clients pour les avocats et ces avocats ne peuvent pas défendre la CREG. Ils savent très bien qu'ils pourront gagner beaucoup d'argent avec ces clients, qui n'ont aucune raison de limiter leurs frais juridiques, alors que pour la CREG, les pouvoirs publics limitent de diverses façons les budgets de fonctionnement et de défense de leurs intérêts. Il faudrait corriger ce mécanisme plutôt que voir dans cet état de fait matière à faire des reproches à la CREG. ■

Ⓐ Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture. La Chambre. Session du 9 février 2011, PM.

Ⓞ Tous les chiffres dans ce débat et dans cet article sont basés sur les données de 2007.

Ⓞ Énergie. Économie et politiques. Jean-Pierre Hansen et Jacques Percebois. Ouvertures économiques. Éditions De Boeck Université. Bruxelles, 2010.

Ⓞ Le parc de production nucléaire en Belgique est propriété d'Electrabel SA, filiale de Suez-Gaz de France, et exploité par cette dernière avec SPE SA, filiale d'Électricité de France.

ANALYSE

Le gouvernement a-t-il été naïf en négociant la Pax Electrica avec Suez?



Eric De Keuleneer, qui fut président du groupe d'experts chargé de préparer la libéralisation du marché de l'électricité en Belgique, pose un regard critique sur la dernière saga belgo-française.

Que pensez-vous des garanties obtenues par le gouvernement belge auprès du groupe Suez: maintien de l'ancrage en Belgique, conservation de la marque Electrabel, etc. Ces garanties ont-elles une valeur dans la durée?

Tout dépend de la manière dont cela sera géré dans la durée. Les implications pratiques de ces déclarations sont-elles définies? Une évaluation régulière est-elle prévue? Des sanctions sérieuses sont-elles prévues en cas de non-respect? On peut espérer que le gouvernement sera vigilant à cet égard, mais rien ne semble défini. Suez a accepté d'ouvrir davantage le capital des réseaux d'électricité (distribution) et d'Elia (transport) aux communes. C'est une décision concrète...

Que l'on ne vienne pas nous dire qu'il y a un «geste» d'Electrabel par rapport aux communes; dans le temps, les réseaux de distribution appartenaient aux communes et étaient gérés par elles. Progressivement, les électriciens belges ont obtenu de prendre des participations dans le capital de certaines intercommunales, celles dites mixtes. Les règles prévoyaient cependant que les communes en gardaient le contrôle, même si elles n'étaient plus majoritaires. Il est

vrai que, dans diverses intercommunales mixtes, le contrôle de fait est exercé par Electrabel, car des communes se sont désintéressées de la gestion, tout en s'habituant à des revenus de plus en plus élevés. Elles semblent malheureusement avoir oublié que ce sont leurs citoyens qui payent cette rentabilité élevée, qui est devenue une sorte de taxe, partagée avec un opérateur privé. Les communes devraient donc surtout récupérer le contrôle qu'elles ont légalement toujours. La naïveté des autorités fédérales dans les négociations, et l'ambiguïté des communes depuis des décennies coûtent fort cher aux clients, surtout les particuliers et les PME. Les communes prétendent jouer un rôle de défense des intérêts des citoyens mais elles ne se sont pas souvent opposées aux augmentations de tarifs.

L'activité de transport basse tension, c'est-à-dire la partie physique de la distribution, reste gérée en monopole et doit être neutre vis-à-vis de la concurrence. Electrabel ne doit plus être impliqué dans sa gestion, sinon le marché ne peut fonctionner de manière ouverte. Il est donc nécessaire, mais aussi tout à fait normal que les communes (re)deviennent majoritaires dans ces réseaux.

«Au prix du marché», dit Suez... Il est tout aussi important que cela se fasse à des conditions financières correctes. Pour valoriser ces réseaux, il faut tenir compte de leur valeur comptable, même si elle est soit disant trop faible, puisque les consommateurs ont payé la diminution de la valeur comptable sous forme d'une prise en compte d'amortissements excessifs dans les tarifs régulés. Une par-

«La loi prévoit que Fluxys doit être soumis à des règles d'indépendance, au même titre qu'Elia. Curieusement, cette loi n'est pas appliquée.»

tie des engagements de pension n'a pas été financée et devra l'être à l'avenir par les tarifs; cela doit venir en déduction de la valeur de ces intercommunales. La valorisation de ces réseaux et la rémunération future que leur accordera la CREG doivent donc être surveillés avec soin.

Priorité aux tarifs justes

Le coût de la distribution est

élevé pour les particuliers et les PME (40 à 60% de leur facture totale). La priorité, ce sont donc des tarifs justes. Si les tarifs sont justes et si la gestion des intercommunales est reprise en main par les communes, Electrabel n'a plus aucun intérêt à s'accrocher à un actionariat dans ces intercommunales. Mais il ne faut pas lui demander comme une faveur de bien vouloir «céder» un contrôle qu'elle n'aurait jamais dû avoir...

En revanche, Suez n'a pas voulu céder sa majorité dans Fluxys (gaz). C'est significatif? On peut comprendre que Suez veuille en garder le contrôle, mais c'est contraire à la logique de fonctionnement du marché. Fluxys est un point de passage

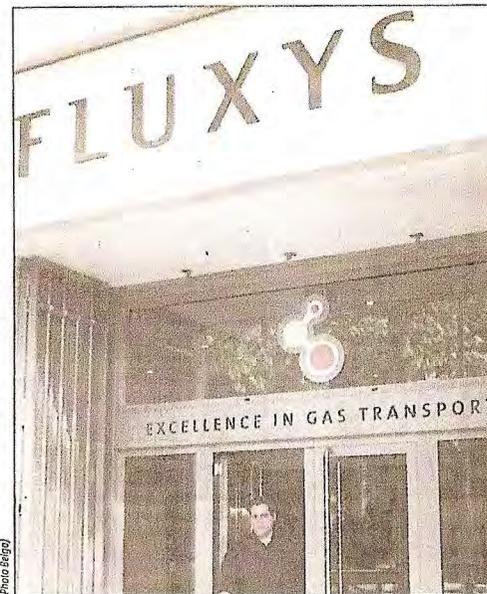
donc espérer que la Commission européenne imposera l'indépendance de Fluxys. Il n'y aura pas de renforcement de la concurrence dans le marché de l'électricité si le marché du gaz n'est pas ouvert et accessible, car les nouvelles capacités de production d'électricité viendront très largement du gaz.

Il y aurait de plus une certaine logique à ce que les autorités belges de la concurrence imposent une séparation de contrôle entre l'opérateur dominant du marché du gaz (Distrigaz) et Electrabel. A défaut, les autorités européennes devraient l'envisager. Distrigaz pourrait même devenir un concurrent apprécié dans le marché de l'électricité, tout comme Gaz de France, British Gas, etc. le font dans leur propre marché.

Les syndicats (la FGTB) font remarquer que Suez s'engage peu sur l'emploi et les investissements en Belgique.

Je suis nuancé sur ce point. S'il est important qu'Electrabel fasse tous les investissements nécessaires au maintien de son outil, par contre les investissements nouveaux en production d'électricité en Belgique devraient venir de nouveaux acteurs, pour que l'on sorte du quasi-monopole actuel d'Electrabel.

Il faut donc que la situation soit gérée de façon à rendre ces investissements attractifs (parce que l'on manque déjà de capacités de production en Belgique), par exemple avec des conditions d'accès favorables aux nouveaux entrants, comme cela se fait en télécoms, ou encore en corrigeant les conséquences des



«En matière de régulation de monopoles, n'importe où dans le monde, les gouvernements décident et les opérateurs s'adaptent. En Belgique, on a parfois du mal à s'y faire.»

subsidés accordés dans le passé. **Le syndicat socialiste relève aussi que Suez ne s'engage pas du tout sur les provisions pour la sortie du nucléaire. Qu'est-ce que le gouvernement aurait dû exiger selon vous?**

La FGTB a bien raison de se soucier de la provision nucléaire: cette provision a le caractère d'un fonds de sécurité, financé par les utilisateurs, et devrait être gérée comme telle, dans leur intérêt. Il serait très facile, et

normal, de lui donner le même statut, et les mêmes règles de gestion prudentielle, qu'un fonds de pension. Cela résoudrait tous les problèmes à long terme. **Finalement, le gouvernement belge avait-il les moyens de faire plier Suez? Était-ce encore possible maintenant, alors que Suez avait déjà la majorité d'Electrabel? N'aurait-il pas fallu agir beaucoup plus tôt?**

Tous ces problèmes sont anciens, mais ce sont des pro-

blèmes de régulation de monopoles et pas de négociation avec un partenaire.

C'est très différent, et en Belgique on a parfois du mal à s'y faire.

Dans ce domaine, n'importe où dans le monde, les gouvernements décident et les opérateurs s'adaptent.

Quand les gouvernements anglais ou scandinaves ont privatisé et libéralisé l'électricité, ils ont mis en place une solide régulation, et ils ont autant de pouvoir, via la régulation, qu'auparavant en tant que propriétaires. En Belgique aussi, il faut une solide régulation dans l'intérêt du marché. Tant qu'Electrabel était une société belge, certains considéreraient (et Electrabel les y encourageait vivement) que ce n'était pas trop important. Aujourd'hui, c'est indispensable et encore plus clair, même si certains préfèrent toujours ne pas le voir. **Le système de contrôle a pourtant été modifié?**

La transition d'un système à un autre peut être accompagnée d'erreurs.

Dans tous les pays, les électriciens sont très efficaces pour brouiller les pistes et obtenir des faveurs.

Divers gouvernements ont pris des mesures correctrices, comme le gouvernement anglais que je viens d'évoquer, ou plus récemment le gouvernement italien. Il faut être vigilant pour les mesures qui doivent encore être prises, et ne pas hésiter à corriger certaines générosités exagérées du passé. ■

Propos recueillis par Martine Maelschalck

10/09/2013

Est-ce le rôle de Tecteo d'investir dans la presse écrite ?

MONIQUE BAUS ET THIERRY BOUTTE

Eric de Keuleneer, économiste, professeur à la "Solvay Brussels School" et administrateur de sociétés

Si une intercommunale qui a un monopole de services publics (distribution d'électricité et de télédistribution) et dont les tarifs doivent être régulés sous le contrôle des pouvoirs publics investit dans la presse d'opinion, le mélange de genres peut poser problème. On peut craindre que des organes ayant une influence sur l'opinion publique soient utilisés dans ce débat politique.

Est-ce le rôle de Tecteo d'investir dans la presse ?

Il y a des entreprises publiques, destinées à cela, dans les médias audiovisuels, pourquoi pas dans la presse ? Mais il faut alors que cela se fasse avec des objectifs clairs, un contrôle démocratique et une grande transparence, ce qui manque dans de nombreuses intercommunales.

Quel est, selon vous, l'intérêt de Tecteo à racheter le groupe "Vers l'avenir" ?

Seule une minorité des acquisitions possède une logique économique et permet une meilleure efficacité. La majorité des acquisitions s'inscrit dans une logique de pouvoirs de marché - comme de limiter la concurrence - ou de pouvoirs - souvent personnels - de dirigeants. Ici je ne vois pas la logique économique et de gain d'efficacité évident de réunir les activités. Tecteo est active dans des secteurs avec monopole de distribution d'électricité et de câblo-opérateur. Il existe un enjeu économique important pour tous les citoyens à ce que les intercommunales de distribution d'électricité et de télédistribution soient gérées dans l'intérêt des destinataires et pratiquent des tarifs justes. On sait qu'en Belgique les tarifs de distribution sont très élevés, trop pour certains. Cela mérite une régulation plus forte qu'aujourd'hui. C'est un enjeu politique. Et on peut craindre que des organes ayant une influence sur l'opinion publique soient utilisés dans ce débat.

A l'image d'Amazon qui a repris le "Washington Post", le modèle économique à venir de la presse d'information n'est-il pas dans le rapprochement entre contenu et contenant et ici entre journalistes et canaux de distribution Internet et TV ?

Non. C'est le propriétaire d'Amazon qui, à titre personnel, a repris le "Washington Post". L'exemple bien connu du groupe Murdoch est critiqué et n'a jamais pu démontrer de logique économique. Il cherche avant tout du contenu de type exclusif, "entertainment", dans la variété et le sport. Et je ne vois pas bien l'utilité de rendre

exclusif un organe de presse qui a vocation d'être diffusé le plus largement possible. En Grande-Bretagne, on a interdit au groupe Murdoch (News Corporation) d'acheter une société de satellites justement à cause du risque de jeux d'influence. A défaut de logique économique et de gain d'efficacité, ce type de mariage mise sur une recherche d'influence et de pouvoir.

Un rachat de "Vers l'avenir" par Rossel aurait amené ce dernier à détenir près de 75 % du marché de la presse quotidienne francophone. Ne faut-il pas se réjouir de voir d'autres acteurs investir dans la presse pour garder ce marché concurrentiel ?

Oui. Mais ceci met en lumière le problème de la régulation, trop faible, en Belgique. Il est important que la régulation de la concurrence veille à ce qu'il y ait suffisamment de diversité mais aussi à ce que des monopoles de services n'utilisent pas les moyens publics à disposition pour fausser la concurrence dans des activités du domaine privé. A côté, divers moyens, comme les subsides publics, existent pour encourager la diversité de la presse d'opinion. A l'étranger, des groupes de presse vont bien sans nécessiter d'intervention de monopoles de services publics. Espérons que le seul choix ne soit pas entre n'avoir plus qu'un seul groupe de médias et l'intervention de monopoles de services publics dans les médias.

Pourquoi cette méfiance ?

Si une intercommunale qui a un monopole de services publics et dont les tarifs doivent être régulés dans l'intérêt général sous le contrôle des pouvoirs publics investit dans la presse d'opinion, le mélange de genres peut poser problème. Il y a intérêt à clarifier le rôle d'intercommunales dont les coûts exagérés sont facturés au détriment des petites entreprises et du pouvoir d'achat des particuliers. Ce n'est pas en leur donnant plus de poids politique qu'on va pouvoir mieux contrôler leurs tarifs.

Comme le suggère Paul Magnette, Tecteo doit-il changer de statut juridique ?

Il serait opportun que ses activités de services publics en monopole soient rendues à une structure transparente avec une régulation démocratique et efficace. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Autrement dit, si Tecteo se comporte comme une entreprise privée, il n'y a pas de raison qu'elle garde des activités de services publics en monopole aussi importantes.

« Tecteo sort de son rôle historique »

MEDIA Eric De Keuleneer (ULB) critique la stratégie sous-jacente à l'achat de L'Avenir

► En théorie, les intercommunales veillent aux intérêts du consommateur en pratiquant des économies d'échelle.
► En pratique, leurs tarifs très élevés permettent, tel Tecteo, de financer des acquisitions.
► « Où est l'intérêt du consommateur », demande le professeur ?

ENTRETIEN

Eric De Keuleneer (professeur à l'ULB, ancien président du groupe d'experts du gouvernement chargé en 1999-2000 de préparer la libéralisation du secteur de l'énergie) revient sur le rachat du groupe de presse L'Avenir par Tecteo. L'opération, dit-il, pose de multiples questions : sur le rôle des intercommunales, leur surveillance, la logique sous-jacente...

En achetant L'Avenir, Tecteo sort de son rôle historique ?

Tout à fait. Ces intercommunales chargées de gérer les réseaux de distribution d'électricité basse tension, de gaz, d'eau, exercent un monopole naturel : en évitant la concurrence entre réseaux sur un territoire donné, on rationalise les réseaux et les investissements. Mais un mono-

pole est toujours dangereux pour le consommateur, et les tarifs de ce monopole doivent être limités, et contrôlés par un régulateur (la CREG aujourd'hui, les régionaux CWaPE-Brugel-VREG demain), qui vérifie que les coûts d'investissement et de gestion (et les frais généraux...) sont raisonnables, et les bénéfices aussi, bref, qu'il n'y a pas d'abus de monopole. De plus, en confiant ce monopole aux communes il y a 100 ans, on espérait que celles-ci, ou les intercommunales à qui elles délèguent cette responsabilité, auraient à cœur de fournir aux clients le meilleur service au moindre coût.

On n'a pas veillé à l'intérêt du consommateur ?

Pas vraiment. Les tarifs de distribution sont très élevés en Belgique (ils représentent presque la moitié de la facture d'électricité), entre autres parce que les intercommunales ont obtenu depuis 10 ans diverses faveurs législatives leur permettant de facturer des coûts élevés et même fictifs comme l'amortissement d'actifs réévalués, et d'affaiblir les pouvoirs du régulateur fédéral (la CREG) dans sa mission d'arbitre ; tout cela suite à un lobbying intense et continu auprès des gouvernements et parlements. Lorsque ces services sont tarifés avec un surcoût qui autorise le laxisme et finance généreusement les communes - et des centaines d'administrateurs souvent dociles, donc peu uti-

les -, il s'agit en quelque sorte d'un impôt communal masqué. Si cet argent est utilisé par les intercommunales pour développer des activités commerciales, cela devient encore plus problématique, du point de vue tant de la transparence des coûts que du risque de concurrence déloyale. Et puis la surveillance est un grand problème. Les communes n'ont pas démontré qu'elles pouvaient gérer avec succès (ni même sans casse) des activités commerciales ou financières. On pourrait espérer que tous les acteurs publics se soucient que la régulation économique soit efficace et protège l'intérêt des consommateurs contre des agents économiques abusifs. Les communes devraient nous rassurer à cet égard, sinon, pourquoi leur donner un rôle économique ? Cela concerne le pouvoir d'achat des consommateurs et la compétitivité des entreprises.

Tecteo justifie son achat en avançant une logique économique : il s'agit de gagner de l'efficacité en intégrant un producteur de contenu à un gestionnaire de « contenant ».

Très curieux. Ce grand discours stratégique semble avoir convaincu des conseillers communaux. Mais ce n'est pas très crédible. Voo - Be TV visent-ils un accès privilégié à du contenu attractif ? Mettons, mais acheter du contenu comme des programmes de cinéma ou des droits sportifs est une chose, en

produire soi-même en est une autre. Un producteur de contenu et surtout d'info a déjà beaucoup de mal à rentabiliser son activité, alors il ne faut surtout pas que la diffusion en soit restreinte à un seul canal média.

Il n'y a d'ailleurs pas d'exemple de réussite commerciale d'un tel modèle « convergent » ; Vivendi, à l'époque dirigé par le superficiellement visionnaire et fondamentalement désastreux Jean-Marie Messier, avait été un des rares à l'adopter ; ils ont annoncé la semaine dernière la fin définitive de cette aventure et la scission des activités télécoms d'un côté, contenu de l'autre. Une telle scission devrait aussi être envisagée pour Tecteo, pour permettre un minimum de transparence.

Certains disent avoir compris avant tout le monde que le véritable objectif est le contrôle de RTL ?

Cela semble tout aussi bizarre ; faire miroiter le contrôle de RTL, en commençant par racheter un de ses actionnaires, tout en manquant dans le deal le paquet d'actions RTL, ça permet peut-être les fantasmes, mais de nouveau, en pratique, ce n'est pas très crédible. On va peut-être aussi nous dire que le vrai enjeu, c'est Belgacom, que le fédéral va bientôt vouloir privatiser, et dont Tecteo-L'Avenir serait maintenant l'actionnaire idéal ? ■

Propos recueillis par PIERRE-HENRI THOMAS



Eric de Keuleneer : en pratiquant des tarifs élevés, les intercommunales mettent en place un impôt déguisé. © PIERRE-YVES THIENPONT/LE SOIR

Strazzante intéressé par AGC-Roux

INDUSTRIE 120 emplois à la clé

Il n'en serait pas à son coup d'essai, Pepe Strazzante. Lundi, alors que les négociations allaient bon train entre la direction d'AGC, multinationale japonaise de production verrière, et les syndicats, il serait sur le point de réaliser sa parade préférée : sauver une activité de niche en l'intégrant à l'éventail de ses métiers ou les ouvriers qu'elle emploie pour la valeur de leur CV.

Ainsi, l'entrepreneur carolo pourrait sauver 120 des 180 emplois menacés par la fermeture envisagée de l'usine AGC à Roux. Cette fois, la manœuvre consisterait à relancer le site par la production d'un nouveau verre solaire innovant destiné au photovoltaïque. Un produit qui devrait permettre au groupe de rivaliser avec les productions chinoises, principales coupables des difficultés du secteur en Europe. Et pour cause, le site aurait accusé une perte de 11 millions d'euros à la fin 2012, une perte semblable à ce que l'on attend pour la fin de cette année.

Si à l'heure d'écrire ces lignes, l'issue des négociations entre la direction d'AGC et les syndicats n'est pas encore connue, le scénario qui se dessine en rappelle un autre, concrétisé sept ans plus tôt... En 2006, alors que la fermeture du site de l'équipementier automobile britannique Wagon Automotive de Fleurus était sur le point de mettre 160 personnes au chômage, un homme en avait déjà décidé autrement, reprenant la moitié de l'effectif pour les réintégrer dans sa spécialité : la maintenance sidérurgique et la conception d'outillage pour l'industrie verrière. Strazzante employait alors 220 personnes.

Cet ancien délégué syndical et ouvrier à 16 ans est aujourd'hui un vrai capitaine d'industrie de



Pepe Strazzante, « le sauveur de l'industrie wallonne » ? © D.R.

55 ans. À la tête d'un groupe d'entreprises de 750 collaborateurs, répartis dans plus de 20 entités juridiques, il a depuis élargi le champ de ses activités à l'assainissement des sites et sols pollués et à la mécanique générale.

D'après L'Avenir et selon les informations reçues vendredi par les syndicats, Pepe Strazzante disposerait d'un accord de principe avec la Région wallonne. Une information démentie lundi soir par le cabinet Marcourt. Or, Strazzante estime que ce soutien est nécessaire pour financer cette nouvelle activité.

Pendant trois ans, il compterait également sur le soutien d'AGC Glass Europe, la branche européenne du géant mondial du verre, qui l'aiderait notamment en matière de logistique et de recherche et développement.

En revanche, Pepe Strazzante aurait négocié la reprise du site de Roux à condition qu'AGC ferme celui de Barevka en République tchèque, héritière de la quasi-totalité de la production de verre imprimé, autrefois fabriqué à Charleroi. Cette usine emploie actuellement une soixantaine de personnes. « L'un dans l'autre, c'est toujours ça », dirait l'Euro-péen. ■

OLIVIER CROUGHS

19931160

© 2013 KPMG Support Services, un groupement d'intérêt économique belge ("ESV/GIE") et membre du réseau KPMG de sociétés indépendantes affiliées à KPMG International ("KPMG International"), une entité suisse. Tous droits réservés. Imprimé en Belgique.

KPMG

cutting through complexity

Et si l'industrie textile
connaissait un nouvel
essor grâce... au lait ?

Cela peut surprendre, pourtant, la fibre de lait est une innovation durable et une nouvelle opportunité économique. D'ici peu, une chemise en fibre de lait sera bel et bien une réalité.

Mais comment innover en maîtrisant les risques ?

Dans ce type de projets innovants et audacieux, nos spécialistes vous aident à gérer les risques opérationnels, financiers et informatiques.

Envie d'en savoir plus ?
kpmg.com/be/milkfiber

Publifin, le règne de l'abus et de la complaisance

L'Echo - 24 janvier 2017 10:07

Le groupe Publifin-Nethys-Tecteo, disons Publifin, dispose d'importants moyens financiers. Il se présente maintenant comme une entreprise privée, et donne à croire que sa rentabilité provient d'activités commerciales, de nature privée, au sein de l'économie de marché. Par extension, le groupe semble aussi faire passer le message qu'il n'y a rien d'anormal à ce qu'il rémunère ses dirigeants, administrateurs, consultants, en fonction de ce que son conseil d'administration estime justifié, comme le fait n'importe quel autre groupe privé.

Il semble cependant, malgré de nombreuses acquisitions et certains transferts internes, que la base de rentabilité du groupe Publifin provient avant tout d'activités de service public – c'est-à-dire ses réseaux de distribution d'électricité et de gaz, ainsi que, par extension, ses réseaux de télédistribution –, exercées en monopole en pratiquant des tarifs injustement élevés imposés aux consommateurs, grâce à la complaisance des autorités.

À l'origine des tarifs très élevés

Il est intéressant de s'interroger sur l'origine de ces tarifs et de cette rentabilité monopolistique très élevés. Dès le début des années 1990, qui voit la fusion des producteurs/opérateurs privés d'électricité au sein d'Electrabel et sa prise de contrôle par Suez (maintenant Engie), on constate des comportements abusifs du secteur, pourtant organisé en monopole régulé de service public s'étant engagé à gérer dans l'intérêt général.

Les abus concernaient surtout la facturation de frais exagérés, amortissements trop rapides, rémunération des capitaux exagérée par rapport aux conventions du secteur, réévaluations anormales d'actifs précédemment amortis, etc., sous la surveillance très complaisante jusque 2002/2005, du Comité de contrôle de l'électricité et du gaz (CCEG) constitué des partenaires sociaux. C'étaient surtout les consommateurs basse tension, les particuliers et les PME, qui souffraient de ces tarifs excessifs, et Electrabel en était le principal bénéficiaire. La Fédération des entreprises de Belgique, principale partie contrôlante au sein du CCEG jusque 2002-2005, approuvait tout cela sans trop de difficultés.

La base de rentabilité du groupe Publifin provient avant tout d'activités de service public exercées en monopole en pratiquant des tarifs injustement élevés imposés aux consommateurs, grâce à la complaisance des autorités.

En fait, depuis les années 1990, seule la FGTB a tenté au sein du Comité de contrôle de dénoncer et de refuser ces abus tarifaires, malheureusement avec un succès limité. Depuis 2002/2005, la Creg a apporté un professionnalisme bienvenu dans la régulation, mais sans infléchir suffisamment les tarifs, à cause de règles mises en place par les gouvernements successifs, et de certains choix méthodologiques malheureux. La Cwape doit maintenant prendre le relais pour la régulation de la distribution en Wallonie.

Bien qu'ayant reçu le monopole de distribution de gaz et de l'électricité basse tension pour préserver l'aspect de service public et l'intérêt général, les intercommunales d'électricité et de gaz ont donc toléré, et même appuyé, les comportements prédateurs d'Electrabel (les intercommunales purement communales ne faisant pas mieux à cet égard que les mixtes dont Electrabel détenait environ 50%), afin d'accroître leurs propres revenus.

Ces revenus exagérés se retrouvaient en partie sous forme de dividendes dans les communes, mais une grande partie d'entre eux se retrouvaient ailleurs. D'une part chez Electrabel, qui jusque 2010-2015 encaissait des frais de gestion et dividendes élevés de la part des intercommunales mixtes, dans lesquelles il avait investi bien sûr, mais des investissements modestes au regard de leur rentabilité. Electrabel a, ces dernières années, progressivement vendu ses participations dans les intercommunales mixtes aux communes, avec de substantielles plus-values consécutives aux tarifs élevés... Et d'autre part pour toutes les intercommunales d'énergie, ces revenus exagérés se retrouvaient et se retrouvent encore en partie en dépenses diverses, ainsi que rémunérations et services variés vers des administrateurs et autres responsables politiques proches de ces intercommunales.

Renvoi d'ascenseur

Les responsables politiques, municipaux et autres, renvoyaient l'ascenseur en influençant les gouvernements, les parlements, les régulateurs, etc. afin d'assurer aux intercommunales d'énergie et à Electrabel des tarifs élevés permettant la permanence du système.

Le groupe Publifin, basé sur des intercommunales purement communales de distribution d'électricité et de gaz, a de plus obtenu ces dernières années des législations spécifiques des pouvoirs publics wallons afin de pouvoir s'organiser en une structure complexe pratiquant des investissements des plus variés.

Une meilleure régulation du secteur électricité et gaz est bien sûr possible, mais il y faut au départ une volonté politique. Il faut aussi une prise de conscience qu'un monopole mal contrôlé est dangereux, qu'il soit public ou privé.

Dans les années à venir, le secteur électrique se trouvera face à des mutations importantes, les enjeux concerneront la meilleure utilisation des énergies nouvelles, la décentralisation progressive de la production, la flexibilité des réseaux, le traitement d'information, etc.

Si les réseaux de distribution abordent leur rôle avec le même objectif qu'aujourd'hui, qui est pour beaucoup d'entre eux la simple maximisation de leurs revenus, et si la régulation n'est pas suffisamment indépendante et forte, avec un cadre légal adéquat, l'intérêt général risque bien de rester la grande victime du système, ainsi bien sûr que l'intérêt des usagers, particuliers et PME.

**Par Eric de Keuleneer,
Économiste**

V

Relations avec le Groupe Suez

*« De tous les peuples de la Gaule, les Belges sont les plus braves. »
Ils payent gentiment. Et quand ils payent trop, ils disent : « Gardez seulement ».*

- « Le gouvernement a-t-il été naïf en négociant la
Pax Electrica avec Suez ? » *L'Echo*, 18.10.2005
- « De voorstellen van Suez-GDF zijn onvoldoende » *De Tijd*, 04.10.2006
- « La fusion Gaz de France et Suez est inquiétante
pour la Belgique » *Le Soir*, 06.09.2007
- « Fusie Gaz de France-Suez.
Groot deel Belgische Energiesector komt onder controle
van Franse staat » *De Tijd*, 08.09.2007
- « Electrabel a abusé de la confiance du consommateur » *L'Echo*, 21.09.2012
- « Electrabel-GDF Suez fait de la résistance » Note du 19.12.2012, comme suite des textes 25.09.2009,
13.05.2011 et 27.10.2011, voir : www.dekeuleneer.com

ANALYSE

Le gouvernement a-t-il été naïf en négociant la Pax Electrica avec Suez?



Eric De Keuleneer, qui fut président du groupe d'experts chargé de préparer la libéralisation du marché de l'électricité en Belgique, pose un regard critique sur la dernière saga belgo-française.

Que pensez-vous des garanties obtenues par le gouvernement belge auprès du groupe Suez: maintien de l'ancrage en Belgique, conservation de la marque Electrabel, etc. Ces garanties ont-elles une valeur dans la durée?

Tout dépend de la manière dont cela sera géré dans la durée. Les implications pratiques de ces déclarations sont-elles définies? Une évaluation régulière est-elle prévue? Des sanctions sérieuses sont-elles prévues en cas de non-respect? On peut espérer que le gouvernement sera vigilant à cet égard, mais rien ne semble défini. Suez a accepté d'ouvrir davantage le capital des réseaux d'électricité (distribution) et d'Elia (transport) aux communes. C'est une décision concrète...

Que l'on ne vienne pas nous dire qu'il y a un «geste» d'Electrabel par rapport aux communes; dans le temps, les réseaux de distribution appartenaient aux communes et étaient gérés par elles. Progressivement, les électriciens belges ont obtenu de prendre des participations dans le capital de certaines intercommunales, celles dites mixtes. Les règles prévoyaient cependant que les communes en gardaient le contrôle, même si elles n'étaient plus majoritaires. Il est

vrai que, dans diverses intercommunales mixtes, le contrôle de fait est exercé par Electrabel, car des communes se sont désintéressées de la gestion, tout en s'habituant à des revenus de plus en plus élevés. Elles semblent malheureusement avoir oublié que ce sont leurs citoyens qui payent cette rentabilité élevée, qui est devenue une sorte de taxe, partagée avec un opérateur privé. Les communes devraient donc surtout récupérer le contrôle qu'elles ont légalement toujours. La naïveté des autorités fédérales dans les négociations, et l'ambiguïté des communes depuis des décennies coûtent fort cher aux clients, surtout les particuliers et les PME. Les communes prétendent jouer un rôle de défense des intérêts des citoyens mais elles ne se sont pas souvent opposées aux augmentations de tarifs.

L'activité de transport basse tension, c'est-à-dire la partie physique de la distribution, reste gérée en monopole et doit être neutre vis-à-vis de la concurrence. Electrabel ne doit plus être impliqué dans sa gestion, sinon le marché ne peut fonctionner de manière ouverte. Il est donc nécessaire, mais aussi tout à fait normal que les communes (re)deviennent majoritaires dans ces réseaux.

«Au prix du marché», dit Suez... Il est tout aussi important que cela se fasse à des conditions financières correctes. Pour valoriser ces réseaux, il faut tenir compte de leur valeur comptable, même si elle est soit disant trop faible, puisque les consommateurs ont payé la diminution de la valeur comptable sous forme d'une prise en compte d'amortissements excessifs dans les tarifs régulés. Une par-

«La loi prévoit que Fluxys doit être soumis à des règles d'indépendance, au même titre qu'Elia. Curieusement, cette loi n'est pas appliquée.»

tie des engagements de pension n'a pas été financée et devra l'être à l'avenir par les tarifs; cela doit venir en déduction de la valeur de ces intercommunales. La valorisation de ces réseaux et la rémunération future que leur accordera la CREG doivent donc être surveillés avec soin.

Priorité aux tarifs justes

Le coût de la distribution est

élevé pour les particuliers et les PME (40 à 60% de leur facture totale). La priorité, ce sont donc des tarifs justes. Si les tarifs sont justes et si la gestion des intercommunales est reprise en main par les communes, Electrabel n'a plus aucun intérêt à s'accrocher à un actionariat dans ces intercommunales. Mais il ne faut pas lui demander comme une faveur de bien vouloir «céder» un contrôle qu'elle n'aurait jamais dû avoir...

En revanche, Suez n'a pas voulu céder sa majorité dans Fluxys (gaz). C'est significatif? On peut comprendre que Suez veuille en garder le contrôle, mais c'est contraire à la logique de fonctionnement du marché. Fluxys est un point de passage

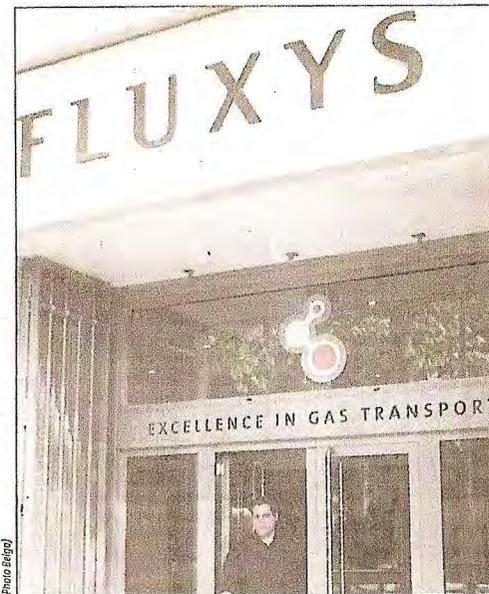
donc espérer que la Commission européenne imposera l'indépendance de Fluxys. Il n'y aura pas de renforcement de la concurrence dans le marché de l'électricité si le marché du gaz n'est pas ouvert et accessible, car les nouvelles capacités de production d'électricité viendront très largement du gaz.

Il y aurait de plus une certaine logique à ce que les autorités belges de la concurrence imposent une séparation de contrôle entre l'opérateur dominant du marché du gaz (Distrigaz) et Electrabel. A défaut, les autorités européennes devraient l'envisager. Distrigaz pourrait même devenir un concurrent apprécié dans le marché de l'électricité, tout comme Gaz de France, British Gas, etc. le font dans leur propre marché.

Les syndicats (la FGTB) font remarquer que Suez s'engage peu sur l'emploi et les investissements en Belgique.

Je suis nuancé sur ce point. S'il est important qu'Electrabel fasse tous les investissements nécessaires au maintien de son outil, par contre les investissements nouveaux en production d'électricité en Belgique devraient venir de nouveaux acteurs, pour que l'on sorte du quasi-monopole actuel d'Electrabel.

Il faut donc que la situation soit gérée de façon à rendre ces investissements attractifs (parce que l'on manque déjà de capacités de production en Belgique), par exemple avec des conditions d'accès favorables aux nouveaux entrants, comme cela se fait en télécoms, ou encore en corrigeant les conséquences des



«En matière de régulation de monopoles, n'importe où dans le monde, les gouvernements décident et les opérateurs s'adaptent. En Belgique, on a parfois du mal à s'y faire.»

subsidés accordés dans le passé. **Le syndicat socialiste relève aussi que Suez ne s'engage pas du tout sur les provisions pour la sortie du nucléaire. Qu'est-ce que le gouvernement aurait dû exiger selon vous?**

La FGTB a bien raison de se soucier de la provision nucléaire: cette provision a le caractère d'un fonds de sécurité, financé par les utilisateurs, et devrait être gérée comme telle, dans leur intérêt. Il serait très facile, et

blèmes de régulation de monopoles et pas de négociation avec un partenaire.

C'est très différent, et en Belgique on a parfois du mal à s'y faire.

Dans ce domaine, n'importe où dans le monde, les gouvernements décident et les opérateurs s'adaptent.

Quand les gouvernements anglais ou scandinaves ont privatisé et libéralisé l'électricité, ils ont mis en place une solide régulation, et ils ont autant de pouvoir, via la régulation, qu'auparavant en tant que propriétaires. En Belgique aussi, il faut une solide régulation dans l'intérêt du marché. Tant qu'Electrabel était une société belge, certains considéreraient (et Electrabel les y encourageait vivement) que ce n'était pas trop important. Aujourd'hui, c'est indispensable et encore plus clair, même si certains préfèrent toujours ne pas le voir. **Le système de contrôle a pourtant été modifié?**

La transition d'un système à un autre peut être accompagnée d'erreurs.

Dans tous les pays, les électriciens sont très efficaces pour brouiller les pistes et obtenir des faveurs.

Divers gouvernements ont pris des mesures correctrices, comme le gouvernement anglais que je viens d'évoquer, ou plus récemment le gouvernement italien. Il faut être vigilant pour les mesures qui doivent encore être prises, et ne pas hésiter à corriger certaines générosités exagérées du passé. ■

Propos recueillis par Martine Maelschalck

ENERGIEMARKT Regering moet hogere eisen stellen

DE VOORSTELLEN VAN SUEZ-GDF ZIJN ONVOLDOENDE

■ Suez en Gaz de France (GDF) hebben vier voorstellen geformuleerd om de gevolgen van hun fusie op de Belgische energiemarkt te beperken. Een vijfde voorstel heeft betrekking op de Franse markt.

De Belgische regering wenst meer. Zij heeft groot gelijk. De huidige voorstellen wegen niet zwaar genoeg.

ERIC DE KEULENEER



Aan de inmenging van Electrabel bij Elia, Fluxys en de distributienetwerken in de gemengde intercommunales, moet een einde komen.

De eerste voorgestelde maatregel was de verkoop van de participatie van GDF in het Belgische SPE (25 procent). Dat is evenwel geen toegeving aan de andere aandeelhouders, maar een normaal gevolg van de fusie.

De twee volgende voorstellen over de autonomie van Fluxys gaan niet ver genoeg. Het zijn al evenmin toegevingen: het afschaffen van de controle op Fluxys had al lang moeten gebeuren. Het was zelfs de reden voor de splitsing van Distrigas en Fluxys in 2003. Spijtig genoeg is de Belgische regering, ondanks voorstellen van de Belgische regulator (CREG), te laks geweest om die afschaffing af te dwingen. Electrabel-Suez zou geen invloedrijke aandeelhouder in Fluxys of Elia mogen zijn. Het zou daar ook niet veel bestuurders meer mogen aanduiden, laat staan hun voorzitters. De huidige situatie leidt alleen maar tot onwettige toestanden en belangenvermenging.

De vierde maatregel, een deel van de klantenportefeuille van Distrigas verkopen, is zeer bescheiden. Het zou maar gaan over 5 procent van de gasmarkt en Suez zegt niets over de zeer gunstige leveringscontracten die Distrigas heeft gekregen van de Belgische elektriciteitsproducenten.

MISBRUIKEN

Het is ook normaal dat de Belgische regering zich zorgen maakt over het uitblijven van het opengaan van de Belgische elektriciteitsmarkt. Ondanks de formele 'liberalisering' kan die markt niet echt openbreken. Dat alles dreigt zeer negatieve impact te hebben op de Belgische economie: te hoge prijzen, te weinig investeringen.

Een en ander is het gevolg van de misbruiken van Electrabel gedurende vele decennia. In het gecontroleerde regime overdreef het bedrijf zijn kosten (afschrijvingen, enzovoort). Ook het gebrek aan overgangsmaatregelen bij de liberalisering speelde een rol. Daardoor worden nu alle kosten uit het verleden aan de consument gefactureerd en blijven alle voordelen bij Electrabel.

De subsidies die Electrabel van de Belgische overheid en de consumenten krijgt, lopen in de miljarden euro's. Daar waar de Belgische elektriciteitsprijzen zouden moeten dalen, risikerden ze nu te stijgen. Belgische prijzen moeten beduidend lager liggen dan in andere Europese landen, zelfs lager dan in Frankrijk, omdat de kerncentrales hier vlugger werden afgeschreven, maar ze blijven hoger.

EXTRA MAATREGELEN

Het is dus normaal dat de regering bijkomende stappen doet.

Voor Synatom en de nucleaire provisies van 5 miljard euro zou een verzelfstandiging (zoals voor een pensioenfonds) beter zijn dan een cocontrole met Suez. Dat de Belgische overheid geld zou betalen voor Synatom-aandelen heeft dan ook geen zin: het geld dat daar zit en de winsten die Synatom maakt, horen toe aan de Belgische gemeenschap.

Er moeten maatregelen komen waarmee de lage kostprijs van kernenergie de Belgische economie ten goede komt. Dat was zo altijd gepland en beloofd in de decennia 1980 en

1990. In die jaren waren de elektriciteitsprijzen in België voor de meeste consumenten 20 à 30 procent te hoog, ten gevolge van de te snelle afschrijvingen van de grote nucleaire investeringen.

Er bestaan genoeg mogelijkheden om die 'nucleaire rente' te neutraliseren zoals 'stranded benefits'-mechanismen, die in een herverdeling van die rente kunnen voorzien en echte concurrentie tussen producenten kunnen doen spelen. In de transitieperiode moeten prijscontroles komen om te verzekeren dat die herverdeling gebeurt ten voordele van de consument.

Aan de inmenging van Electrabel bij Elia, Fluxys en de distributienetwerken in de gemengde intercommunales moet een einde komen. De CREG zou ook duidelijker moeten zijn over de afschrijving van de 'Regulated Asset Base' van alle netwerken, omdat daar zeer dubieuze goodwill bij wordt gevoegd, die de tarieven verhoogt.

SAMENWERKEN

Om dat alles realiseren, is het beter samen te werken met Electrabel. Voor de conventies van 1995-1997 (getekend

door de sociale partners, de intercommunales, Electrabel en de regering, op een ogenblik dat de liberalisering duidelijk gepland was) is dat vanzelfsprekend. Zij stipuleren dat het systeem tegen de laagst mogelijke prijzen en voor het algemeen belang moet worden beheerd, waarvoor Electrabel in ruil talrijke voordelen en beschermingen kreeg. Het zou hoog tijd zijn dat Electrabel die conventies naleeft.

In het geval van slechte wil van Electrabel kan een heffing op de kerncentrales ook gebruikt worden om de 'nucleaire rente' te neutraliseren. Die heffing zou kunnen dienen om andere heffingen te vervangen die nu via de transport- en distributietarieven door de consument worden betaald. De oude steenkoolcentrales werden eveneens al volledig afgeschreven en komen ook in aanmerking voor zo'n heffing (ook mottenballentaks genoemd). Zo'n heffing zou de prijzen niet mogen doen stijgen: toen de productiekosten in de jongste vijf jaar fors daalden, zijn de prijzen voor de consumenten evenmin gedaald omdat Electrabel de conventies niet naleefde. Die heffing zou dan enkel de scheeftrekking neutraliseren en de concurrentie ten goede komen.

Kernenergie beschikt vandaag ook over andere voordelen in België, betaald door de gemeenschap, zoals de beperking van de aansprakelijkheid bij een nucleair ongeval. Dat risico wordt dus - vandaag gratis - door de overheid gedragen. Waarschijnlijk stijgt dat risico met de jaren. Het is zeker geen probleem een heffing op de oude nucleaire centrales te verantwoorden.

■ De auteur is gelegeerd bestuurder van de financiële instelling Credite (ex-CBHK) en hoogleraar aan de Solvay Business School (UCL). Zeven jaar geleden adviseerde hij de Belgische regering bij de liberalisering van de energiesector, als voorzitter van de expertswerkgroep.

Carte blanche



Eric De Keuleneer
Professeur à la Solvay Business School

La fusion de Gaz de France et Suez est inquiétante pour la Belgique

La fusion annoncée entre Gaz de France et Suez est pleine d'enseignements, et devrait nous interpeller en Belgique, que nous soyons simple citoyen ou responsable économique ou politique.

1. Les grandes envolées stratégiques ne sont souvent que des justifications a posteriori de décisions opportunistes. La prise de contrôle par Suez-Lyonnaise des Eaux de Tractebel/Electrabel entre 1998 et 2006 n'avait pas vraiment de sens d'un point de vue industriel, et n'était que la concrétisation d'un rapport de force visant à faire passer le secteur énergétique belge sous le contrôle de Suez, qui ne lui apportait rien. La « convergence stratégique » entre les secteurs de l'eau et de l'électricité annoncée par les dirigeants de Suez n'en était pas une, les « synergies » ne se sont jamais concrétisées. La direction de Suez maintenait cependant ce dogme, jusqu'au moment où il a fallu l'abandonner pour une autre raison stratégique le week-end dernier. Suez va donc céder son pôle environnement (eau-déchets), par étapes pour sauver la face, mais il y a bien longtemps que l'inanité industrielle du modèle était évidente.

2. Le cadre réglementaire du marché de l'énergie est inadapté face à la concentration des entreprises.

En pratique, la « libéralisation » du marché a surtout provoqué un relâchement de la régulation, permettant aux opérateurs d'accroître leur rentabilité au-delà de la bienséance. Les dirigeants de Suez-Electrabel (dont la rentabilité dépend très largement des secteurs électricité et gaz en Belgique) étalent un peu gênés d'expliquer fin août 2007 la hausse de

La Belgique a joué le jeu de l'économie de marché, elle est aujourd'hui bien faible face au nationalisme de ses voisins

leurs bénéfices au premier semestre, alors que les températures clémentes avaient provoqué une baisse des volumes vendus. Cette hausse provient bien évidemment de ce qu'ils ont augmenté leurs prix de vente alors que leurs prix de revient sont stables ou en baisse. De façon générale, les taux d'investissements dans le secteur de l'électricité sont en baisse en Europe ces dernières années ; les entreprises du secteur préfèrent acheter des concurrents (ce qui permet de réduire la concurrence et faire monter les marges bénéficiaires) plutôt que d'investir en capacités nouvelles, surtout nécessaires.

3. La Belgique est d'ores et déjà perdante dans cette fusion, et risque de perdre encore plus,

d'abord, cette opération renforce le nationalisme économique au détriment de l'économie de marché, et la Belgique n'a rien à gagner à un renforcement du nationalisme économique en Europe. Le nationalisme économique et la logique des « champions nationaux » découlent plutôt d'une logique de rapport de force que d'une logique d'économie de marché. La Belgique a joué le jeu de l'économie de marché, parfois naïvement parce qu'une partie de son patronat expliquait qu'il n'y avait rien d'autre à faire ; et elle est aujourd'hui bien faible face au nationalisme de ses voisins.

Ensuite, la Belgique a fait beaucoup de sacrifices en faveur du mythe selon lequel si Electrabel était rentable, son centre de décision pourrait rester en Belgique, mythe entretenu par les dirigeants d'Electrabel-Suez. Conséquence, les activités électriques d'Electrabel en Belgique sont extrêmement rentables (parmi les plus rentables du monde) mais le poids des centres de décision belges et des dirigeants belges dans Suez-Electrabel, en diminution régulière ces dernières années, va encore se réduire. Notons que les prix de vente de l'électricité sont trop élevés en Belgique, et que les marges bénéficiaires très élevées d'Electrabel ne sont certainement pas justi-

fiées par ses investissements belges, qui sont faibles.

4. À l'avenir, la rentabilité du nouveau GDF/Suez va surtout dépendre de deux types de décisions publiques : les tarifs de vente du gaz en France et la disponibilité de la rente nucléaire en Belgique. Étant donné que le gouvernement français contrôle les tarifs du gaz en France de diverses façons, et que le gouvernement belge ne s'est jusqu'à présent pas donné les moyens de contrôler les prix de l'électricité en Belgique, le risque est grand de voir, comme dans le passé, la rentabilité de l'électricité belge compenser d'autres activités déficitaires du groupe.

La recette de la rentabilité belge est simple : d'une part, la libre disposition de centrales nucléaires déjà amorties, et fonctionnant sans payer correctement les nuisances qu'elles occasionnent pour l'économie belge (déchets, risques faiblement assurés de dégâts civils, monopole abusif) ; d'autre part, la fixation des tarifs de l'électricité au niveau le plus élevé possible sans faire trop hurler le consommateur (particulier ou entreprise) afin que les politiciens belges restent chloroformés par l'illusion que les bénéfices d'Electrabel sont bénéfiques à l'économie belge.

5. La communication autour des

opérations de fusion et acquisition s'écarte parfois allégrement de la vérité.

Les dirigeants de Suez-Electrabel annoncent pour leur fusion des « synergies » de 1 milliard d'euro par an, qui feront baisser leurs coûts, ce dont, disent-ils, bénéficiera le consommateur. Info ou intox ? Intox, d'abord parce que ces « baisses de coûts » sont des déclarations très générales et peu crédibles, mais ensuite parce qu'en Belgique, les baisses de coût en électricité ces dernières années (incontestables, tant en production, transport que distribution) ont été

L'État belge est garant de l'intérêt général, il est de son devoir d'agir. Il a les moyens de le faire

suivies de... hausses de prix de vente de l'électricité, sous prétexte d'augmentation de prix du marché du gaz (dont l'impact est pourtant négligeable dans le coût de l'électricité produite et livrée en Belgique). Electrabel a donc une certaine habitude de – disons – s'écarter de la transparence.

6. Les autorités belges semblent considérer qu'elles ne doivent rien faire, et ne peuvent rien faire. Erreur, profonde et lourde de conséquences pour l'économie belge.

Depuis des décennies, dans les

conventions du secteur, il est prévu que les entreprises du secteur doivent gérer le secteur dans l'intérêt général, sous contrôle des partenaires sociaux et de l'État. Cela supposait la tolérance de monopoles et la régulation des tarifs et des bénéfices. La transition vers une libéralisation efficace exige maintenant que les coûts et bénéfices de l'ancien régime régulé soient aussi gérés dans l'intérêt général.

L'État belge en est garant, il est donc de son devoir d'agir. Il a les moyens de le faire – au même titre que les États anglais, italien, français, qui ont pris et prennent des mesures claires en tout genre pour que l'organisation de leur marché de l'énergie corresponde aux intérêts de leur économie. Ces moyens sont simples : restitution de la rente nucléaire à l'économie belge qui l'avait financée (dans l'intérêt général...) afin de rendre la concurrence possible ; plafonnement des tarifs tant qu'il n'y a pas de concurrence réelle et durable ; scission effective des activités de production, transport et distribution ; soutien aux investissements en capacités nouvelles ; de façon générale, renforcement de la régulation tant qu'il n'est pas établi que la libéralisation peut agir dans l'intérêt de l'économie. »

► P. 25 ARTICLE

FUSIE GAZ DE FRANCE-SUEZ Groot deel Belgische energiesector komt onder controle van Franse staat

OVERHEID VEEL TE PASSIEF IN ENERGIEBELEID

■ Burgers en beleidsverantwoordelijken in België gaan nogal licht heen over de fusie van Suez met Gaz de France, waardoor een groot deel van de Belgische energiesector onder controle van de Franse staat komt. De Belgische overheid heeft wel degelijk nog instrumenten in handen om een energiebeleid te voeren. Ze moet die gebruiken.



Eric De Keuleneer

Professor Solvay Business School

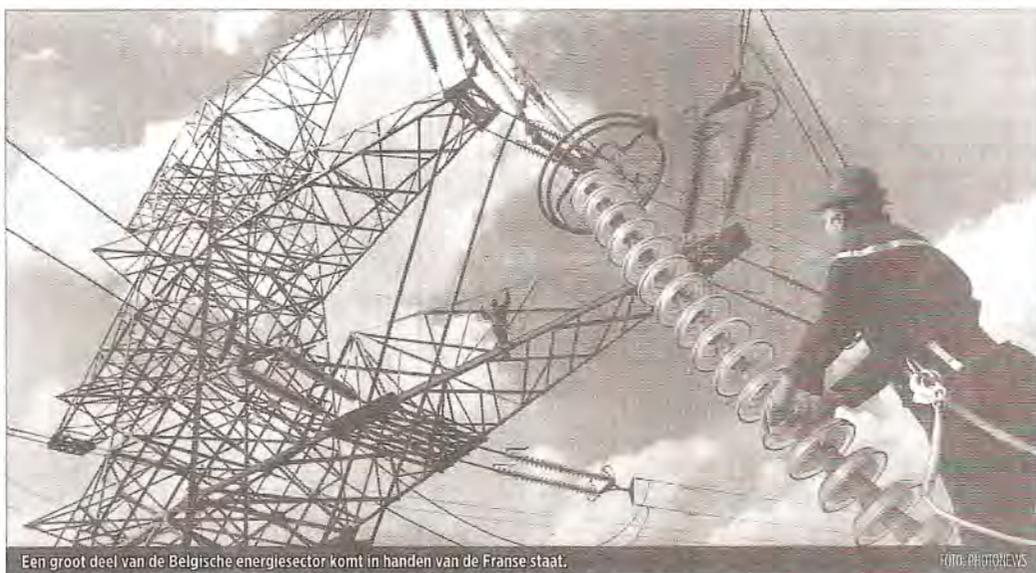
De aangekondigde fusie tussen Gaz de France (GDF) en Suez is erg leerzaam en zou in België de aandacht moeten trekken van zowel de gewone burgers als de politieke en economische verantwoordelijken.

1. Wat grote strategische visies worden genoemd, zijn vaak niets anders dan een verantwoording van opportunistische beslissingen. De controlewerving door Suez-Lyonnaise des Eaux over Tractebel-Electrabel tussen 1998 en 2006 had industrieel gezien geen zin. Ze was niets anders dan de concretisering van een machtsverhouding om de Belgische energiesector onder de controle van Suez - dat niets bij te brengen had - te brengen. De 'strategische convergentie' tussen de water- en elektriciteitssectoren bestond niet, en de aangekondigde synergieën zijn er nooit gekomen.

De directie van Suez hield nochtans vast aan dit dogma tot vorig weekend, toen er plots één nieuwe strategische visie bleek te zijn. Suez gaat dus zijn milieuafdeling (water en afval) verkopen, in twee stappen om zijn gezicht te redden, maar het is al lang duidelijk dat het industrieel model van de multinationals waardeloos is.

2. De regulatie van de energiemarkt is ontoereikend. In de praktijk heeft de liberalisering van de energiemarkt tot nu toe vooral een vermindering van de regulatie tot stand gebracht die de bedrijven heeft toegelaten hun winstmarges oneerlijk te verhogen. Het management van Suez-Electrabel (waarvan de rendabiliteit sterk afhangt van de elektriciteits- en gasactiviteiten in België) kon eind augustus 2007 moeilijk de winststijging verklaren voor het eerste halfjaar van 2007. Door de gunstige temperatuur waren de verkoopvolumes immers gedaald. Die winststijging komt natuurlijk van het feit dat ze hun verkoopprijs verhoogd hadden, terwijl de kostprijs voor Suez-Electrabel was gedaald.

Algemeen gezien dalen de investeringsniveaus in de elektriciteitssector in Europa de jongste jaren; de bedrijven in de sector willen liever concurrenten opkopen (wat toelaat om de concurrentie



Een groot deel van de Belgische energiesector komt in handen van de Franse staat.

FOTO: PHOTONIEVS

te verminderen en de winstmarges te verhogen) dan te investeren in nieuwe productiecapaciteit, hoewel die noodzakelijk is.

3. België verliest zeker in deze fusie, en riskeert nog meer te verliezen. Ten eerste versterkt de operatie het economisch nationalisme ten koste van de markteconomie, en België heeft niets te winnen bij een versterking van economisch nationalisme in Europa. Het economisch nationalisme en de logica van de 'nationale kampioenen' passen eerder in een logica van machtsverhoudingen dan in een logica van markteconomie.

België heeft het spel van de markteconomie gespeeld, soms op een zeer naïeve manier omdat een deel van de werkgemers zei dat het niets anders kon. Na de uitverkoop van zijn belangrijkste bedrijven staat ons land nu zwak ten opzichte van het nationalisme van zijn buuren. België heeft veel offers gebracht voor de belofte dat als Electrabel voldoende rendabel zou blijven het beslissingscentrum van de elektriciteitsgroep in Brussel zou worden gehandhaafd. Die mythe werd ook door de directie van Suez-Electrabel in stand gehouden. Het gevolg is dat de elektriciteitsactiviteiten van Electrabel in België zeer rendabel zijn (bij de meest rendabele van de wereld), maar het gewicht van de Belgische beslissingscentra en directie in Suez-Electrabel de jongste jaren daalt en nog voort zal dalen.

We moeten ook opmerken dat de verkoopprijzen voor elektriciteit in België

al twintig jaar veel te hoog zijn en dat de enorme winstmarges niet gerechtvaardigd zijn, gezien de geringe investeringskosten.

4. De toekomstige rendabiliteit van GDF Suez hangt vooral af van twee overheidsbeslissingen: de verkoopprijzen van Gaz de France in Frankrijk en de beschikbaarheid van de nucleaire rente in België. De Franse regering controleert de gastarieven in Frankrijk op verschillende manieren, en de Belgische regering heeft zich tot op heden geen bevoegdheden gegeven om de prijzen van de elektriciteit in België te controleren. De kans is dus groot dat, zoals in het verleden, de rendabiliteit van de Belgische elektriciteitssector andere deficitaire sectoren van de groep zal compenseren.

De reden voor de Belgische rendabiliteit is eenvoudig. Enerzijds is er de vrije beschikking over de kerncentrales die ten koste van de Belgische consument zijn afgeschreven en die werken zonder bij te dragen in de lasten die zij teweegbrengen in de Belgische economie (kernafval, ampere verzekerde burgerlijke verantwoordelijkheid, misbruik van monopolie). Anderzijds worden de elektriciteitsstarieven zo hoog mogelijk bepaald zonder dat de verbruiker (particulier en onderneming) te veel protesteert, zodat de Belgische politici bedwemeld blijven door de illusie dat de winsten van Electrabel positief zijn voor de Belgische economie.

5. De berichtgeving bij fusies en aankopen is goedkope propaganda. De directie van Suez-Electrabel stelt dat dankzij de fusie de kosten jaarlijks met 1 miljard euro dalen en dat die besparingen de verbruiker ten goede zullen komen. Dat is niet waar, vooreerst omdat die kostenbesparing weinig geloofwaardig is, en vervolgens omdat in België kostendalingen zowel in de productie als in het transport en de verdeling van elektriciteit steevast gevolgd werden door hogere verkoopprijzen, onder voor-

wensel bijvoorbeeld dat de prijs van het gas was gestegen. De invloed daarvan op de kostprijs van in België geleverde elektriciteit is nochtans verwaarloosbaar.

6. De Belgische autoriteiten stellen dat zij niets moeten doen, en ook niets kunnen doen. Een grove vergissing op zware gevolgen voor de Belgische economie. Al decennialang is overeengekomen, in de conventies met de energiesector, dat de ondernemingen moeten handelen in het algemeen belang, onder controle van de sociale partners en de staat. Dat veronderstelde dat monopolies en hun tarieven en winsten moesten worden gereguleerd. De overgang naar een goede liberalisering vereist dat de kosten en de winsten van het oude geregeerde regime moesten worden beheerd in het algemeen belang. De Belgische staat staat daar garant voor, het is dan ook zijn taak om zo te handelen. De Belgische overheid heeft de middelen om dat te doen, net zoals de Engelse, Italiaanse of Franse overheid. Die hebben klare maatregelen genomen om ervoor te zorgen dat de organisatie van hun energiemarkt overeenkomt met het belang van hun economie.

Wat er moet gebeuren is eenvoudig. De nucleaire rente moet worden terugbetaald aan de Belgische consumenten. Zolang er geen echte en duurzame concurrentie is, moeten de tarieven geplafonneerd worden. De afdelingen productie, transport en distributie van elektriciteit en gas moeten worden gesplitst. Ook de investeringen in nieuwe capaciteit moeten worden ondersteund. In het algemeen moet de regulering worden versterkt zolang niet vaststaat dat de vrijmaking in het voordeel is van de economie.

De auteur is professor aan de Solvay Business School en een aandachtig observator van de ontwikkelingen in de energiesector.

Reageren op deze opinie?
www.tijd.be/opinie



De verkoopprijzen voor elektriciteit zijn in België al twintig jaar veel te hoog.

21 septembre 2012 par François-Xavier Lefèvre

Eric De Keuleneer: "Electrabel a abusé de la confiance du consommateur"

Eric De Keuleneer n'a pas sa langue en poche. Résultat, il donne volontiers son avis. Professeur à la Solvay Brussels School, ancien administrateur indépendant de Luminus et maintenant de Lampiris, il connaît le secteur de l'énergie sur le bout des doigts. Ses avis, et ses prises de position sur Electrabel sont souvent critiquées. Mais il est tenace. Il assume le qualificatif de franc-tireur.



"Je ne demanderais pas mieux qu'il y ait d'autres francs-tireurs mais peu de personnes semblent oser critiquer le système mis en place par Electrabel. Je constate cependant que différentes personnes me confortent dans mes analyses".

Il s'exprime aujourd'hui à titre personnel sur les mesures étudiées par le gouvernement pour remettre un peu d'ordre dans le secteur. Son objectif? "Je tente de susciter des débats sur les points importants. Le secteur de l'énergie n'est pas un secteur comme un autre. Il est important de le rappeler. L'électricité n'est pas nécessairement un bien qui peut être géré sur base d'un mécanisme de marché. S'il y a des acteurs publics ou privés qui acceptent ou revendiquent des missions d'intérêt général, il faut qu'ils s'en montrent dignes".

Les mesures annoncées par le gouvernement pour remettre de l'ordre dans les tarifs du gaz et de l'électricité vont-elles dans la bonne direction?

Express

- Depuis le premier avril, les prix du gaz et de l'électricité sont gelés. L'objectif visé par le secrétaire d'État à l'Énergie est de remettre de l'ordre dans les tarifs et rééquilibrer le marché.
- La mesure va être levée d'ici la mi-octobre pour les fournisseurs qui indexent déjà leurs tarifs sur les Bourses du gaz et de l'électricité.
- Une taxe nucléaire de 550 millions d'euros est également en préparation pour capter la rente nucléaire.

Oui! La logique d'indexation sur le pétrole se basait sur le prix de revient réel mais elle a été dévoyée. C'est cette indexation dévoyée qui fait que les prix sont si élevés. Reste maintenant au gouvernement de concrétiser son intention. À lui aussi de capter la rente nucléaire sur de bonnes bases. Il ne faut pas oublier que les prix de l'électricité en Belgique intègrent la rente

nucléaire mais aussi la rente de monopole d'Electrabel. Les prix sont trop élevés, surtout chez les fournisseurs par défaut comme Electrabel. Il est donc également important de capter cette rente.

D'autres initiatives sont-elles à prendre?

Il faut travailler sur les capacités de réserve. Il est anormal qu'une centrale comme la station de pompage de Coe destinée à équilibrer le réseau, reste entre les mains d'Electrabel. Elle doit être transférée à Elia, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité. Cette centrale a été entièrement payée par les consommateurs et aujourd'hui Elia paye une prime importante à Electrabel pour sa disponibilité. Pour moi, cela s'appelle une rente de réserve, un peu à l'image de la rente nucléaire.

Du côté des fournisseurs, la pression semble au maximum?

Oui et je suis persuadé qu'il faut limiter aujourd'hui la capacité de certains fournisseurs qui pratiquent des prix différents entre un ancien et un nouveau client. Aujourd'hui, le client inerte chez Electrabel a le tarif le moins avantageux. Ce n'est effectivement pas normal.

Ne craignez-vous pas un phénomène de rattrapage chez les fournisseurs avec une hausse des prix après le gel des indexations?

Non, les prix sur le marché de gros ne sont pas en hausse. Sur base des prix actuels, une baisse est même possible. Mais, cela dit, le gel des prix rigidifie le marché. Le blocage a été utile pour sensibiliser le consommateur et empêcher des indexations abusives mais je pense que la fin du gel des tarifs sera bienvenue et va redynamiser la concurrence.

Vous semblez ne pas aimer Electrabel. Pourquoi?

J'aime beaucoup Electrabel. C'est une entreprise remarquable qui a permis un développement international du groupe Tractebel-Electrabel aujourd'hui appelé GDF Suez. Mais je suis très critique par rapport à sa politique de prix aujourd'hui en Belgique.

Il ne faut pas s'acharner sur Electrabel. Il faut simplement que des règles amènent Electrabel à respecter ses clients.

Eric De Keuleneer,

Professeur à la Solvay Brussels School

Le principal problème est qu'ils pratiquent des prix abusifs avec des marges bénéficiaires excessives. Electrabel a abusé de la confiance du consommateur et du gouvernement. Jusqu'en 2007, les prix étaient régulés en Belgique. Et bien, pendant toute cette période datant d'avant la libéralisation, ils ont maximisé leurs coûts pour réduire leurs prix de revient. Ils ont toujours déclaré que cela allait bénéficier aux consommateurs avec des prix stables. Mais dans la pratique, les bénéfices dégagés par l'amortissement accéléré de leurs centrales et des lignes de transport n'ont pas été répercutés aux consommateurs. Je reproche à Electrabel d'avoir abusé de sa position de monopole et d'avoir facturé au moins deux fois de nombreux équipements aux consommateurs. Le profit a ensuite été accaparé par Electrabel.

Je leur reproche finalement de ne pas avoir géré, depuis plus de vingt ans, le secteur de l'électricité dans l'intérêt général, alors qu'ils s'y étaient engagés par de nombreuses conventions.

Vous ne les aimez donc pas...

L'entreprise est performante mais sa communication est opaque. GDF Suez gère cette entreprise dans son propre intérêt souvent contre celui des consommateurs belges. Electrabel affirme payer très cher son gaz. C'est très curieux car Electrabel avait toujours eu par le passé de nombreux contrats à long terme d'approvisionnement bon marché, indexés sur le charbon. Le groupe semble réserver à la Belgique son gaz le plus cher, et ainsi justifier les prix élevés en Belgique. Il y a par ailleurs toujours un mystère par rapport aux bénéfices d'Electrabel. Ils essaient de dissimuler la rente nucléaire. Les études de la Creg, et même celle de la Banque Nationale, ont pourtant démontré que la rente était plus élevée que les bénéfices déclarés d'Electrabel.

Est-il toujours l'opérateur dominant?

Moins... Le blocage des prix a eu un impact psychologique et a permis au marché de se réveiller.

Le gouvernement doit-il donc continuer à s'acharner sur cette entreprise?

Il ne faut pas s'acharner sur Electrabel. Il faut simplement que des règles amènent Electrabel à respecter ses engagements et ses clients. Le politique doit amener Electrabel à appliquer des tarifs raisonnables. Ce n'est pas de l'acharnement. C'est une entreprise très rentable qui fait d'énormes marges bénéficiaires au détriment des consommateurs. Nous avons en Belgique les prix de l'électricité les plus élevés d'Europe alors qu'ils devraient être les plus faibles. L'outil de production, qui est principalement propriété d'Electrabel, est parmi le moins cher d'Europe. C'est incompréhensible que les prix soient si élevés en Belgique alors que nous disposons d'un parc de production bon marché. Nous payons des prix comme l'Allemagne qui a beaucoup moins de nucléaire amorti et un programme gigantesque de renouvelable.

Outre sur la partie énergie, des économies sont-elles réalisables sur le transport et la distribution?

Le prix du transport est raisonnable mais par contre dans la distribution, il y a des anomalies de la part des intercommunales. Cette partie de la facture représente 40% du prix final. Les niveaux de rémunération exigés par les communes, qui sont actionnaires des intercommunales de distribution, vont parfois jusqu'à 15% sur fonds propre. Les pires capitalistes veulent du 15%. Pour une activité régulée comme la distribution où il y a que très peu de risques, la rémunération des capitaux devrait être au maximum entre 6 et 8%. Elle est même plus basse dans de nombreux pays.

Le problème est politique...

On fait comme si la rentabilité exagérée des intercommunales est un droit des actionnaires, à savoir les communes et Electrabel. Résultat, il y a des tarifs excessifs et les communes estiment que c'est légitime. C'est un problème politique et de bon sens. Si on veut taxer les citoyens, qu'on appelle une taxe: "une taxe", sans la privatiser.

Les intercommunales estiment cependant que les investissements sont importants et vont de plus en plus l'être compte tenu du développement de la production décentralisée...

Il faut certainement en tenir compte mais il ne faut pas affirmer que les tarifs doivent être trop élevés pour investir. Le politique doit bouger car la situation actuelle coûte cher aux consommateurs. À l'inverse, elle profite à de nombreux responsables communaux.

Une fusion des intercommunales aurait-elle du sens?

Je ne suis pas un grand partisan des économies d'échelle et il faut une bonne justification pour accentuer la taille. Une fusion n'est pas forcément un gage d'efficacité, et le fait d'avoir divers opérateurs pourrait permettre de comparer les coûts de fonctionnement. Mais en pratique la gestion est de plus en plus centralisée, les comparaisons de coûts sont absentes, alors on ne voit pas les raisons économiques contre les fusions.

L'Echo

Electrabel-GDF Suez fait de la résistance, puis cède au Ministre, mais veut sauver les apparences. Suite de mes notes électricité du 25/09/2009, du 13/05/2011 et du 27/10/2011. (Voir dekeuleneer.com)

Le groupe Electrabel-GDF Suez a été obligé par le gouvernement belge de réduire les prix qu'il impose à ses clients "inertes", clients qui lui ont été confiés (sans appel d'offre) par des intercommunales lors de la libéralisation. Cette réduction des prix imposée par le Ministre de l'économie, combinée à une éventuelle continuation de la perte de clients, va réduire les bénéfices (encore considérables) réalisés par Electrabel en Belgique d'un montant approximatif probable de 500 à 600 millions d'euros. Étant donné l'importance de la Belgique pour le groupe GDF Suez, la société a été obligée de faire un avertissement sur résultats, annonçant que leur attente de bénéfices globaux en 2013 baissait d'un montant comparable de 600 à 700 millions. Ceci leur laisse encore des marges bénéficiaires très élevées en Belgique ; l'électricité en Belgique ne représente plus que 5% du chiffre d'affaire du groupe GDF Suez, mais probablement 50% de ses bénéfices en 2012, et pas beaucoup moins en 2013. Pour ne pas donner l'impression de céder au gouvernement belge, ni faire perdre la face à ceux qui les soutenaient dans leur lobbying, ils ont préféré communiquer dans l'ordre inverse, annonçant d'abord la baisse de leurs résultats globaux, officiellement en raison de la « faiblesse de la conjoncture européenne », pour ensuite annoncer une « guerre commerciale » de reconquête du marché en Belgique, en esquissant même des « restructurations nécessaires ». Mâles propos qui n'ont pas trompés l'observateur attentif. Tout ceci apporte diverses confirmations ; 1) la Belgique reste la vache à lait d'un groupe dont les activités sont ailleurs bien moins rentables ; 2) la communication d'Electrabel par rapport à sa rentabilité en Belgique reste très peu fiable 3) le manque de fiabilité des chiffres communiqués par Electrabel justifie à posteriori la non-application par le gouvernement belge du protocole de 2009, basé sur des informations trompeuses quant à la rentabilité de ses activités électriques en Belgique.

Annexe, pour le lecteur qui veut plus de détails

Les annonces des dernières semaines relatives au groupe GDFSuez et leur filiale belge Electrabel sont d'un grand intérêt pour qui s'intéresse au secteur belge de l'électricité, et à la communication d'entreprise en général.

Pour rappel, la version officielle, ou version X :

- le 5-6 décembre 2012, GDFSuez fait un avertissement sur résultats. Ils expliquent que la conjoncture européenne reste mauvaise, et que leurs résultats en seront impactés ; ceci est curieux car la conjoncture ne s'est pas dégradée, mais ils renvoient à la baisse de 25% leurs prévisions de résultats nets pour 2013 et 2014. Avertissement retentissant sur résultat, le cours de bourse baisse de 15%. Dans la foulée, ils annoncent des réductions de coûts, et des actions énergiques pour enrayer les pertes de parts de marché d'Electrabel en Belgique, certains journaux parlent d'une « reprise en main par Paris », avec allusion (ça se fait beaucoup) à un problème de rentabilité, et même de gestion en Belgique (voir la presse du 7 décembre 2012).
- Le 12 décembre, Electrabel annonce des fortes baisses de prix pour ses clients belges, car ils ont pu renégocier leurs contrats d'approvisionnement (contrairement à leurs affirmations précédentes, même récentes), et « veulent en faire profiter » leurs clients belges.

On peut bien sûr croire à cette version X, venant d'Electrabel et GDFSuez, et relayée par divers média, avec un degré variable de fidélité. Mais on peut aussi se remémorer certains éléments, et envisager une version Y. Quelques éléments ;

- le gouvernement belge demande depuis un certain temps qu'Electrabel modifie le mode d'indexation des prix de l'électricité et du gaz pour ses clients anciens, les clients « inertes ». Electrabel pratique une indexation largement basée sur les prix du pétrole (et d'autres éléments peu liés à ses prix de revient), alors que tant le gaz que l'électricité ont des marchés spécifiques, sur lesquels les prix sont plus bas. De plus, pour l'électricité, Electrabel dispose de capacités de production belges (nucléaire, charbon, etc) à prix de revient particulièrement faible, et stable. Les clients anciens et fidèles d'Electrabel payent aussi plus cher que les tarifs que pratique Electrabel pour de nouveaux clients, ou pour des clients anciens qui demandent à changer, ce qui donne une impression « désagréable ». Il est fort probable que cette

politique de prix est dictée par GDFSuez à Paris, qui a des problèmes de rentabilité dans de nombreuses filiales, a fait des acquisitions trop chères dans le monde entier, et a des problèmes de gestion. Mais Electrabel faisait encore en novembre 2012 d'intenses pressions pour réintroduire cette indexation fallacieuse auprès du gouvernement et de nombreux parlementaires belges. Ses coûts de production sont liés au pétrole, et incompressibles dit-elle alors.

- Le 29-30 novembre, le gouvernement belge tranche. Le gel des prix sera terminé au 1^{er} janvier, les indexations pétrole interdites, et Electrabel est prié d'annoncer pour le 1^{er} janvier au plus tard une adaptation et une motivation des prix pratiqués pour ses clients « inertes » ; ceux qui n'ont jamais changé de fournisseur et payent 15 à 20 % de plus que les autres.
- Electrabel-GDFSuez, ne peut que se plier à cette décision du gouvernement belge, mais souhaite toujours masquer l'importance des bénéfices d'Electrabel, par peur continue des réactions du gouvernement et des consommateurs belges. Ils annoncent des baisses de prix représentant en moyenne entre 100 et 200 euros par ménage selon leurs affirmations. Même dans le bas de la fourchette, pour plus de 3,2 millions de clients, cela représente plusieurs centaines de millions d'euros par an, et si on y ajoute les manques à gagner consécutifs à une éventuelle continuation de perte de clients, la réduction de bénéfices pourrait atteindre 50 à 600 millions ou près de 20 % des bénéfices du groupe GDF Suez. On comprend la nécessité d'un avertissement sur résultats de la part de celui-ci

Commentaire complémentaire

- On trouve ici probablement une confirmation du niveau réel des bénéfices d'Electrabel en production et fourniture d'électricité en Belgique. Pour ce qui concerne la Production, on sait depuis 2010 que la rente nucléaire (les bénéfices anormaux réalisés par Electrabel sur les centrales nucléaires amorties), représentait au minimum 900 millions à 1,5 milliard en 2007 (études respectivement de la Banque Nationale de Belgique et de la CREG), les estimations se resserrant vers 1,3 milliard pour les années à partir de 2008. A cela il faut ajouter les montants qu'Electrabel gagne sur la production charbon et renouvelable, et sur les rémunérations qu'elle perçoit pour la mise à disposition du réseau de ses unités de réserve (qui ont pourtant aussi été entièrement payées par les consommateurs avant 2005). En matière de Fourniture, Electrabel octroie des réductions de prix sur l'électricité (annoncées par Electrabel comme étant environ le quart des réductions totales) d'un montant probable de l'ordre de 100 à 150 millions, mais la rentabilité d'Electrabel jusque 2012 pour l'activité de fourniture d'électricité aux particuliers et PME était probablement beaucoup plus élevée, de près de 500 millions d'euros annuels. Au total, on attendrait ainsi d'une autre façon encore les 2,5 milliards que j'ai estimé dans les notes de 2009-2011. Ces dernières années Electrabel ne déclare pourtant qu'un bénéfice de 8 à 900 millions, et très peu d'impôts. A partir de 2012, ce bénéfice électrique belge, et sa part dans les bénéfices du groupe, vont donc quelque peu baisser (en 2012 à cause de l'arrêt de 2 centrales nucléaires, ensuite à cause des réductions de prix et pertes de clients), tout en restant considérables.
- Le Gouvernement belge aurait intérêt à bien identifier ces vices de communication. Dans le différend qui l'oppose à GDF/Suez, relatif aux conditions financières de la prolongation des centrales nucléaires, le Gouvernement belge peut arguer que le protocole de 2009 (non appliqué) avait été conclu en fonction d'informations erronées, communiquées par GDF/Suez (qui prétendait encore en 2008-2009 qu'il n'y avait pas de rente nucléaire). Les résultats d'Electrabel ont été maquillés à la baisse (probablement via des prix de transfert et des facturations internes), probablement pour éviter l'impôt en Belgique, et pour cacher le niveau anormalement élevé des marges bénéficiaire et des prix pratiqués par Electrabel en abus de position dominante. Ceci justifierait entre autres qu'à l'avenir, le coût de financement des énergies renouvelables soit beaucoup plus mis à charge des producteurs bénéficiant de rentes de situation que des consommateurs. Une plus grande transparence sur les prix de revient et la rentabilité des activités belges d'Electrabel est en tout cas indispensable.
- En tout cas tout ceci démontre que les affirmations de GDF/Suez sont peu crédibles lorsqu'ils prétendent que le climat réglementaire et le niveau trop faible de leur rentabilité en Belgique pourrait les amener à quitter la Belgique et que aucun autre investisseur ne voudrait les remplacer. Ou que des problèmes de rentabilité en Belgique justifierait de restructurations. La rentabilité des activités électriques de GDF/Suez en Belgique reste une des plus élevée au monde, en tout cas nettement supérieure à celle qu'ils obtiennent dans les autres pays où ils opèrent .
- Eric De Keuleneer 19 décembre 2012